

Etude exploratoire

Le concept de l'économie solidaire comme contribution à une meilleure gouvernance par la création de modèles d'organisations à responsabilité sociétale. (Romain Biever 2015)

Sommaire

1. Avant-propos.
2. Introduction.
3. D'une économie moralisée vers une économie politique, quelle éthique ?
 - 3.1. L'expérience est un acquis démocratique
 - 3.1.1. La production est une expérience collective
 - 3.1.2. Des publics solidaires constitués pour questionner la dominance capitaliste
 - 3.1.3. La notion d'économie solidaire, un processus pragmatique ?
 - 3.1.4. A la recherche des sous-dualismes d'action
 - 3.2. L'économie solidaire, un concept ?
 - 3.2.1. Une approche économique pour l'économie solidaire.
 - 3.2.2. La représentation de l'économie solidaire et son rapport avec l'environnement économique actuel.
4. La question de la gouvernance et de l'approche par les institutions
 - 4.1. La gouvernance, un ensemble d'expérimentations interactifs et éphémères.
 - 4.2. La gouvernance un cadre propice à la transaction sociale.
 - 4.3. La gouvernance, une pratique communautaire ?
 - 4.4. Le caractère politique des institutions.
5. L'économie solidaire, un troisième espace socio-économique.
 - 5.1. Le droit de s'associer pour une économie plurielle.
 - 5.1.1. L'association, acteur de la transformation sociale.
 - 5.1.2. L'associationnisme, un outil permanent de l'évolution économique alternative
6. La réappropriation des biens communs, facteur clé pour la démocratisation de l'économie.
 - 6.1. Les biens communs, une notion oubliée ?
 - 6.1. Le capitalisme ignore la notion de biens communs

- 6.2. Renégocier les biens communs
 - 6.3. Les biens communs un objet de domination
 - 6.4. L'impuissance des politiques régaliennes.
 - 6.5. L'écologie n'est pas un bien commun en soi
 - 6.6. La redécouverte de la notion de l'alternativité
-
- 7. Un espace multidimensionnel socioéconomique à investiguer par la société civile.
 - 7.1. L'espace d'actions économiques.
 - 7.2. L'espace territoriale de la solidarité socio-économique.
 - 7.3. L'espace de l'organisation démocratique participative.
-
- 8. Différents concepts majeurs de l'économie solidaire.
 - 8.1. L'exemple du Luxembourg.
-
- 9. L'Europe, terre historique de la recherche de concepts économiques.
-
- 10. L'économie solidaire, un concept scientifique ?
 - 10.1. L'économie solidaire, un concept scientifique évolutif et interdisciplinaire.
 - 10.2. L'économie solidaire, un sujet pour la transaction sociale.
-
- 11. L'économie solidaire, un champ de tension sociétal.
 - 11.1. Une recherche appliquée au quotidien
 - 11.2. La politique et la responsabilité sociale.
 - 11.3. La faveur actuelle d'une politique sociale sélective
 - 11.4. La solidarité est-elle donc un thème socio-politique ?
-
- 12. L'éducation levier du changement
 - 12.1. Éducation, enseignement ou formation ?
 - 12.1.1. Le désir et la passion, garants pour un partage des savoirs.
 - 12.1.2. L'éducation dans sa dimension pragmatiste

- 12.1.3. Des professions sociales aux agents du changement
- 12.1.4. Les professions sociales en tant qu'outil de création réciproque
- 12.1.5. La pédagogie de la communication.

- 13. Vers un nouvel ordre partenarial de l'institution qu'est l'entreprise.
 - 13.1. Économie et responsabilité sociale
 - 13.2. Le capital humain pour la survie de l'entreprise
 - 13.3. Des entreprises au service de la survie de l'homme
 - 13.4. L' « entreprise » comme acteur économique à responsabilité sociétale

- 14. L'entreprise solidaire, une institution démocratique territoriale
 - 14.1. Le territoire, une pierre angulaire de la réorganisation économique.
 - 14.2. L'entreprise solidaire pour une revalorisation du territoire
 - 14.3. L'économie plurielle et les marchés pluriels, un enjeu pour les territoires.

- 15. L'économie plurielle et les marchés pluriels, une approche matricielle pour s'autoorganiser.

1) Avant-propos.

En tant que praticien je suis convaincu que l'économie solidaire est un concept qui naît avec les expériences de terrain et non l'inverse. En tant que chercheur j'essaierai de prouver cette hypothèse à travers cette étude.

La relation individu / société reste élémentaire au niveau de la discussion scientifique dans le domaine de la sociologie. Cette problématique représente en quelque sorte deux points de départ et de réflexion pour essayer de comprendre comment le vivre ensemble est possible et à travers quels moyens nous essayons d'au mieux organiser notre vie commune. Les différents moyens mis en place et reliés entre eux deviennent en ce sens des systèmes et sont multiples. Ils sont générés avant tout et autant par des démarches intellectuelles, que pratiques. Dans les deux cas par contre ces démarches produisent des structures, des changements et des évolutions, lesquels ont des répercussions aussi bien sur l'individu que sur la collectivité. Ce sont toutefois exclusivement des « productions » collectives si l'on considère que pour innover, intellectuellement ou pratiquement, tout un chacun dispose d'un bagage collectif pour y arriver. Ces moyens formant des systèmes, deviennent ainsi en principe et idéalement un bien commun et appartiennent à tout le monde. Dans nos démocraties nous appelons le jeu d'ensemble des moyens, des institutions et des systèmes, la gouvernance.

Les entreprises de production en termes d'outils de production ainsi que leur fonctionnement mécanique appartiennent à la catégorie des moyens. Le sens qu'on leur donne par rapport à la façon dont ils produisent et ce qu'elles produisent, appartient toutefois à la catégorie de la gouvernance.

Dans cette thèse nous posons l'hypothèse que si nous parlons de gouvernance, politique et économique, nous faisons l'amalgame des deux. Il est constaté que si nous parlons de gouvernance économique nous intégrons nos réflexions dans l'univers de la gouvernance politique et nous créons ainsi une relation, certes nécessaire, entre les systèmes économiques et politiques. Nous oublions avec cette manière de raisonner que le système économique n'est pas seulement une question qui concerne le comment (la façon de produire) et le quoi (ce qui est produit), mais pose également la question sur l'outil qui rend possible, le moyen en l'occurrence, cette production. Le moyen est l'entreprise et si le monde des entreprises a su se créer des institutions économique-politiques, lesquelles risquent d'échapper à tous contrôles démocratiques, il est proposé ici de considérer plus particulièrement le

moyen, donc l'entreprise, pour lui redonner une importance en tant qu'unité singulière en termes d'acteur et d'institution démocratique.

Pour que ces nouvelles institutions peuvent fonctionner, il faut que toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement et toutes les parties concernées par l'activité de l'entreprise aient à nouveau une influence plus appuyée et sur le comment et le quoi et le pourquoi de cette production. Ainsi, dans cette thèse nous essayerons de prouver que pouvoir considérer les entreprises de production comme des institutions démocratiques à part entière et non seulement comme des instruments dépendants des grandes orientations imposées par les institutions politico-économique existantes, nous permet de redonner une chance à une société se revendiquant des principes démocratique.

Partant de ces considérations et comme initiateur et promoteur d'un projet d'insertion pour les personnes sans emploi au Luxembourg à partir de 84, j'ai rencontré pour la première fois la notion d'économie solidaire au début des années 90.

Cette notion avait à l'époque suscitée tout mon intérêt en considérant que l'environnement dans lequel je devais faire évoluer les projets de l'association d'insertion nouvellement créée ne me permettait pas de tenir compte premièrement, de la personnalité de l'individu dans son entité, deuxièmement de questionner fondamentalement le fonctionnement du système économique dominant, troisièmement d'entrevoir des nouvelles possibilités d'une solidarité construite sur la citoyenneté et quatrièmement d'avoir des impacts à caractère démocratique sur les orientations politiques.

En effet, l'action qui était permise par rapport aux points mentionnés était premièrement de former, ou faut-il dire de conditionner des personnes unilatéralement, pour les rendre aptes à trouver un emploi. Ce qu'on appelle « employabilité » aujourd'hui. Deuxièmement, de faire rentrer l'« entreprise d'insertion » (production de biens et de services d'intérêt général comme indications de possibilités d'actions, restant pourtant plutôt nébuleuses) dans le jeu de l'économie dominante en sachant aussi que l'économie sociale traditionnelle, notamment construite sur les coopératives de production, n'était pas une alternative absolue au modèle de l'entreprise capitaliste. Troisièmement, de prendre en charge la partie « faible » de la population sans pouvoir engager une réflexion commune au niveau de la société sur les nouvelles richesses sociétales en sachant que l'insertion présume qu'il y a deux type de citoyens. Ceux qui disposent de savoirs, d'un emploi et d'un certain bien-être et ceux qui sont généralement démunies de ces attributs, sont au chômage et dépendent des premiers en matière de transferts sociaux. Description qui à plutôt comme effet de contribuer à l'accentuation de la désolidarisation de la société. Quatrièmement, de ne pouvoir, par la délimitation du champs d'action imposé par la législation, que participer aveuglément au développement économique en cours pour éviter ainsi toute action en tant que « communauté de citoyens », par référence à la sociologie du 19ième siècle, sur le devenir démocratique de la société. Ceci d'autant plus que l'action produite par les initiatives d'insertion, aussi « alternative » qu'elle pouvait être, servait in fine plus une

politique de maintien et de développement du modèle économique ultralibérale que l'émancipation et la prise en compte des ambitions citoyennes.

En ce sens la question sur les valeurs morales concernant l'activité déployée était posée.

Dans un tel contexte général et plutôt hostile, défendre et faire évoluer une idée ou un projet d'économie solidaire dont justement les valeurs démocratiques citées sont à la base de la démarche, demandait une façon de procéder laquelle ne pouvait être qu'informellement subversive et formellement de la nature de l'expérience. Informellement subversive, dans le sens de l'utilisation des possibilités d'action offertes par des vides ou flous juridiques et formellement en moulant l'expérience alternative, concrète et permanente dans les ambiguïtés des discours politiques dominants.

Si cette approche elle-même peut apparaître immorale, nous pouvons nous référer aux discussions qui concernent les relations qui peuvent exister entre dominants et dominés et avancer que cette manière de procéder peut être considérée comme une légitime défense des dominés et peut ainsi être moralement défendable. En fait, elle ne s'oppose même pas à l'autorité dans un esprit de révolution et d'abolition de celle-ci, mais se montre capable, à travers un terrain d'expérimentation acquis, de se servir des faiblesses et des incohérences du système dominant pour pouvoir le changer. En fait, comme l'indique Simmel (Sociologie, 1908) ici concernant les rapports entre individus, cette vision peut compter également pour les rapports que peuvent exister entre des groupes : « Personne ne souhaite que son influence détermine complètement l'autre individu. Ce que chacun souhaite plutôt, c'est que cette influence, cette détermination de l'autre rejaillisse sur soi. Même cette abstraction qu'est la volonté de dominer repose donc sur une interaction car elle tire satisfaction du fait que les actes ou la souffrance de l'autre, sa situation positive ou négative, s'offrent au dominateur comme produit de sa volonté ».

En ce sens, si les deux parties, dominants et dominés, s'accordent sur au moins la légitimité d'un tel terrain d'entente ou de négociation, nous pouvons également envisager l'acceptation d'une idée commune de la volonté de s'engager dans un processus de transaction sociale et de changement en usant de stratégies d'avancement construite sur une approche pragmatique.

Si ainsi l'approche pragmatique peut être à la base de ce qui permet le changement et que l'outil pragmatique par excellence est l'expérience, alors la question se pose dans quelles circonstances et où peut avoir lieu l'expérimentation de l'économie solidaire ?

Nous pouvons ici proposer d'imaginer un champ de tension triangulaire qui part d'un côté de deux considérations Habermasiennes et qui concernent premièrement l'idéal démocratique qui repose sur sa conviction que « les décisions doivent être dépendant d'un consensus obtenu dans une discussion libre de toute autorité (Habermas, J. Droit et démocratie Gallimard, Paris) » et

deuxièmement que plus tard il revendique également le droit, que s'il y a problème ou injustice, que la société civile doit pouvoir avoir un comportement de désobéissance vis-à-vis de l'autorité. De l'autre côté, il y a lieu de tenir compte des réflexions de Bentham, qui, en tant que libéral et défenseur de l'utilitarisme, a préparé à travers ses travaux sur l'individualisme économique également le terrain pour une centralisation administrative qui va de pair avec l'installation des systèmes démocratiques modernes. D'en résulte nos sociétés modernes où les questions liées au droit prennent de plus en plus d'importance et où les relations entre individus sont de plus en plus réglées par l'instrument du contrat et où l'appareil politique et démocratique ainsi que son administration représentent en principe l'autorité de contrôle sur ce principe contractuel.

Nous pouvons dès lors considérer que le mouvement d'économie solidaire en tant que partie dominée est représenté par une partie de la société civile désobéissante, ce qui chez Dewey est appelé un « public », que l'autorité est représentée par les politiques socio-économiques utilitaristes et qu'ainsi le terrain de compréhension devient un produit composé de discussions libres non autoritaires et de relations contractuelles. Ce terrain de compréhension n'est toutefois pas un compromis évinçant ou diminuant l'importance de l'influence des deux éléments antipodes, mais ce terrain créé de fait est l'expérience réellement existante.

Aujourd'hui cette expérience reste un champ de confrontation permanent où acquis et pertes pour les deux parties sont des éléments éphémères et changeants, réglés toutefois à travers des relations construites sur la notion de contrat, juridique et moral.

En ce sens et sans vouloir remettre fondamentalement en cause les formes d'agir construites sur l'utilitarisme et le contrat, il s'avère toutefois important de questionner ces notions quant à leur utilisation actuelle. L'approche utilitariste de par ses origines couplées au développement de la pensée libérale se rattache en effet à la satisfaction des aspirations individuelles exclusivement et la question serait de savoir si l'utilité de notre agir « moral » ne peut pas plus fortement concerner d'un côté des notions comme la collectivité et de l'autre des considérations concernant l'écologie, le territoire ou encore les biens communs. De même pour l'outil que représente le contrat, outil de la traduction des ambitions morales dans les systèmes de droit, de savoir si le contrat ne peut pas refléter d'une meilleure façon les incertitudes inhérentes à toute discussion et communication ouverte, non autoritaire et démocratique.

2) Introduction.

Dans la première partie de cette thèse il s'agit de cerner la notion « économie solidaire » dans son contexte actuel, d'identifier les logiques, aussi bien au niveau de la réflexion, que des systèmes d'organisation socio-économiques descriptibles, que sur le plan de l'action pratique et qui peuvent se révéler propres à elle-même.

Premièrement, en identifiant les éléments suivants :

S'appuyer sur une grille de lecture scientifique existante proposant différentes entrées pour situer l'action de l'économie solidaire en tant qu'objet de recherche et la situant dans un espace socio-économique international: Les statuts (droit), l'activité (économie), le territoire et la gouvernance (sociologie politique).

Faire l'état des lieux baser sur la connaissance empirique concernant la pratique régionale et internationale et les rencontres avec les acteurs internationaux.

Rechercher les approches des sciences humaines par disciplines (sociologie, économie, droit) en tenant compte des concepts et outils qui permettent d'investiger le champs de l'économie solidaire et de réperer les répercussions de ces différentes approches au niveau de la recherche et de la formation universitaire.

Deuxièmement, en questionnant l'évolution de nos sociétés contemporaines en cherchant à mettre l'économie solidaire en tant que concept socio-économique en rapport avec une idée éternelle de définition d'une société d'idéaltype.

Pour en venir à une synthèse concernant cette première partie la méthode retenue est de considérer l'état de l'art actuel des différentes disciplines scientifiques nommés ci-dessus par rapport à une compréhension d'une représentation du phénomène « économie solidaire ». Il s'agit de considérer l'apport de chacune dans l'explication, mais surtout d'en dégager les interfaces aux frontières des disciplines, menant à un entendement sur le caractère interdisciplinaire de la question.

Dans la deuxième partie, il s'agit de prendre en considération l'importance que peuvent attribuer les individus et les collectivités aux biens communs, au territoire dans lequel ils évoluent et la force qu'ils peuvent attribuer aux relations socio-économiques qui s'établissent et qui soutiennent des évolutions à caractère systémique (sociaux, politiques, économiques, écologiques). De proposer par la suite qu'en considérant cette évolution systémique il est possible de dégager des modèles d'organisation, notamment aussi au sens de l' « entreprise productive et socialement responsable » qui subvient idéalement aux besoins et aux aspirations des « sociétés territoriales ».

Premièrement, pour ceci, de considérer le territoire comme un espace où un progrès socio-économique innovatif et alternatif peut trouver des terrains d'engagements citoyens et de solidarités innovantes renforçant une telle évolution communautaire et que cet espace permet ainsi de sonder certaines considérations notamment : Quelles interactions historiques ont eu lieu entre le traitement étatique de la question sociale et l'évolution du capitalisme en Europe ? Par rapport à la notion de la diversité territoriale, quelles sont les ressources qui peuvent rendre les territoires socialement responsables et que peut-être l'apport de la société civile en tant que force de proposition et en tant qu'acteurs du changement s'appuyant sur les entreprises de l'économie solidaire ?

Deuxièmement, il s'agit de cerner les objectifs, le rôle sociétal et le fonctionnement d'organisations-entreprises innovantes qui cherchent à subvenir aux exigences posées par les normes démocratiques partagées actuellement en vigueur et ce en considérant les considérations suivantes, notamment :

- L'organisation-entreprise un lieu ouvert aux parties-prenantes, une question d'un fonctionnement au service de la démocratie et de la cohésion sociale.
- L'entreprise classique au service de parties-prenantes bien définies.
- Les différents statuts d'organisations-entreprises aspirant à faire de l'économie autrement, une question du droit et de la volonté politique ainsi que de la politique de régulation.
- L'organisation-entreprise, la production est le résultat d'un processus de la transaction sociale.
- Les organisations-entreprises, des instruments agissants sur la réappropriation des biens communs par les parties-prenantes.
- D'une économie plurielle vers un marché pluriel.

L'objectif de cette deuxième partie étant ainsi de démontrer, en se basant sur des données empiriques et des cas choisis, que les modèles réellement existants au niveau d'organisations-entreprises d'économie solidaire dans les territoires sont capables de produire des richesses qui servent la communauté et le collectif, répondent à la question des biens communs et font également évoluer nos sociétés. Ils se présentent ainsi comme des modèles entrepreneuriaux innovatifs dont le caractère normatif de leurs propres procédés est distinguable et permet une vision alternative quant à la production de biens, de services et de réflexions dans nos sociétés actuelles.

En résumé :

L' une des questions fondamentales qui est posée à travers cette étude est de savoir si la description de l'« entreprise solidaire » en tant que modèle innovatif pour entreprendre peut également influencer, comme acteur de la transaction sociale dans l'espace socio-économique, sur le système capitaliste et proposer une alternative à cette logique capitaliste que nous connaissons aujourd'hui sous sa forme néolibérale et souvent titrée de pensée unique.

Ceci en cherchant une réponse à une interrogation élémentaire ou l'on essaye de savoir si le capitalisme en tant que concept est producteur du type d'entreprises et d'entrepreneuriat comme nous le connaissons aujourd'hui, ou si ces entreprises en tant que collectifs de production dans leurs évolution ont été et sont toujours les confectionneurs et constructeurs de ce système.

Pour répondre à ces interpellations il est proposé de voir si la notion d'économie solidaire peut être considéré comme un concept, lequel peut-être à la fois innovatif, alternatif, consensuel et viable, en analysant :

les contours historique d'une approche solidaire de l'économie

l'état des lieux actuel de l'économie solidaire

les rapports entre l'arrière-plan socio-économique générale et sa propre identité

les dispositifs dont elle dispose et les solutions que ceux-ci peuvent apporter au renforcement du concept d'économie solidaire proposé

Ces dispositifs sont :

Les sciences humaines (sociologie, économie, politique) pour questionner les logiques utilitaristes comme unique moteur de l'évolution humaine et pour thématiser l'importance de la notion de la « reconnaissance » dans ce contexte, analyse qui servira également à sonder les questions liés aux notions de l'individu et du collectif

Les systèmes de la démocratie participative en tant qu'instruments de l'organisation sociétale

Les systèmes de la démocratie participative et de l'éducation citoyenne en tant qu'instruments de mise en valeur des aspirations de la société civile

L' « organisation » en sa forme d'une entreprise solidaire, lieu de démocratie participative, en tant que levier par excellence pour le changement

L'objectif est ainsi de savoir si la société civile est en mesure de se réappropriier le contrôle sur le sens de l'entreprendre en posant un modèle alternatif d'entreprise dont l'objet est de répondre aux exigences de la responsabilité sociétale.

Dans un tel cas, l'entreprise solidaire devient l'outil essentiel et l'instrument majeur pour apporter des changements et de l'innovation dans nos systèmes capitalistes actuellement en place.

3) D'une économie moralisée vers une économie politique, quelle éthique ?

3.1.) L'expérience est un acquis démocratique

Pour pouvoir estimer si l'économie peut avoir un caractère « moral », nous voudrions mettre en relation ce que Tönnies et d'autres penseurs de son époque ont appelés une société organique, très basé sur la compréhension de la « différence » entre l'individu et la société et ce que Dewey appelle une démocratie idéale où justement il propose de ne pas voir l'individu et la société comme deux éléments en opposition, mais comme des éléments complémentaires dans un échange réciproque et permanent. En ce sens nous reprenons les explications reliées à la notion Tönnissienne de la communauté et qui est opposée à la société pour représenter ce que Dewey appelle un mouvement social et qui est plutôt intégré dans la société tout en dégageant des lieux conflictuels aussi bien que des lieux de complémentarité. L'expérience dans le cadre d'un mouvement social est ainsi pour Dewey le mécanisme qui fait évoluer les sociétés démocratiques. L'économie solidaire comme mouvement en soi revête le caractère d'une expérience spécifique dans ses propres délimitations, aussi bien individuelle que collectives, rien que pour l'importance qui y est mis en termes de réciprocité et de don. Elle l'est aussi dans un cadre plus large dans un contexte économique où elle se place comme un acteur entre autres acteurs, qui sont les agents dans le discours de Dewey, et où elle demande la discussion et l'échange avec d'autres acteurs économiques, ceci dans le sens de la description d'une économie plurielle, et de façon plus vaste encore en ce qui concerne les ambitions qu'elle véhicule par rapport aux espaces nécessaires à cette existence de systèmes plurielles en interpellant un autre espace qu'est la démocratie politique. Comme nous l'avons déjà discuté dans le cadre de la compréhension de la gouvernance, ces deux espaces en été définis comme étant des sous-concepts d'ajustement des ambitions d'un espace public organique composé de la société civile et où l'économie solidaire trouve justement sa place, puisqu'elle, tout en développant des activités de production, déborde le cadre exclusif de l'activité économique.

3.1.1.) La production est une expérience collective

Il s'agit donc d'abord de considérer les actes d'activités productives développés par l'économie solidaire dans l'espace économique comme des expériences Deweyennes produites dans l'espace démocratique, pour pouvoir par la suite les considérer dans le cadre d'un système organique de gouvernance représenté par l'espace public ou de la démocratie participative, ce qui permet ainsi de leurs attribuer le caractère d'éléments essentielles de transaction sociale. Nous pouvons voir alors que l'opposition entre l'individu, membre d'une communauté organique et l'individu, membre d'une société mécanique ne peut pas être posé en admettant dans un premier temps qu'il s'agit d'un même individu lequel simultanément, produit et invente dans un espace économique et expérimente et délibère dans un espace politique. La relation entre l'espace économique et l'espace politique est donc en quelque sorte levée en considérant que leurs existences sont dépendantes de l'existence de l'individu qui de par son action permanente est l'élément lequel transcende ces deux espaces et leurs donne seulement et en finalité une réalité cognitive. Deuxièmement, si l'individu et son action sont ainsi à la base de la conception et de l'organisation de l'évolution de son propre destin il apparaît qu'il fait société. L'espace nécessaire pour que l'individu puisse faire société doit donc être un espace qui lui permet de s'exprimer directement, ce que j'appelle ici un espace organique de démocratie participative. Cet espace devient ainsi l'espace de base pour déterminer des concepts de supports, politiques et économiques et qui sont de l'ordre de l'idée de la mécanique, permettant ainsi d'appréhender des questions qui s'imposent à travers la multiplication de la participation à l'expérience d'individus dans un processus évolutif.

Nous revenons d'abord ici à la description que Dewey (Le public et ses problèmes, 1927) fait à travers sa théorie de l'action collective pour mesurer l'importance que la société civile, le « public » selon l'expression de Dewey, peut avoir sur son environnement politique et économique en tant que facteur de la transformation sociale.

Dewey, nous propose à travers la méthode pragmatique de considérer les dualismes philosophiques hérités de la tradition philosophique occidentale, comme ayant un caractère sériel. Ces dualismes, en structurant ainsi l'histoire de la pensée européenne, concernent les couples nature et culture, corps et esprit, théorie et pratique, individu et collectif, etc. Mais Dewey, dans son analyse, met en avant que ces dualismes, éléments structurants de nos sociétés, sont issues d'un processus qui est lié plutôt à une construction historique basée sur la pratique sociale. Il met ainsi en évidence la théorie pragmatiste par la notion des dualismes sociaux (et non exclusivement philosophique), où l'approche par la pratique prime sur l'approche spéculative ou intellectualiste. Ce schéma de lecture de la compréhension de l'évolution des sociétés nous sera utile pour comprendre

l'importance qu'on doit attribuer à la démarche pratique et du coup pragmatique, dont l'économie solidaire sous sa forme actuelle se sert pour organiser son « action collective » et par la suite pour arriver à se rendre visible. L'effet que s'il y a dualisme social, et que ce sont des éléments structurants dans nos sociétés, implique donc forcément aussi des états de tension, que Dewey illustre avec les couples homme et nature, homme et femme, exploités et exploités, gouvernants et gouvernés. Pour l'économie solidaire dans son avancement pratique nous y rajouterons le couple, entreprise capitaliste et entreprise solidaire, où il y a lieu de constater, outre le fait d'une relation de tension devenant apparente à travers une forme de concurrence décrite qui se situe sur un plan d'ordre philosophique d'organisation d'une production et qui dans une logique autoritaire par rapport à un ordre capitaliste établie prend la signification de concurrence déloyale, qu'une domination imminente d'entités de production importantes et puissantes à caractère capitaliste sur des entités de production non construite sur le capital et ayant des finalités désintéressées est omniprésente. Ce qui représente pour Dewey que non seulement le groupe qui ici essaye de chercher des nouvelles solutions est handicapé, mais que ceci a des répercussions et des conséquences pour l'ensemble de la société. « L'oppression ne fait pas que nuire aux opprimés : tout le corps social est privé des ressources potentielles qui devraient être à son service » (Dewey,...)

Nous sommes donc ici dans une situation extrêmement contradictoire par rapport au sens de la production, d'autant plus si l'on considère que le modèle capitaliste domine de force toute tentative d'émergence de modèles alternatifs qui à cause de cette oppression idéologique se trouve en quelque sorte dans une « situation indéterminée ». L'économie solidaire, dans un tel schéma à tendance à s'isoler tant dans sa réflexion que dans son action, pour ainsi dire construire un modèle alternatif de faire de l'économie. Elle ne pourra le faire de cette manière qu'en sachant qu'elle s'expose à toute critique destructrice, soit elle de l'ordre économique ou politique, dans le sens qu'elle s'oppose à un ordre établie. La « situation indéterminée » lui appartient à ce moment à elle tout seul, l'ordre établi peut s'apposer apparemment ainsi sur un « tout établi ». En considérant que cette opposition représente sous cette forme un « dualisme social », il apparaît que cette problématique de l'opposition représente une situation indéterminée pour l'économie solidaire qui doit permettre de problématiser la situation dans son étendu maximum. « Un problème représente la transformation partielle par l'enquête d'une situation problématique en une situation déterminée » (Dewey, Logique, la théorie de l'enquête, 1938). La situation déterminée devient donc ici une appréhension critique de la question de l'organisation économique en général. La finalité de l'enquête d'un point de vue social peut par conséquent apparaître comme la remise en cause des dualismes sociaux. En considérant que l'enquête dans une telle visée devrait revêtir plutôt un caractère théorique qu'empirique, il se dégage certainement d'un tel processus que seul l'analyse généralisé sur la question économique peut apporter des éléments de compréhension à la démarche de l'économie solidaire. « L'enquête est la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation dans un tout unifié » (Dewey, *ibid.*)

3.1.2.) Des publics solidaires constitués pour questionner la dominance capitaliste

En ce sens, Dewey nous invite à considérer à travers « le public » ou la société civile et qui est appelé dans notre contexte « l'espace public d'économie solidaire », la description d'un contrepoids au système économique dominant qu'est le capitalisme. Dans une telle configuration il nous est possible de considérer que les deux composantes de ce dualisme peuvent s'exprimer à travers leur nature foncièrement économique en représentant un problème social théorique en tant que superdualisme social et qui serait composé d'un certain nombre de sous-problèmes sociaux ou de sousdualismes.

La question dans un tel cas de figure est pertinemment de voir comment dans de telles circonstances un protagoniste dominé, ici l'espace public d'économie solidaire, peut entrer dans une discussion a issue ouverte avec l'autre protagoniste qui défend un existant opérationnel qu'est le système capitaliste à caractère néolibérale.

Dewey pense que des circonstances sociétales qui posent problème et qui sont difficilement cernables à cause de leur complexité, ce qu'il appelle justement une « situation indéterminée », peuvent engendrer des mouvements sociaux. Ces mouvements sociaux, pour lui, émergent parce qu'ils sont dues à une incompréhension et à une mise en doute des croyances jusque là admise par rapport à une situation donnée. Il se constitue dès lors un « public » qui va questionner cette problématique. Il est absolument essentiel de retenir de ses réflexions, que le public qui va se constituer pour s'opposer à une situation donnée se caractérise notamment par le fait qu'il n'est pas exclusivement composé de personnes subissant directement les conséquences, mais qu'il est formé d'autres personnes non affectés directement et qu'en ce sens il y a lieu de constater une formation d'une communauté, donc le public. (... ceux qui sont indirectement et sérieusement affectés en bien ou en mal forment un groupe suffisamment distinctif pour requérir une reconnaissance et un nom. Dewey, le public et ses problèmes).

Pour Dewey ceci est dû au fait qu'un même individu appartient au même temps à plusieurs publics et que son appartenance à un public n'est pas forcément déterminée par son appartenance sociale. Le public peut se constituer ainsi à partir d'un problème qui dépasse la sphère privée par ses conséquences. Un exemple type pour illustrer ces propos est le cas d'une grève dans une entreprise, où il n'y pas que les personnes qui sont directement menacées d'un licenciement par exemple qui vont former le public, mais également les autres travailleurs qui peuvent se montrer solidaire et élargir ce public dans un premier temps. Mais au delà de ce public directement concerner par les agissements de l'entreprise se forme un public encore plus large et qui forme une communauté institutionnelle et que son les syndicats. Une quatrième dimension serait à décrire alors en la forme d'une prise de conscience encore plus large au niveau de la société et qui serait de l'ordre de la société civile. Si une telle problématique, le licenciement dans une entreprise, peut en ce sens provoquer des formations de communautés aussi importantes et diversifiés, il apparaît que non seulement le cas problématique du licenciement est en cause, mais que cette problématique revêt un caractère

beaucoup plus profond et universel et berce en soi l'opportunité d'un effet systémique de l'engagement d'un public dont les sujets qui se trouvent dans des situations de vie analogue ou étant des observateurs avertis du fonctionnement de l'économie en général, seront capables de remettre en question celui-ci.

Cette prise de conscience collective est donc essentielle pour qu'il y ai mouvement dans le public, donc qu'il y ai « mouvement social » aspirant à la transformation sociale, à travers la réorganisation économique dans notre cas, et qui représente ainsi les fondements de l'action de l'économie solidaire.

Par conséquent s'il y a transformation sociale à partir de transaction sociales entre collectifs déterminés, il apparaît que pour les protagonistes de l'économie solidaire il est essentielle de se constituer un public et donc un espace public, composée non seulement d'activistes et de promoteurs pragmatiques qui ne formerait qu'un ensemble de parti pris dans la société par rapport à la lobby capitaliste dans un tel dualisme. Mais d'être conscient que la partie capitaliste ne se compose pas que de capitalistes, mais d'une panoplie de protagonistes avertis et non avertis en partant des accumulateurs de capitaux et de l'actionariat en passant par les détenteurs de très haut salaires jusqu'à des personnes qui se diront aisées et satisfaites, de personnes qui ont peur de changements ou qui tiennent à la notion de la propriété privée, bref toute un amalgame d'individus que l'on qualifie couramment de tendance conservatrice.

Si avec une telle description l'économie solidaire se revendique plutôt de la tradition socialiste et progressiste, elle n'a pas dans ce camp à l'heure actuelle un partenaire de poids par rapport à un système en place qui est plutôt conservateur, circonstance qui ici est à considérer comme un superdualisme politique. Et tout naturellement de par son caractère d'appréciation hétérogène, donc en se trouvant ainsi dans une situation indéterminée, elle ne dispose pas encore assez d'une consistance idéologique dans le sens d'une fixation commune d'objectifs précis au niveau des personnes avec lesquelles elle essaye d'organiser des nouvelles opportunités d'expériences de vie décente et de créer ainsi un climat où prévaudra l'idée d'une coconstruction d'un environnement évoluant vers la création de conditions de vie meilleures. En ce sens l'économie solidaire est un objet dans le pur esprit Deweyen, d'expérimentation continue qui ne cherche ni à définir d'avance les finalités absolues de sa propre démarche, ni de se soumettre à une quelconque forme de contrôle extérieur exécutée par une autorité censée exister en dehors du processus de l'expérience.

Ce que Dewey revendique ici dans un contexte généralisé concernant l'essence même du fonctionnement du système démocratique, nous l'appliquons dans ce contexte également à toute démarche économique pour pouvoir arriver à démocratiser l'économie. Si la démocratie est l'espace où l'expérience interhumaine est elle même sa propre fin, sans conclusion préalable possible, l'indétermination devient ainsi un élément constitutif pour la continuation des nouvelles expériences, également économiques, construites sur celles d'avant. « La démocratie est la conviction que le processus de l'expérience importe

d'avantage que tel ou tel résultat particulier – les résultats particuliers ayant une valeur ultime uniquement s'ils servent à enrichir et à ordonner la suite du processus (Dewey, 1939, creative democracy – the task before us) ».

Il s'agit donc ici pour la démarche économie solidaire de mettre en évidence que le superdualisme décrit plus haut entre politique progressiste et politique conservatrice est un champ de bataille qu'il faut certainement considérer comme étant un enjeu politique référencié et de par l'histoire et la présentation effectuée par les parties politiques, un sujet à forte accessibilité commune, mais que se superdualisme politique risque de susciter un faux débat sur la marche à suivre pour accéder à une évolution de la démocratie et plus précisément pour arriver à transformer le système économique pour le rendre plus démocratique. En tout cas ce débat inviterait à s'orienter vers une prise de position qui demande in fine un parti pris pour une solution qui déterminera dans un premier temps un champ d'action unique d'évolution, où bien progressiste où bien conservateur, ce qui reviendrait à couper court à toute tentative d'expérimentation innovante construite sur une réflexion hybride et complexe. Dans un deuxième temps l'action de la transformation sociale ainsi que l'action de la transaction sociale qui demande avant tout la possibilité de la négociation serait pour une grande part amputée d'éléments contradictoires liés justement à cette représentation superdualiste. Dans ce cas, et dans l'optique de vouloir démocratiser l'économie, nous avons certainement besoin de considérer cette opposition superdualiste entre la vision progressiste et la vision conservatrice comme toile de fond actuelle et support de connaissance historique pour orienter nos actions et expériences, mais nous devrions dépasser cette opposition trop générale dans notre agir intellectuel et pratique, pour nous permettre d'engager des processus de l'expérience innovants plus particuliers et abordables, construite sur un ratissage aussi large que possible d'idées et ouvrant ainsi un champ accessible à une participation hétérogène des collectivités et des individus. Il s'agirait en quelque sorte dans ce contexte de transformer d'abord un champ de bataille superdualiste en un champ de négociation et d'expérimentation intersubjectif et multidimensionnel où les résultats particuliers prendront une valeur ultime pour servir à enrichir et à ordonner la suite du processus de la démocratisation de l'économie.

3.1.3.) La notion d'économie solidaire, un processus pragmatique ?

Pour renforcer l'importance qui sera attribuée aux contributions des individus et dans le prolongement aux collectifs réunissant les individus, pour être des agents du changement dans un système donné, nous nous baserons par conséquent fortement sur la méthode pragmatiste pour analyser ces phénomènes.

En effet, le pragmatisme en tant que courant philosophique original est né dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle dans ce qu'on appelait le « nouveau monde » donc aux Etats-Unies. A cette époque, les représentants les plus importants de ce courant de pensée sont le logicien Peirce, le philosophe et psychologue James, le philosophe et sociologue Mead et le philosophe et pédagogue Dewey.

Tous ces quatre chercheurs, qui sont à considérer comme les pionniers de cette méthode, contribueront au final à la confection d'un système scientifique pragmatiste que l'on considère aujourd'hui comme classique. D'après Lorenz (1995) ce système comprend ces différents éléments de base que chacun d'eux y apporte : Pierce, une méthodologie scientifique liée à l'évolutionnisme, James une approche partante des phénomènes empiriques quotidiens, Mead une observation biologique de l'évolution menant à l'intersubjectivité symbolique et Dewey en y axant sur les idéaux démocratiques par ce qu'il appelle l'instrumentalisme social.

Dans notre contexte de la problématique concernant l'économie solidaire, dont les dimensions politiques ont été esquissées, ce sera l'apport et les conceptions de Dewey au pragmatisme lesquelles nous intéresseront le plus dans le cadre de cette étude. En effet, le fonctionnement de nos démocraties et l'activité économique et social sont au cœur du débat des préoccupations de l'économie solidaire.

Son approche l'est aussi parce que Dewey n'était pas seulement un théoricien scientifique, mais également un publiciste s'articulant par rapport à l'actualité et homme de terrain de surplus en étant impliqué dans la mise en place et la gérance de projets concrets. Nous retiendrons ici avant tout son engagement au niveau du développement des théories pragmatiques comme chercheur engagé et chef de file à l'Université de Chicago, son engagement dans les groupes de discussion et centres d'entraide des réformateurs sociaux radicaux au « City Club » ainsi que son engagement dans le « Hull House » un projet issu du « social settlement movement », qui était un centre d'aide et de communication pour les habitants des quartiers défavorisés de Chicago. Ce dernier engagement il le faisait en collaboration avec son amie Jane Addams que l'on peut considérer comme l'une des pionnières du travail social dans les quartiers.

Cet engagement public du scientifique Dewey, lequel s'exprimera de façon critique de plus en plus tout au long de sa vie et où il se mêla de plus en plus des inégalités existantes, est une des raisons majeures pour chercher à voir ce qu'il peut apporter à un mouvement qui trouve également ces racines dans une réflexion sur les inégalités socio-économiques et son ancrage dans le quartier ou territoire.

3.1.4.) A la recherche des sous-dualismes d'action

Dans un tel contexte, et pour essayer d'envisager une représentation concrète et pratique, la notion de l'espace public d'économie solidaire pourrait par conséquent être un espace qui est déterminé à travers la prise en compte d'un certain nombre de lieux spécifiques que nous considérerions ici comme étant des lieux de sous-dualismes sociaux, qui le composeront.

Partant de l'idée des dualismes sociaux existants en rapport avec l'organisation politique et sociale de nos démocraties que Dewey nous propose dans « Démocratie et Education » ou il considère la lutte des classes, dans le sens de dominants et de dominés et d'autres relations sociales comme les relations entre gouvernants et gouvernés, exploiters et exploités, oisifs et travailleurs, intellectuels et manuels, hommes et femmes ou encore la relation nature et culture, il est proposé ici de se poser la question sur les dualismes qui seraient dans les conditions actuelles ceux qui pourront directement contribuer à la formation d'un public et d'un espace public d'économie solidaire.

Il s'agirait en quelque sorte de pouvoir considérer la notion d'économie solidaire comme un ensemble de valeurs qui ne sont pas définies d'avance. Donc, dans le sens d'un superdualisme, un espace, un vide en opposition contre l'espace capitaliste et qui demande d'être rempli à travers les apports émanant de publics divers oeuvrant dans des lieux sousdualistes. Dans un premier temps, en faisant leurs expériences indépendamment les un des autres, mais qui permettraient au fil du temps de trouver les reconnaissances réciproques par rapport à une possible mise en commun des différentes expériences et de pouvoir alimenter ainsi d'expériences diversifiés un espace d'expérience commun, en l'occurrence l'espace public d'économie solidaire.

Il ne s'agirait ici donc aucunement de changer la méthode pragmatique d'analyse et d'action, mais bien de changer les sujets et objets des oppositions dualistes. En quelque sorte adaptés les éléments dualistes à la question de la définition de l'économie solidaire.

Ce schéma de lecture d'une possible existence d'une économie solidaire pourrait ainsi être construite sur une structure multidimensionnelle, non hiérarchisée où le caractère de l'indépendance des démarches respectives ainsi que leur caractère spécifique en termes de luttes expérimentales multiples, d'un ordre conceptuel, pratique ou lié à un endroit, serait reconnu comme apports pour la confection de ce public et de son espace qu'il serait ainsi en train de conquérir. Dans une telle logique, chaque conquête aura, hors mis le mérite d'exister, la vocation de s'installer pour une certaine durée comme point de repère et pourra chercher à faire fonction d'institution nouvelle.

Dans le prolongement d'une telle réflexion nous pouvons lier cette démarche d'une façon plus générale aux théories sociologiques contemporaines de Mark Granovetter en relation avec son approche de l'encastrement de l'économie dans la vie sociale des populations. Dans ce contexte, il nous dit que « les actions économiques sont encadrées au sein de systèmes concrets et continus de relations sociales » et de « réseaux permanents de relations personnelles » (Granovetter, les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse, 1994 Paris, PUF).

Cette première approche à la pensée de Granovetter et en la mettant en relation avec les publics de Dewey, fait émerger la question si ces nouveaux espaces publics, dans ce cas économiques, créés par un groupe de personnes dans le sens de l'expérience et également par différence à un groupe de personnes d'intérêts opposés, ne représente pas déjà dans son essence et de faite l'embryon d'une institution. Cette vision peut être proposée si on la compare avec la définition sur les institutions économiques de Granovetter qui présente ces dernières comme suit : « des ensembles complexes d'actions individuelles qui comportent une dimension normative en renvoyant à l'idée de comment les choses doivent être faites. Les institutions évoquent une impression de solidité : elles deviennent réifiées, ressenties comme des phénomènes externes et objectifs du monde, plutôt que comme des constructions sociales – qu'elles sont pourtant ».

Nous reviendrons sur la notion des institutions dans le contexte de la formation de groupes d'intérêts, mais nous pouvons déjà retenir ici que ces groupes ou publics existent à travers des constructions sociales et essayer de voir si la genèse d'un tel public n'est pas forcément liée à un état d'opposition et d'action envers un ordre établi et en place et revête donc forcément le caractère d'agent du changement, donc de la transformation sociale par la transaction. Ainsi et pour renforcer cette hypothèse nous pouvons reprendre la formulation de Irène Pereira, (Pour un usage anarchiste du pragmatisme) pour qui « le pragmatisme est l'ontologie pluraliste de l'action ou de la relation » et que Dewey appelle justement, une transaction.

Dewey montre à travers sa conception qu'un développement complet de la méthode pragmatiste présuppose l'abolition des classes sociales et de tous les dualismes sociaux que nous avons vues plus haut. Je pense toutefois que le conflit reste le moteur de toute approche pragmatiste en considérant qu'au début de chaque nouvel expérimentation ce n'est pas un homme seul qui est confronté à une problématique qu'il essaye de résoudre à travers l'enquête qu'il peut mener, mais que dès le début il ne se voit pas que confronter à l'objet de son problème , mais qu'il sait que cette aventure aura certainement des répercussions sur son environnement humain proche et qu'il considère et intègre ces personnes et leurs attitudes hétérogènes dans son enquête et son expérience. Ainsi l'individualité devient un résultat d'un processus social et nous pouvons ainsi dire que le pragmatisme défend l'idée que la connaissance acquise au cours de ce processus n'est pas seulement relative par rapport à l'individu lui-même, mais qu'elle l'est aussi en relation avec la réalité laquelle est également soumise à un changement constant. Le réseau social devient donc un élément de nature conflictuelle qui peut tout à fait avoir un caractère constructif d'influence sur le développement de l'expérience.

Les luttes sociales portées par les réseaux sociaux, donc des groupes sousdualistes, sont par conséquent les substances organiques qui créent la transaction, mais en même temps ces groupes représentent en leur sein des tensions et des luttes qui finalement font qu'il peuvent exister. Le conflit comme révélateur d'un dualisme serait dès lors l'élément générateur de toute application pragmatiste. Les dualismes ne devraient pas disparaître, mais être mieux entretenus pour poursuivre toute démarche

pragmatiste. Ainsi, tant que ces luttes internes savent se maintenir à l'intérieur de ces groupes, ils auront la possibilité de continuer leur enquête sur un problème posé et le confronter à d'autres visions, soient celles-ci d'un ordre autoritaire ou non.

En ce sens l'économie solidaire, en tant que conception superdualiste en opposition à une autre conception superdualiste, qu'est le système capitalistique aurait besoins d'un espace confectionné de nombre de groupement sousdualistes qui n'avance pas forcément vers des objectifs définis par l'enquête qui pourrait avoir lieu dans l'espace superdualiste de l'économie solidaire, mais à travers l'enquête et l'aboutissement expérimental issue des groupements sousdualistes. La richesse ainsi que la force de la transformation sociale émanerait dès lors d'un aboutissement d'une quantité d'expériences différentes, même dans leur finalité, mais ayant toutes en elles le germe de la transformation sociale. La pluralité des moyens à pouvoir être mis en pratique ne dépendrait pas ainsi du fait de devoir les organiser et assimiler à un certain moment pour en faire un concept fini pour pouvoir les opposer à l'espace opposé, mais d'entrer dans une logique de la transaction sociale séquentielle, qui peut agir comme une expérience dans l'expérimentation au changement.

En un mot, il ne s'agirait pas de remplacer un système par un nouveau système, mais de travailler une idée de système par l'expérimentation pratique pour en arriver à introduire les résultats des enquêtes menés là où les failles du système opposé et qui est dominant le permettent et les rendent utiles. Nous en revenant ici au caractère subversif d'une démarche d'expérimentation collective.

3.2.) L'économie solidaire, un concept ?

Cette question est posée ici dans le sens que si, par rapport à d'autres théories économiques celle de l'économie solidaire peut être consolidée pour non seulement préciser ses fondements conceptuels à travers ses aspects essentiels, mais également d'interroger ses fondements épistémologiques dont la complexité pourrait bien constituer une spécificité.

3.2.1.) Une approche économique pour l'économie solidaire.

Avant toute entrée en matière il est nécessaire de s'arrêter dès le début sur la notion d'économie solidaire même qui comprend les deux mots « économie » et « solidaire ». Si cette notion composée doit être l'objet d'une clarification scientifique dès le début, ceci est nécessaire dans le sens sémantique que cette notion, dans la réalité et à travers laquelle elle est actuellement vécue et pratiquée par ces promoteurs, embrasse un champ sociétal beaucoup plus vaste que les représentations de l'économie usuellement reconnues comme telles.

En effet, en considérant que l'économie solidaire se veut un mouvement de la transformation sociale elle doit être forcément aussi liée à une réflexion d'ordre économique. À moins qu'on essaierait de partir des définitions concernant la notion « économie » pour en arriver finalement au constat inverse qui signifierait que l'économie n'est pas uniquement liée aux seuls aspects du fonctionnement du marché, mais que son action et son développement foncièrement construite sur les procédés d'échanges et qui ne sont pas innocents par rapport aux devenir des sociétés en général, est elle-même aussi acteur de la transformation sociale. En posant le problème de cette façon nous prenons ici le parti pris de nous référer aux travaux de Karl Polanyi (1983 ; La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps, Gallimard , Paris), qui disait « qu'il faut réencastrer l'économie dans la démocratie ».

Le terme « économie solidaire » est un terme moderne pour apparaître et s'imposer dans les discours plutôt d'ordre militant à partir des années 80, notamment en France et à travers les travaux de Jean-Louis Laville, dont l'approche de base peut se résumer en avançant que le mouvement d'économie solidaire « est constitué d'organisations d'économie solidaires et d'engagements citoyens visant à démocratiser l'économie (Dacheux, Laville 2003, Economie solidaire et démocratie, Hermès, N 36, Cnrs éditions, Paris) ». Dans d'autres pays du monde des mouvements analogues voient le jour, mais apparaissent sous des dénominations différentes, nous y reviendrons. C'est d'abord une réaction envers une situation « économique » laquelle se dégrade de plus en plus. Le choc pétrolier dans les années 70 met définitivement fin à une ère prospère que l'on appelle communément les « trente glorieuses ». En considérant d'autres facteurs comme les avancements technologiques ou encore la libération rampante des marchés financiers, il en découle comme effet corollaire le phénomène du chômage de masse persistant et ceci jusqu'à nos jours.

L'économie solidaire dans sa forme moderne a été ainsi une réaction plutôt spontanée, construite sur une culture d'engagements citoyens issus des événements de 68 pour remédier à une situation, d'abord économique, mais également d'ordre culturel et moral qui n'était plus portée par la population.

Si l'économie solidaire cherche aujourd'hui à trouver son corpus théorique, ceci est du au fait qu'elle s'est depuis une trentaine d'années justement construite sur la pratique et sur le projet de manière spontanée. Ce sont des réactions citoyennes concrètes par rapport à une situation économique qui se dégrade et lesquelles prennent la forme de ce qu'on pourrait nommer l'association solidaire.

Dans le contexte des descriptions du modèle de réflexion de la nouvelle sociologie économique de Granovetter (1988), l'on peut parler ici de manière plus concrète et pratique de la construction conjointe de l'offre et de la demande. Ceci dans un contexte aussi des années 70 où l'orthodoxie économique réussissait à s'imposer de plus en plus envers toutes réflexions liées à une sociologie économique laquelle essayait de mettre en doute la justesse des propos néolibéraux concernant les théories sociales construites

sur l'homo oeconomicus. Pour cela Granovetter nous dit que : « La nouvelle sociologie économique se propose d'identifier et de résoudre les défauts de cette théorie néo-classique qui ne permet de saisir ni l'importance des objectifs non économiques qui interviennent dans la poursuite des intérêts individuels, ni le fait que celle-ci soit profondément encastrée dans des structures d'interactions sociales ».

Dans ce même contexte de construction conjointe de l'offre et de la demande Jean-Louis Laville constate que : « cette coconstruction s'élabore grâce à la concertation des acteurs de terrain, que ce soit les usagers, les travailleurs sociaux, les animateurs socio-économiques, les responsables d'entreprises, de collectivités locales, d'administrations ou les chômeurs voulant sortir par eux-mêmes ».

Le droit de s'associer, tout en valorisant ainsi également l'espace public, devient ainsi un moyen redécouvert pour prendre le destin de la population à nouveau en mains propres, ceci en combinant des idées d'autogestion et de démocratie dans un premier temps.

Cette forme de s'associer solidairement naît aussi pour se différencier par rapport à une idée d'économie sociale bien implantée qui a, notamment pour les institutions ayant franchi un certain ordre de grandeur, des difficultés énormes d'agir selon les principes initialement installés et prônant la participation démocratique de leurs membres. Elle va plutôt chercher du côté de la tradition associationniste du 19^{ème} siècle pour retrouver des approches philosophiques qui peuvent conforter son action.

Toutefois, comme nous l'avons dit, l'économie solidaire est à ces débuts modernes un phénomène qui cherche surtout à trouver des solutions à des problématiques d'ordre économique dans le sens où elle essaye avec l'installation d'associations qui développent des activités économiques à trouver des niches de production de biens et de services et ceci surtout dans le but de créer de l'emploi et de contrecarrer ainsi le développement galopant du chômage de masse. Parmi ces niches il est à noter que celles-ci trouvent leurs réalités dans des domaines qui aujourd'hui sont fortement liés à la notion du « développement durable » et concerne aussi bien des activités de services aux personnes, d'écologie environnementale, d'information et de communication ou encore des activités de culture et de tourisme. Ces activités sont toutes des activités qui à cette époque étaient considérées par l'économie privée comme non rentables et ne gênaient donc guère les procédés et le développement de l'économie de marché concurrentielle.

Bien au contraire, cette activité mis en place par les promoteurs de l'économie solidaire pouvait favoriser l'avancement de ce rouleau compresseur qu'est l'économie de marché concurrentielle et capitaliste, en faisant voiture balai pour s'occuper des dégâts collatéraux induits par cette démarche.

D'un autre côté, reposant sur une idée de solidarité (terme introduit par Leroux dans le vocabulaire philosophique au début du dix-neuvième siècle) qui favorise le lien social à travers la participation à l'activité économique, mais en considérant également les ambitions d'autogestion et d'indépendance alternative, les promoteurs et acteurs de l'économie solidaire opèrent néanmoins pour la plus grande part en s'appuyant sur des ressources financières publiques. Ce qui en fait n'est pas en contradiction avec une idée de répartition équitable des ressources générales et l'acceptation du rôle de l'Etat dont la mission est l'organisation de la redistribution.

Avec cette brève description de l'action économique de l'économie solidaire, nous pouvons essayer de voir en quoi le terme d'économie solidaire n'est pas en phase avec le concept générale qu'elle défend.

Si l'économie solidaire serait uniquement une approche pour faire de l'économie différemment, elle pourrait trouver une acceptation sociétale certaine comme élément régulateur par rapport au jeu d'ensemble existant entre économie publique et économie privée. Elle serait ainsi un élément consensuel de la transaction sociale et non un élément conflictuel de la transaction sociale.

Si l'économie solidaire s'est développée avec une approche de projet et de réaction spontanée envers une situation socioéconomique délabré et donc par la praxis, elle s'est créée notamment de façon plus ou moins atomisée en insistant d'ailleurs sur son caractère d'enracinement territorial, d'indépendance, d'alternative ou encore en prônant le « small is beautiful », notion à considéré dans le sens de la philosophie de Helmut Kohr qui prône en général un retour à des dimensions humaines, donc supervisibles et démocratiquement gérables.. Elle a ainsi du mal à s'établir en tant que force de proposition reconnue.

Dans une telle logique de représentation il est clair que, et sans tomber dans des considérations philosophiques de l'ordre de la rhétorique du complot, l'économie solidaire en tant qu'acteur économique est un élément de la transaction sociale du moins tolérable et, avant tout, contrôlable, donc consensuel. Comme nous l'explique Bourdieu, on ne se retrouve pas ici dans un schéma, où il y a certes des concertations de forces dominantes qui existent, mais où il nous dit qu'ils ne jouent qu'un rôle secondaire dans un système collectif établi. Nous partons ainsi du constat que l'action déployé par le mouvement de l'économie solidaire n'est pas téléguidé par quelques forces machiavéliques obscures, mais qu'elle risque plutôt, de par son caractère consensuel, d'être récupérée, accaparée ou utilisée par un système économique dominant et actuellement en place. En ce sens nous pouvons nous référer à l'image de Bourdieu qui parle d'une « orchestration sans chef d'orchestre » (Le sens pratique, Paris, Minuit, 1980, p.89), ce qui veut dire que pour le système économique dominant, les pratiques sont en fait collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre. Dans un tel univers d'organisation économique, l'économie solidaire en tant que construction de la praxis et de par son développement atomisé, ne peut finalement représenter un concept économique en soi, mais qu'elle fait plutôt parti d'un concept supérieur et orchestré, en tant que sous-concept. Dans l'état actuel de notre organisation

socio-économique, elle risque par conséquent et forcément d'être assimilée par le jeu d'ensemble : économie publique et économie privée.

Si avec ce constat nous pouvons dire que l'ambition que veut s'attribuer le mouvement de l'économie solidaire, c'est à dire d'être une force de la transformation sociale, elle ne peut pas que s'articuler à travers son action économique, mais elle doit s'attaquer aux enjeux posés par la question de la démocratie et ainsi, tout en gardant l'angle d'attaque, qui est l'activité économique, agir sur une démocratisation de l'économie. En essayant ainsi de démocratiser l'économie et si celle-ci a une emprise directe sur l'organisation de nos démocraties politiques, nous pouvons de façon réaliste parler d'un mouvement de transformation sociale voir même de transformation sociétale.

Les dispositions posées de cette façon rendent l'ambition finalement conflictuelle, interpellent forcément l'action et l'intervention politique, en tant que lieu de débat et permettent ainsi de porter ses contenus et revendications concernant la transformation sociale dans l'espace public pour pouvoir activer des mécanismes de la démocratie participative.

3.2.2.) La représentation de l'économie solidaire et son rapport avec l'environnement économique actuel.

Si l'angle d'attaque du mouvement de l'économie solidaire pour un objectif de transformation sociale et sociétale est dans un premier lieu la démocratisation de l'économie, nous retiendrons que ceci représente un parti pris stratégique qui lui appartient dans le sens qu'elle veut de par son action sur le faire de l'économie autrement influencer sur le devenir de nos sociétés.

Pour faire de l'économie autrement il est alors nécessaire de voir en quoi l'économie solidaire se différencie du mainstream de l'action économique actuel.

Déjà à ce stade il importe de voir qu'à côté de nombreuses considérations, lesquelles seront encore analysées plus loin, qu'un élément marquant et déterminant doit être posé dès le début. Il est clair que l'économie en tant que concept scientifique n'existe pas en tant que concept sans âme et sans acteurs. D'un côté l'âme peut être dans une telle considération l'existence d'une volonté des individus et des collectifs de s'assurer d'un consensus d'obligation de la réalisation de la production nécessaire à leurs besoins, à leurs survies et à leurs soi-disant bien-être. Si on retient cette approche comme facteur lié à la volonté de survivre, elle appartient au domaine d'une motivation collective, voir universelle liée à la reproduction de l'espèce. Elle ne peut être en tant que motivation, qu'une approche positive qui peut être partagée par tous les hommes. Cette appréciation reste cependant une conception théorique, à la limite du domaine de la métaphysique. En ce sens cette appréciation est de l'ordre de l'univers de pensée Platonienne promulguant un idéaltype de société, guidé à travers une force divine où toute l'action économique en découlerait de façon optimale. Cette stipulation nous questionnera plus loin sur les aspects éthiques de faire de l'économie et notamment dans un

contexte qui concerne le système capitaliste de l'agir économique dans nos sociétés contemporaine et qui trouve son âme et sa force divine dans la fameuse « main invisible » décrite par Adam Smith et qui règlera les marchés à la meilleure satisfaction de tous les membres de la société.

D'un autre côté et à l'opposé, en adoptant plutôt des conceptions Aristoteliennes lesquelles nous mettent d'avantage dans une situation de questionnement pour voir ce qu'il y a à faire pour trouver en nous le ressort moral et l'énergie pour le faire. Nous devons dès lors considérer les acteurs qui sont à la base de la réalisation de cette production de biens et de services pour admettre que cette vision globale d'une action économique « prospère » à la reproduction de l'espèce nous renvoi, à travers les agissements des acteurs, aux conflits qui existent entre l'individu et la collectivité.

L'individu, en tant que représentant de son espèce, ne saurait pas survivre tout seul, ceci est d'une évidence même et qui est évidemment du domaine de la biologie.

Par conséquent, pour survivre il est forcé d'accepter qu'il n'est pas unique et que sa seule chance de survie réside dans le fait de s'associer. De s'associer avec d'autres individus. Il aura également compris que pour ce qui concerne sa survie et la production de biens et de services nécessaires à celle-ci, de même que d'améliorer continuellement ses conditions de vie, il a tout intérêt à collaborer avec d'autres individus. C'est en fait ce que nous pouvons appeler aujourd'hui communément et dans le cadre de cet travail, les « entreprises ».

Si aujourd'hui le terme d'entreprise est communément accepté pour décrire un lieu, une organisation, une instance ou encore une institution pour produire des biens et des services, cela nous permet de nous rendre compte dans notre vie journalière de l'apport quotidien que nous attribuons à ces formes d'organisation. Notre démarche journalière ne peut ainsi pas être neutre, elle est consciente et est construite sur des repères cognitifs et des faits normatifs.

Si ces lieux, où nous organisons comment et quoi nous produisons existent, il nous faut accepter aussi que ce n'est pas forcément un système obscur qui est l'organisateur et l'exécuteur de cette production, mais bien l'organisme dont nous font partie. Ceci vaut aussi bien pour ce qui est de notre vie privée que ce qui est pour notre vie professionnelle.

En ce sens, il est postulé ici que chacun de nous dispose d'une masse critique suffisante d'éléments concernant son agir pour pouvoir se permettre a priori de pouvoir se retrouver idéalement dans une situation qui lui permet le choix. Le choix de sa contribution en tant qu'individu ainsi que de membre d'un collectif de production.

Quant au fond, cette constatation ne permet pas l'acceptation de l'idée qu'un système peut être à lui tout seul responsable de notre propre condition. Au contraire, il apparaît plutôt que ce n'est pas en premier lieu un système installé comme concept de

fonctionnement général qui organise notre agir, mais que ce sont plutôt les choix propres à chacun dans sa contribution qui peuvent confectionner un système. Pour reprendre l'image de Bourdieu, chacun fait parti de l'orchestre.

4.) La question de la gouvernance et l'approche des institutions.

Lorsque, pour surmonter la crise financière et économique, beaucoup en appellent à une « nouvelle gouvernance », il faut entendre par là gouvernance dans le domaine politique. En termes plus clairs, on vise par là une nouvelle interaction entre les instances politiques, les administrations publiques et leur incidence sur la société, sur les citoyens et sur les modèles économiques mis en œuvre. Ou pour le dire autrement : il s'agit de la primauté du politique et, par là, d'une consolidation de notre régime démocratique. Quelle peut être la contribution de l'économie solidaire à cette visée ?

Fondamentalement et sur le plan scientifique, l'économie solidaire avance de nouveaux paradigmes pour décrire un comportement économique au service de l'homme et, dans ce but, élabore le concept d'une économie plurielle. Celle-ci repose sur l'idée qu'il existe, les uns à côté des autres, plusieurs modes de déploiement de l'activité économique, qui n'excluent ni l'enrichissement personnel, ni des modes d'action non orientés vers le profit. Concrètement, l'économie solidaire propose, à côté de l'espace économique public et privé, la création d'un troisième espace qui puisse à la fois prendre en compte l'intérêt général sur le plan local et régional et permettre au plan global, par des véhicules tels que le commerce équitable ou les systèmes de financement éthique, la mise en place de relations commerciales au service de la communauté mondiale.

Pour maintenir la possibilité d'une conduite démocratique de la vie en société (gouvernance), nous prenons en général appui sur un système de lois et de traités et accords complexe, fruit d'un développement historique. Au cours du développement de nos démocraties, ce système complexe n'a cessé de subir des changements destinés à l'adapter aux besoins et aux nouvelles données des processus sociétaux. Depuis les années 1980, ce système a penché en faveur d'une libéralisation des marchés et d'un libre-échange de moins en moins régulé, donnant naissance à un néolibéralisme qui nous a conduit à une impasse que la crise actuelle ne fait que confirmer.

Selon les modalités d'un travail scientifique appliqué, qui se développe avant tout à même les projets, l'économie solidaire s'attache à différentes thématiques prioritaires (participation des citoyens selon un principe de subsidiarité, nouveaux indicateurs de richesse sociale, nouvelles formes juridiques de sociétés dans le domaine du non-marchand, intégration d'éléments durables dans la passation de marchés, constitution de systèmes de financement éthique, etc.) autour desquelles elle est dès aujourd'hui à même d'apporter des idées concrètes et des modèles fiables. Il s'agit d'autant de premiers développements novateurs dont l'apport

grandissant peut nourrir de nouvelles formes de nouvelle gouvernance plus appropriées et, à ce titre, susceptibles de contribuer à une sortie de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

4.1.) La gouvernance, un ensemble d'expérimentations interactifs et éphémères.

Nous pouvons avec une telle approche de réflexion en venir à faire des différences par rapport à l'importance et l'influence que peuvent avoir nos choix, individuels ou collectifs, par rapport aux différents niveaux de changements auxquels nous voulons et pouvons aspirer en tant qu'acteur social et économique.

Mais avant de pouvoir en venir à une analyse sommaire des différentes organisations ou institutions, qui par le choix des individus et des collectifs seraient à construire ou à transformer, il est important de se poser la question de quels éléments, matériels et immatériels, doit disposer un individu ou un collectif pour être en mesure d'être dans un état qui lui permet le choix.

En reprenant l'image de l'orchestre, l'on peut dire que pour exprimer son choix l'individu aura besoin d'un instrument.

Pour être en mesure de pouvoir s'exprimer à travers cet instrument, il doit, et en référence aux éléments défendus par Amartya Sen concernant ses thèses sur les « chances de réalisation de soi-même » (Ökonomie für den Menschen, 2003), disposer de divers atouts fondamentaux et substantiels.

Premièrement, il aura naturellement besoin d'exister et d'avoir ainsi pu compter sur une œuvre collective concernant sa production. Deuxièmement, il aura besoin d'être dans un état physique également qui lui permettra de manier et d'utiliser cet instrument, donc de n'avoir de soucis, ni quant à ces besoins de nourriture ni quant à son état de santé. Troisièmement, il aura pu profiter d'une éducation en terme de lire, d'écrire et de calculer pour maîtriser son instrument. Quatrièmement, il aura aussi appris qu'à travers son éducation socialisante et politique, qu'il est en droit d'utiliser son instrument et dans une prolongation de cette idée, en l'étendant aux valeurs démocratiques, d'être capable de l'utiliser « en concert » avec d'autres individus. Cinquièmement et en ce qui concerne le contexte de ce travail, découle du quatrième point que le faire ensemble et le respect d'autrui dans une démarche commune nous mènent vers l'apprentissage des valeurs de la solidarité.

Tous ces éléments posant les chances de la réalisation de soi-même ne feront que permettre à un individu de pouvoir accéder à cet état supérieur qui lui donne une chance réelle de pouvoir trouver les conditions réunies et nécessaires pour le mettre en mesure de façon optimale et sensée à comprendre l'opportunité et la signification du choix et de pouvoir l'exprimer.

Alors, qui sont ces collectifs-orchestres qui ont pris la forme d'institutions et qu'est-ce qui peut être leur raison d'être, leur message ou encore leur production.

Il y a une énorme multitude de collectifs-orchestres/institutions influençant sur le devenir des sociétés qui pourraient être cités sans distinction aucune en ce qui concerne leurs caractéristiques, leurs spécificités et leurs ambitions ou objectifs et pour lesquels existent différentes grilles de classification. Pour nos besoins il est proposé ici d'installer une grille de classification qui nous permet une lecture sur arrière-fonds socioéconomique, laquelle organise les différents objets d'analyse, pertinents dans ce contexte et en les liants à des notions de sphères : la sphère privée, la sphère communautaire, la sphère de l'espace public, la sphère politique et la sphère économique.

Avec cette classification, il sera soutenu dans ce travail qu'un cheminement « organique » et « naturel » est descriptible, allant de la sphère privée, en passant par la sphère communautaire pour arriver à une sorte d'aboutissement de la vie en commun qu'est l'existence d'un espace public, ceci en s'appuyant sur le concept d'un développement « organique » de l'humanité. Que cette expérience fondamentale interpelle cet ensemble humain pour créer des sous-concepts d'ajustement et d'organisation qui sont de l'ordre de la sphère politique et de la sphère économique et nous permet ainsi de considérer les concepts du fonctionnement « organique » d'une société, par référence aux écrits de Durkheim dans : De la division du travail. Ce fonctionnement « organique » d'une société, rendu possible à travers les pratiques mises en place par la politique et l'économie, permet de faire la distinction entre ce que j'appellerai un « espace public communautaire », mécanique selon Durkheim, qui existe de par une évolution « naturelle » de l'espèce qui le confectionne et dont la caractéristique fondamentale est celle de son existence et que par conséquent les sphères politiques et économiques n'existeraient pas sans cet espace que nous remplissons d'office.

La communauté en tant que concept élémentaire de la réflexion sociologique est donc un point de départ particulièrement important et sensible dans le cadre de ce travail. Dans la logique soutenue ici, la communauté est ainsi à considérer comme notion de départ pour définir l'espace public communautaire et lequel est constitué par la société civile. Voilà pourquoi également, je voudrais, en ayant cité Durkheim dans le cadre d'une compréhension de la différence entre communauté et société, mettre en avant que je me référerais plus loin sur les travaux de Tönnies et ceci surtout dans un souci de compréhension des termes utilisés par l'un et par l'autre pour désigner une communauté ou une société comme organique ou mécanique. Sans vouloir rentrer dans une analyse profonde il sera constaté ici que pour Tönnies, la communauté est désignée comme organique et la société comme mécanique, pour Durkheim c'est l'inverse. Il est toutefois à considérer que c'est à Tönnies que nous devons les premières réflexions fondamentales qui ont permis de passer d'une étude de la communauté comme réalité empirique à une ouverture vers une étude typologique de la communauté en la mettant en rapport avec la notion de société. C'est un tournant important au niveau de la réflexion sociologique

si l'on tient compte de l'histoire récente de la pensée philosophique qui a su se développer en mettant en question l'organisation sociale médiévale.

Ainsi, si avec les années lumières, Jean-Jacques Rousseau, en réaction aux systèmes féodaux et corporatistes du moyen-âge, a su donner à l'individu toute son importance à travers la notion du droit naturel, il est à noter que la question sur l'engagement collectif des individus reste néanmoins posé, quand il écrit qu'il faut : trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant (Du contrat social)

L'âge de raison en mettant l'individu et ses droits au centre des préoccupations reste dès lors plutôt ambiguë sur la question de la communauté, qui est certes nécessaire mais qui en fait se subordonne à l'instance « individu ». Cette vision va évidemment donner les impulsions intellectuelles connues pour préparer la révolution française de 1789 et la mise en place des droits de l'homme. Mais aussi la mise en place d'une idée politique et économique libérale qui se construit sur l'individu comme acteur central de sa propre détermination quand à la satisfaction de ses besoins et de ses aspirations.

La notion d'espace public communautaire est dans un tel contexte un lieu de vie et de survie, qu'est la terre et où la transaction sociale permanente entre ceux qui le construisent intellectuellement et le transforment manuellement de façon continue, constitue la forme et la nature de l'agir pouvant garantir la survie même de cet ensemble. Si ainsi la transaction sociale, apprise dans la famille et dans la communauté, en est l'outil primaire pour s'organiser entre membre d'un ensemble, elle représente l'essence même de ce que nous appelons l'« organique » et il apparaît que la politique et l'économique sont des concepts d'aides, ou sous-concepts, construites sur l'expérience de la transaction sociale. Il s'agit de montrer ici que ce n'est pas la réflexion politique ou économique qui mène à des propositions de transaction sociale, mais que c'est bien le mécanisme de la transaction sociale en tant qu'élément de base qui permet d'agir sur des changements en s'exprimant à travers des vecteurs secondaires qui sont la politique et l'économique. C'est à travers les capacités d'expression de ces vecteurs secondaires aussi que nous pouvons ainsi attribuer le terme de « société civile » à cet « ensemble composé d'humains dans leur lieu de vie et de survie » mentionné plus haut. De par là nous pouvons également donner tout son sens à la notion de « société » en retenant que le jeu mécanique d'organisation appartient aux systèmes secondaires, mais où à la base l'organisation organique, en l'occurrence la société civile, doit pouvoir interroger en permanence les systèmes politiques et économiques et leurs productions mécaniques. Nous verrons plus loin que ce constat nous servira pour discuter la notion de la démocratie participative, qui devient en ce sens le contrepoids « organique » par rapport aux « mécanismes » de la démocratie représentative.

Ce constat nous permettra également d'appréhender la question de l'organisation économique qui est présenté ici comme sous-concept et de voir si ce sous-concept ne se compose pas lui-même d'autres sous-concepts qui peuvent être en action en même temps. Nous posons ainsi les bases pour en arriver aux explications concernant la notion d'économie plurielle (Laville) dont l'idée essentielle serait de voir en quelle mesure différentes manières d'organisation économique peuvent alimenter et structurer un supersystème économique dans la coexistence et la complémentarité.

4.2.) La gouvernance un cadre propice à la transaction sociale.

Par référence aux travaux de Habermas, qui propose que le fonctionnement général des sociétés repose sur le jeu d'ensemble des trois piliers sociétaux qui sont des domaines du politique, de l'économique et de l'espace public, il est donc proposé ici de tenir compte des deux autres domaines cités, qui sont la famille et la communauté en tant qu'éléments, ayant d'abord une valeur historico-anthropologique, mais influençant toujours comme éléments actifs et à part dans le concert de l'organisation quotidienne de nos sociétés.

Après analyse de chacune des sphères, il sera intéressant, en s'accordant sur la notion de sphère pour décrire les différents ensembles humains dont est constitué notre univers de vie en commun, si l'on viendra à une représentation de différentes sphères qui existent côte à côte et où la participation confondue des hommes dans différentes sphères est possible, ou si les sphères même en tant qu'ensembles organiques interfèrent avec l'essence de leur raison d'être entre elles-mêmes.

L'« institution » famille est certes celle qui est la plus représentative pour décrire la sphère privée. Elle est également celle qui de par son caractère « intime » peut compter de modèle pour les objets d'analyse des autres sphères. D'abord elle est fort liée une idée de la reproduction de l'espèce et de la survie, ce qui compte évidemment et avant tout en considérant les nouveaux nés. Elle nous permet également de vivre et d'apprendre comment nous ressentons et comment nous pouvons nous organiser avec notre propre personne à travers des notions qui sont de l'ordre de l'amour, de la passion, de nos ambitions, même égoïstes (Spinoza) et de notre quête de reconnaissance (Axel Honneth, Kampf um Anerkennung). La relation avec la notion de l'économie se traduit à travers son agir pour permettre à chacun de ses membres d'être un lieu qui peut idéalement garantir, organiser et ainsi subvenir d'un côté aux besoins essentiels de survie et de l'autre aux aspirations de développement personnel et collectif. Dans un sens malthusien elle peut aussi être considérée comme un facteur régulateur et responsable par rapport à sa propre existence (Malthus, Loi de la population).

Enfin, le terme économie se traduit du grecque par *oikos* (foyer) et *nomos* (règles) et donc s'y introduit une troisième dimension importante qui est celle du respect des règles et qui est construite, s'il y a acceptation et compréhension commune de ces règles, sur un comportement d'entraide et de solidarité entre les membres. Nous pouvons pour soutenir cette dernière hypothèse nous référer aux concepts de la transaction sociale défendus par Mauss concernant la réciprocité dans l'échange et plus particulièrement par rapport à l'importance qu'il donne à la notion du don dans ce contexte. Mais également aux concepts de Jean Remy concernant ce qu'il appelle « réparer les oppositions structurantes » en conférant à la transaction sociale un rôle dynamique et en cours en permanence et demandant ainsi une négociation adaptée et innovante aux parties dans le temps.

Avec cette approche basée sur une organisation entre membres d'une famille qui tient compte de la forme organique de son existence et du renouvellement permanent des individus formant cet ensemble, ce qui pose la question du changement des enjeux changeant en permanence, il nous faut questionner ainsi la vision de Simmel, qui est considéré comme le précurseur des définitions du concept de la transaction sociale, et qui théorise dans un premier temps l'opposition entre couples de forces opposés, définissables, plus ou moins figés et stables dans le temps, menant à des tensions entre ces éléments. Il est proposé ici que les éléments pouvant entrer en conflit et demandant une négociation de transaction sociale changent avec le temps et les protagonistes concernés en permanence. Si la composition d'une famille est éphémère de par le renouvellement biologique de ses membres, ceci la pose en ensemble éphémère et il devient évident que toutes nouvelles circonstances apparaissantes, en tant qu'éléments de négociation, demandant des transactions sociales continues. Ces dernières sont alors dans une même logique éphémère également.

En analysant les travaux de Tönnies au sujet de la communauté organique, Durkheim affecte une importance certaine à la notion des « souvenirs » pour soutenir ce concept. Si l'on parle de souvenirs, on parle en même temps de réalités dans le temps et donc à priori de réalités qui peuvent avoir différentes réalités parce que sujette à des transformations volontaires ou non volontaires de colportage. La réalité d'un ensemble devient dès lors une réalité éphémère en soi, elle ne compte pour la transaction sociale que le moment où la négociation a effectivement lieu. L'arrangement, la convention ou le contrat émis et accepté à cet instant précis devient, et en acceptant qu'il est ressenti comme contraignant par les parties dès son application, un élément demandant d'être changé par rapport à la nouvelle réalité qu'il a mis en place (Remy).

Si l'organisation en famille devient ainsi un processus basé pour une grande part sur des éléments relationnels comme l'affectivité, la passion mais aussi la solidarité, il faut également concevoir une certaine importance à attribuer à une volonté de s'organiser efficacement et qui est justement garantie par la négociation entre membres et où la transaction sociale forme la contrepartie « rationnelle », en tant que champs de tension, du processus relationnel en apportant le pragmatisme, dans le sens de la connaissance du « vécu ensemble » et où les souvenirs, l'expérience commune, joue un rôle important dans la structuration d'une

communauté organique. Nous lierons ici la démarche pragmatiste développée par Dewey à l'idée d'une organisation économique « organique » d'un ensemble et nous y reviendrons plus explicitement dans le contexte du traitement de la sphère économique où l'approche pragmatique et ses capacités éventuelles en relation avec la production de conventions et de contrats, devrait pouvoir nous assurer d'un développement juste et réfléchi de nos conditions de vie.

Ainsi, si nous utiliserons le terme « organique » pour désigner des systèmes ou des concepts, il sera à comprendre à travers le prisme d'une signification Deweyenne, donc en désignant un mouvement social où les dimensions de l'intersubjectivité et des relations cognitives transversales entre individus constituent un collectif « intéressé », non pas comme à la base par le lien du sang, point de départ de Tönnies, mais par un où plusieurs objets de transaction communs, vécus comme une expérience commune et formant ainsi ce que Dewey appelle un public.

4.3.) La gouvernance, une pratique communautaire ?

Le deuxième élément à traiter, en partant de la sphère privé, est alors la sphère communautaire, notion qui permet de traiter le fait de s'associer librement. Quoique nous nous trouvons ici également dans l'univers du droit pour ce qui est sa liaison avec la citoyenneté et plus récemment par rapport aux droits universels de l'homme, il nous est possible de placer ces relations entre hommes dans le contexte des réflexions de Mead (*Movements of thought in the nineteen century*) qui nous dit que l'opinion qu'on peut avoir de soi-même et que nous tenons de notre compréhension de ce qu'il appelle « l'autre généralisé », nous permet de nous comprendre comme une personne qui dispose de droits. Il apparaît ici l'importance à attribuer au fait de s'associer dans une idée, plutôt d'ordre anthropologique, c'est à dire comme un moyen des hommes de pouvoir sortir de la cellule familiale et d'élargir ou d'optimiser leurs possibilités de développement de leurs conditions de vie. Cette forme de s'organiser dans un premier temps envers tous les facteurs déterminants pour la survie et une vie meilleur, où sont ici notamment visées les questions élémentaires de la survie en communautés depuis les temps archaïques, nous mène avec l'évolution des sociétés et leurs structurations de plus en plus complexes à la sphère dont il est question ici, la sphère communautaire. Les besoins en coopération deviennent avec cette évolution de plus en plus composés au fur et à mesure que les mécanismes organisant la société deviennent complexes.

En ce qui concerne justement ce besoin détecté et reconnu de coopération, nous partons ici des concepts de Tönnies qui fait une différence nette entre la communauté (*Gemeinschaft*) et la société (*Gesellschaft*). Toutefois, en tenant compte de la volonté organique formant la communauté, qu'exprime Tönnies, nous prolongeons l'idée de la communauté au delà de ce que peuvent représenter les liens du sang, de l'amitié, de la coutume, de la foi pour l'étendre aux notions plus générales de la culture et du territoire. Dans une conception économique et en considérant ces potentialités, la communauté devient ainsi le prolongement naturel de la cellule familiale et représente en quelque sorte un ensemble de production reposant sur un comportement, certe

affectif, mais aussi solidaire. De ce même point de vue économique et en considérant la cellule familiale et la communauté comme un ensemble organique, d'engagements réciproques et d'échanges mutuels, il nous est possible d'en déduire que les moteurs de développement ne sont ni la concurrence et ni l'accumulation individuelle d'avantages quelconques qui font l'essence et sont les objectifs du procédé du système capitaliste, mais qu'on est essentiellement dans un système communautaire sans but de lucre.

Nous pouvons nous référer ici aussi aux considérations de Max Weber, qui dans le prolongement des thèses de Tönnies propose d'ajouter à cette typologie initiale le concept de l'ouverture. Max Weber en se basant sur une analyse analogue en posant les représentations de la communalisation (Vergemeinschaftung) et de la sociation (Vergesellschaftung) y ajoute la dimension de l'ouverture en analysant les structures et les comportements urbains où l'adhésion à une communauté n'est plus liée à des liens de parenté. Il parle en ce sens également de « communautés ouvertes », notion qui a été retenue dans cette thèse comme élément de sens positif, mais qui dans l'argumentation de Weber rend possible, à travers notamment les vagues de migration non maîtrisées (périodes de guerres et apparition des Etats-Nations)) qui ont eu lieu dès l'époque féodale, l'émergence de plus en plus poussée de l'individualisme et par conséquent, du capitalisme comme système d'organisation économique. Un autre aspect qu'il évoque à ce sujet est l'importance de l'influence de la vie religieuse sur le comportement des communautés et sociétés et qu'il décrit notamment dans son ouvrage : Weber ; l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme.

À la fin du XIII^{ème} siècle en Allemagne, de même qu'en France un peu plus tard, il faut aussi considérer qu'à partir des concepts idéalistes Kantien, le romantisme influence sur la conceptualisation de la notion de la communauté et de se demander si ce courant de pensée ne prépare pas l'émergence des idées libertaires liées à la question sociale qui est l'objet des mouvements socialistes du XIX^{ème} siècle. En effet, si l'on considère les travaux de Fichte qui favorise plutôt une approche basée sur une éthique individualiste concernant l'organisation des Etats-Nations, nous pouvons dire que c'est lui le premier qui introduit les idées socialistes, qui naissent en France, en Allemagne. En considérant ainsi la philosophie du droit naturel moderne et en tenant compte des réactions mitigées face aux acquis issus de la Révolution Française lesquelles concernent notamment l'individualisme égalitaire préparant le chemin au développement de l'économie capitaliste, le socialisme utopique naissant avec entre autres Fourier, Saint Simon et Proudhon, s'installe comme contre-poids à cette évolution en critiquant cette évolution comme un processus d'atomisation sociale. L'orientation politique républicaine en France permet à ces penseurs de conjuguer aisément la notion de communauté, qui est d'abord un concept anthropologique et ethnique, avec une idée perspectiviste politique, issue du droit de s'associer, en l'occurrence la notion de l'association.

Ce tableau descriptif nous permet également de nous distancier du concept du communautarisme dans sa forme la plus radicale et qui revoit le jour dans sa configuration moderne aux Etats-Unis à partir des années 80, notamment en tant que contrecourant du mouvement libertaire des années soixante et soixante-dix. Ici il s'agit de définir la communauté comme une entité donnant une

suprématie totale à la communauté sur l'individu et les fondements y reposent souvent sur des notions comme la religion, les ethnies ou encore les langues.

Quoiqu'une tradition communautaire de développement de la société Etats-Uniennes peut être décrite et qui reprend l'idée de l'individu qui participe à la construction de la nation et qui pour ce faire se base sur les valeurs et la sécurité, dans le sens du refuge, de la communauté dont il est issue, approche beaucoup plus positiviste et moins séparatiste qui a été notamment thématiqué par Etzioni (Die Entdeckung des Gemeinwesens) pour réorienter les politiques sociales et économiques du gouverneur démocrate Clinton, nous insistons ici sur cette différence entre d'un côté la notion de communauté posant une volonté organique, donc le déploiement de valeurs qui appartiennent, dans leur différence, à chaque individu et qui par cette ouverture plurielle permettent seulement la confection de communautés à esprit ouvert.

Aussi Dewey (Le public et ses problèmes) y fait notamment allusion dans sa théorie concernant l'action collective, par laquelle il décrit l'avènement du capitalisme industriel comme une circonstance qui risque d'intercepter la participation démocratique des citoyens en se référant aux communautés locales du début de la démocratie américaine et où s'appliquaient les principes du self-government. (..La commune ou quelque zone à peine plus grande était l'unité politique, le conseil communal était le milieu politique et les routes, les écoles et la paix de la communauté, étaient les objectifs politiques. L'Etat était la somme de telles unités, et l'Etat national une fédération – ou peut être une confédération – d'Etats. L'imagination des fondateurs n'était pas allée bien au-delà de ce qui pourrait être réalisé et compris dans le cadre d'un ramassis de communautés se gouvernant elles-mêmes .. ibid)

Et de l'autre de la notion communautariste, dans son sens extrême, par laquelle, en posant d'abord la définition qu'elle peut donner à sa propre existence, générerait la participation naturelle des individus et par déduction évidente en exclurait d'autres. Cette approche nous ramène ainsi très fort vers des conceptions politiques d'un ordre totalitaire où à travers l'exemple d'une communauté communautariste radicale basée sur une idée de valeurs communes (par exemple, les sovkhoses) , définit en valeurs communes posées d'avance et concernant par exemple l'ethnie ou la religion (par exemple, les kibboutz religieux), l'empêcherait inévitablement de pouvoir devenir un système d'inclusion hétérodoxe et de par là ouvert aux « autres ». Ce sera un système qui exclut et qui serait ainsi forcément en concurrence permanente avec d'autres systèmes et qui dans une perception propre de sa justesse exclusive poursuivra une logique expansive dont la conséquence ne peut être la destruction du différent.

Cette analyse qui met en opposition, d'un côté la communauté organique, décrite comme ouverte et plurielle et de l'autre une communauté communautaire qui existe à travers l'autorité et son caractère renfermé, sera un élément important pour le développement de l'idée d'une entreprise solidaire, en tant que communauté de production économique dans un système d'économie basé sur des formes de solidarité.

En ce sens et en considérant les circonstances sociétales actuelles nous reviendrons à l'opposition entre d'abord, la communauté et la société en reprenant que le concept Töniessien de la société fait partie de la sphère de la société civile et ensuite sur l'opposition entre des agissements liés à la production de biens et de services, en posant que la transaction sociale devient un élément essentielle dans le processus de la démocratisation de l'économie par opposition à un état des lieux où l'économie actuelle est construite sur une « pensée unique ».

Comme nous l'avons expliqué dans ce travail, l'espace public, pour garantir la vie et la survie, est un système d'évolution organique et permanent qui repose sur la transaction permanente entre les membres de la société civile en ce qui concerne d'un côté la construction du nouveau idéal et d'un autre de la transformation de l'existant, en l'occurrence notre espace de vie réel, le lieu, le territoire, la terre.

Il est proposé ici que la société civile dans une telle description est une force de construction et de transformation dont la force vient de son existence et de sa présence globale, c'est à dire qu'elle apparaît globalement aussi bien dans un contexte d'action idéal, que dans un contexte de territoire. Elle est d'abord une force en soi qui s'exprime, elle est ensuite une unité à caractère approximative en considérant des éléments de temps, de circonstances liées à la vie et à la survie ou encore de lieux où elle évolue. Cette approximation de ces différents éléments n'enlève pourtant rien à l'existence du phénomène société civile en soi, elle demande plutôt d'un côté une compréhension dans les différences, ce qui est du domaine du vecteur de la « politique » et de l'autre des formes d'organisation et de construction adaptées et qui sont travaillées à travers le vecteur « économique ». La société civile utilise ces deux instruments donc pour gérer les différences qui peuvent exister dans un même ensemble et l'on peut ainsi considérer que la société civile est composée de sociétés utilisant ces instruments et en les utilisant adoptent des mécaniques d'action qui font que les sociétés soient des sous-ensembles mécaniques dans un espace public.

C'est ainsi aussi que nous pouvons parler des trois grandes orientations que nous avons donné à la notion de différence dans ce contexte, c'est à dire, le temps, les circonstances liés à la vie et la survie et le lieu ou le territoire.

4.4.) Le caractère politique des institutions.

Nous essayerons de nous engager dans la compréhension de la représentation des institutions à travers deux réflexions de Nietzsche : « L'ensemble du monde organique est un enchaînement même d'êtres entourés de petits univers qu'ils se sont créés » et « nos valeurs sont des interprétations introduites par nous dans les choses » (La volonté de puissance _p) Dans une telle

représentation, il est proposé ici de partir d'une réflexion qui essaie d'associer l'idée des « petits univers » à la notion de « choses » pour en venir à l'objet qui nous intéresse, l' « institution ».

L'espace public, une institution durable ?

L'univers du politique et l'univers de l'économique produisent actuellement un système binaire conflictuel de gouvernance dont les outils sont l'Etat et le marché. Nous pouvons constater qu'au niveau de l'univers politique nous disposons d'une certaine pluralité démocratique, sans pour autant la questionner en permanence par rapport à sa réelle capacité de disponibilité d'accès aux considérations citoyennes. En effet, les politiques, par le jeu de la démocratie représentative, forment avec le temps une « classe sociale » à part et se régénèrent en puisant dans leurs propres élites. L'Etat devient ainsi acteur risquant d'échapper au contrôle des citoyens. Il en va de même avec l'univers économique pour ce qui est de la formation des élites et où le capital accumulé est la référence majeure pour la régénération de celles-ci. Ce qui empire toutefois la possibilité d'accès des citoyens à une participation dans l'évolution économique est l'absence totale d'une possible intervention démocratique dans l'organisation de l'économie et le développement des marchés. Tout les deux restent sous le seul contrôle du capital et de ses protagonistes.

Ces deux institutions, l'Etat et le marché, nous ont permis depuis la deuxième guerre mondiale de profiter d'un jeu d'ensemble qui aura été bénéfique au développement économique en s'appuyant sur une politique où l'Etat en tant que régulateur a pu imposer des cadres d'action et d'organisation des marchés et où les acteurs économiques trouvaient des possibilités de déploiement plus ou moins libres. Ce que nous décrivons avec le terme des « trente glorieuses » et ce que nous connaissons en termes d'une économie sociale de marché, « ce qui en fait est l'importation du fordisme par les Etats-Unis en Europe » (Boyer). Les trente années suivantes sont caractérisées par un retrait continu des politiques de régulation de l'Etat et donnant une liberté de plus en plus au libre cours des acteurs économiques. « Après les trente glorieuses, les trente odieuses », selon l'expression de Hughes Sibille. Ou, en citant la fameuse phrase de Margaret Thatcher dans les années 80 : « There is no alternative », qui prolongeait la politique ultra-libérale de Ronald Reagan en une fin en soi.

Avec une telle constellation il apparaît évidemment que les citoyens n'ont plus vraiment accès à une participation déterminante dans l'évolution de leur société ou de leur communauté. Ils sont réduits à des participants civils, mais surtout dociles. Leur civilité s'épuise en fait dans un rôle de producteur, si l'économie formule ce besoin et de consommateur, actif ou passif.

En ce sens la civilité est une institution amputée de droits civiques et ne fait plus objet de société et surtout pas d'unité responsable. Les citoyens, pour regagner un poids démocratique et devenir « société civile » en termes d'acteurs impliqués et responsables doivent non seulement être des producteurs et consommateurs, ils devront à la base s'attribuer des compétences complémentaires pour devenir une institution influente.

5.) L'économie solidaire, un troisième espace socio-économique.

L'économie solidaire est un mouvement mondial mû par la volonté d'introduire un mode économique complémentaire à l'actuel système dual d'une économie publique et d'une économie privée. De plus, elle comporte une dimension tant économique que politique. Cette dernière devient manifeste lorsqu'on considère que l'économie solidaire, au travers d'une activité qui est fondamentalement de nature économique, peut occuper dans la société civile un espace qui reste largement dégagé d'articulations balisées et banalisées et, de ce fait, peut apporter une contribution tangible à la démocratie participative.

5.1.) Le droit de s'associer pour une économie plurielle.

D'une part, l'économie solidaire est par nature destinée à une plus grande démocratisation économique. Cette ouverture à la dimension politique et sociétale se distingue à la fois du « couple » économie publique – économie privée et des organisations et structures d'aide et de conseil à caractère socio-économique nées dans le sillage de l'État Providence.

D'autre part, on peut constater qu'au cours du développement du capitalisme moderne, d'autres formes d'activités économiques hybrides ont déjà vu le jour et qui, elles aussi, étaient motivées par des éléments fondamentaux tels que l'aspiration à la démocratie et à la solidarité. On songe ici surtout à des structures telles que les coopératives de production ou encore les assurances et les banques coopératives. Toute en préconisant d'autres valeurs éthiques, ces entreprises agissent selon les principes du capitalisme et respectent les règles du marché libre. Au total, il faut aussi constater que leurs idéaux de démocratie et de solidarité ne touchent que le « vécu » interne et, de ce fait, concernent exclusivement leur personnel et leurs parties prenantes. Elles ne sont donc pas en mesure d'impulser une transformation sociale fondamentale allant dans le sens d'une démocratisation économique.

A la base, l'association est une forme institutionnalisée du droit des citoyens en démocratie. En ce sens, le droit d'association devrait pouvoir permettre la délimitation d'un champ d'articulation citoyen qui soit complémentaire à nos systèmes de démocratie représentative et, par là, capable de produire une masse critique d'idées et de modes d'action susceptibles d'alimenter la notion de démocratie participative. En d'autres termes, en tant qu'acteurs économiques sans but lucratif, initiées par les citoyens et agissant dans l'intérêt général, de la communauté et de la collectivité, les associations sont en mesure de constituer une force sociopolitique et, ainsi, rendre possible une synergie entre les intérêts citoyens et les pouvoirs publics.

5.1.1.) L'association, acteur de la transformation sociale.

L'association se situe à l'interface entre société et communauté. Elle réinterroge les règles démocratiques construites sur les principes d'égalité et de liberté et, ce faisant, peut donner lieu à de nouvelles formes de solidarité. Aux associations dès lors, toutes

diverses qu'elles soient quant à leurs activités et leurs obligations, revient un rôle de première importance dans la mise en place de l'espace « civil », ce qui en fait très logiquement des acteurs de poids dans la transformation sociale.

L'histoire moderne de l'association, en relation avec l'économie solidaire, trouve son origine dans les bouleversements économiques du XIXe siècle. Sur la base de conceptions utilitaristes, l'économie de marché et les sociétés de capitaux s'étaient à l'époque imposées comme l'ordre économique unique et absolu. Or ce rôle promoteur, sur le plan de l'idéologie mais aussi dans la réalité, trouvant sa ressource unique et exclusive dans les mécanismes du marché, ne parvient pas, à mesure que l'histoire avance, à réaliser ses prétentions de modèle garant de paix et d'équité. Au contraire, il génère de façon cyclique des périodes de paupérisation et d'exclusion de groupes de population entiers. C'est précisément pendant ces périodes d'injustice sociale que le mouvement associatif revient à l'avant-plan pour se construire ou se reconstruire sur la base de la cohésion sociale et volontaire des citoyens en tant que principe d'organisation sociale. L'entraide, dans ce contexte, devient l'essence même du processus. Cette cohésion sociale, ou mise en commun, est assurée avant tout par le développement d'activités économiques tout à la fois nécessaires et lestées de sens, ainsi que par la formulation de revendications politiques.

A contrario, cette analyse met en évidence que le mouvement associatif, en des époques moins troublées au cours desquelles la puissance publique paradoxalement manifeste son pouvoir de façon plus massive, ne cesse de courir le risque de céder à une inclination vers une solidarité de type plus philanthropique et cela, au détriment d'une idée de solidarité démocratique originelle qui lui est propre.

5.1.2.) L'associationnisme, un outil permanent de l'évolution économique alternative.

Si l'économie solidaire a une vocation d'être un concept viable auprès de l'économie publique et de l'économie privée 1(Laville, 2005) et que nous nous accordons sur un constat généralement admis que l'économie solidaire existe aujourd'hui plus de par sa pratique que de par ses représentations scientifiques, alors il paraît nécessaire de construire un corpus théorique en partant des expériences pratiques actuelles et dont l'association se présente comme une pierre angulaire.

Une évaluation de l'évolution moderne des projets d'économie solidaire concrets réalisés dans son cadre de réflexion propre devra s'intéresser à l'historique et à l'épistémologie de la tradition de l'associationnisme du 19^{ème} siècle comme elle se doit également de produire une grille de lecture pour considérer un certain renouveau de l'association à partir des événements autour de mai 68.2

Dans une telle approche il est évident que si l'action économique d'une association-entreprise est ici la première visée, il faudra certainement tenir compte des aspects politiques et sociaux qui cadrent et influencent sur le devenir de ce « nouvel acteur de l'entreprendre autrement ».

L'associationnisme historique est avant tout porteur d'idéaux politiques liés à la lutte des ouvriers pour la reconnaissance de leurs apports à la prospérité et la mise en œuvre de réformes sociales légitimes dans le contexte de l'industrialisation galopante. Ceci s'opérant sur un fond d'héritage des idées de la révolution de 1789 par rapport auxquelles les associationnistes ajoutent l'idée qu'on ne peut pas être « souverain dans la cité et serf dans l'industrie ». L'association, à cette époque est une forme d'organisation sociétale qui se construit dans l'espace public et gagne ainsi sa portée politique et son caractère de mouvement de transformation sociale (Chaniel, 2008). Elle essaye de se défendre contre un phénomène nouvellement apparu et non maîtrisable démocratiquement, qui est la grosse industrie, laquelle est logiquement productrice de nouvelles conditions de vie des travailleurs et aussi d'inégalités sociales.

Pour les associationnistes, il s'agit donc dans un premier temps de remplacer un modèle d'organisation de production capitaliste et non-démocratique, en l'occurrence l'entreprise capitaliste, par un modèle de production, porteur de valeurs démocratiques et égalitaires, l'association (Chaniel, 2008).

Il faut aussi voir que durant cette période du 19^{ème} siècle et avec les événements de 1848 (la Commission du Luxembourg ; commission de Gouvernement pour les travailleurs) l'association en tant qu'idéaltype d'opérateur économique où règne démocratie et équité, mute vers une idée de modèle universel d'organisation de la société : la république des associations. Dans une logique de séparation des pouvoirs, cette manière de procéder provoque les dangers qui sont inhérents à toute idéologie voulant embrasser de manière trop exhaustive et exclusive l'organisation des sociétés.

Au lieu d'agir dans un premier temps pour mettre en place un organisme, l'association-entreprise comme contrepoids à l'entreprise capitaliste, les protagonistes de ces idées ont voulu en faire un instrument de la démocratisation de l'Etat et ont mis, avec cette démarche, le projet initial en péril. En effet, en menant au bout la réflexion d'une République ou d'un Etat-Nation des associations,

cette démarche permet d'entrevoir la menace d'une organisation des sociétés à travers la satisfaction d'innombrables intérêts particuliers de groupements associatifs.

Ces conceptions émanent notamment des travaux des socialistes utopistes tels Proudhon, Fourier, Saint Simon et d'autres. Elles se heurtent toutefois à une évolution de plus en plus accélérée de l'industrialisation, de l'émergence d'entreprises de plus en plus importantes, d'une concentration du capital qui va de pair et, en ce qui concerne la population des travailleurs, d'une division des tâches au niveau de l'exécution du travail qui devient de plus en plus spécialisée. Ces nouvelles formes d'exécution de tâches sont d'abord mises en place aux États-Unis en s'appuyant sur les réflexions de Taylor sur la rationalisation du processus productif et poursuivies par Ford qui l'étend pour en faire un modèle de société qui doit permettre dans un premier lieu une liquidation « assurée » de la production de ses usines en produisant de moins en moins cher et en permettant, à ses ouvriers, à travers un salaire « calculé », d'être assez solvable pour pouvoir acheter cette production. Cette manière de faire n'avait en rien un caractère humaniste, mais annonce de plein fouet l'émergence du capitalisme moderne qui par ces modes de production rationalisés s'ouvre les portes pour s'approprier une domination de plus en plus importante.

Cet état des choses laisse entrevoir que quoique des conceptions théoriques pour une organisation plus humaine des sociétés soit existante et quoique des expériences quant aux formes d'entreprises, en commençant avec les expériences des pionniers de Rochdale en 1844, soient réellement opérationnels, il s'avère important de voir le champs de tension qui existe entre ce qui est sociologiquement expliqué à travers les notions de communauté organique et de société mécanique (Tönnies, Simmel).

En faisant la part des choses l'on peut considérer que le mouvement associationniste promeut ici plutôt une société à visage humain en avançant les valeurs démocratiques et en favorisant les expériences d'entreprises autogestionnaires en se ralliant ainsi à une idée de société composée de communautés organiques.

De l'autre côté s'annonce avec le taylorisme, dont les conceptions concernent avant tout l'organisation interne de l'entreprise et dans sa foulée le fordisme, qui en fait prolonge la « chaîne de production » hors de l'entreprise en créant ainsi une production de consommateurs, une vision d'une société qui s'appuie fortement sur l'avancement technologique et la satisfaction des envies de tous à travers la production de masse. Ainsi la division du travail, et dont font constat les travaux de Durkheim, qui à l'inverse des descriptions de Tönnies considère la société comme fonctionnant de manière organique, peut ainsi suggérer une possible organisation des « sociétés mécaniques » à « visage humain ».

Toutefois, force est de constater que l'évolution des sociétés se construit dès lors sur les mécanismes de la production de masse et de la consommation de masse et dispose pour cela d'entités productives adaptés. Ces entreprises, réduisent généralement, d'un

côté, la force de travail humaine à une simple force d'exécution d'apports standardisés, dont Marx en avait déjà fait la description, et de l'autre ces entreprises ont le défaut que, pour pouvoir survivre, elles doivent tenir compte du caractère exponentiel de la notion de la « masse », cela aussi bien en termes de production qu'en termes de consommation.

Si mathématiquement une telle progression est théoriquement possible, il apparaît qu'une telle entreprise combattrait forcément, et dans une logique de concurrence, toutes les autres entités productives et se ferait une place de monopoliste, ce qui est inhérent à la logique de fonctionnement du système capitaliste. C'est ainsi qu'on peut avancer que le système capitaliste s'appose sur un fonctionnement mécanique d'outils que sont les entreprises et dont la finalité logique est le monopole. La démarche capitaliste est donc profondément totalitaire.

Le consommateur de cette production de masse toutefois n'en gagnera en finalité rien dans ce système trompeur en sachant que les systèmes de rationalisation au niveau de la force de travail, dont ont besoin de tels mastodontes, laisseront de facto de plus en plus d'acheteurs potentiels sur la touche. Si cette mécanique compte dans un premier temps pour les lieux d'implantation de ces entreprises avec une influence sur l'économie régionale voir nationale, elle produira au fil du temps, avec la globalisation économique, ces effets partout dans le monde. L'agissement de ces entreprises ne concernera donc plus seulement les forces de travail et les consommateurs, mais également, dans une logique géopolitique, influencera sur le destin d'autres pays, dont pour la plupart des pays « sous-développés » par rapport aux normes économiques imposées.

Nous faisons le constat ici que s'il y a production de masse, dans le sens de l'objet, il s'installe forcément l'obligation de la consommation de masse, encore dans le sens de l'objet, mais qu'il s'y rajoute un troisième facteur et qui concerne non plus l'objet, mais le genre humain et qui est de l'ordre de l'organisation de l'homme en tant que masse humaine par rapport à la masse des objets disponibles. C'est une question politique qui engendre une démarche de standardisation du comportement des hommes et que nous verrons plus loin comme devenant une intervention sur ce que nous identifierons comme faisant partie des biens communs et qui est « le bien ou la propriété sociale ».

6.) La réappropriation des biens communs, facteur clé pour la démocratisation de l'économie.

6.1.) Le capitalisme ignore la notion de biens communs.

Avec l'évolution décrite plus haut d'une société mécanique dont la démarche de développement est construite sur le système capitaliste, nous constatons que l'idée de l'association comme acteur entrepreneurial et économique disparaît de façon idéologique

d'abord et pour ce qui a été des rares expériences réelles, comme la mise en place des phalanstères, par exemple, il n'y a plus de suite qui s'installe par rapport à cette vision de l'entrepreneuriat construite sur une communauté organique.

En réalité, ce qui n'a plus lieu, c'est l'association en tant que lieu et mécanisme de production autonome et en tant qu'outil autogestionnaire d'intervention et de réglage influençant par son action même sur le devenir de la démarche démocratique, politique et économique. Mais l'idée de l'association à cette époque du début du XXIème siècle n'est toutefois pas morte. C'est que ses propriétés idéologiques et structurelles changent, et changent en s'accordant à se résigner à un certain « réalisme », qui n'est autre chose que l'acceptation du système capitaliste moderne qui est en train d'émergé.

L'Etat, en ces temps, est déjà, comme aujourd'hui encore une fois, confronté à la problématique des biens publics ou plus explicitement à la question des biens communs, si l'on considère que les biens communs sont une référence universel et organique par rapport à une organisation de gérance construite sur les valeurs démocratiques et institutions à travers la démocratie représentative et définissant ainsi la notion des biens publics. Nous citerons ici l'exemple des luttes ouvrières dans les secteurs des chemins de fer ou dans les mines, posant ainsi la question de la propriété et de la propriété privée, notamment. Si certaines entreprises ou groupes d'entreprises privées déficitaires sont reprises à ce moment par l'Etat, nous quittons l'univers des socialistes utopistes pour nous arranger avec une conception qui est plutôt celle d'un socialisme étatique.

Outre la discussion sur les propriétés privées et la propriété commune (biens communs) dans le sens d'objets et qui concerne en premier lieu tous les éléments matériels comme les dispositifs de production et les ressources naturelles, il est utile de mettre en relation cette discussion avec une discussion parallèle et qui dans une pensée jaurésienne devient ici la « propriété sociale ». La propriété sociale est définie dans ce contexte et par référence à Jaures « comme un idéal noble d'une société où le travail sera souverain, où il y aura ni exploitation ni oppression, où les efforts de tous sont librement harmonisés, où la propriété social sera la base et la garantie des développements individuels ». Cette interprétation jaurésienne de la propriété sociale nous renvoi bien aux idées d'aujourd'hui qui demandent que « l'homme soit remis au centre de toute activité économique », approches qui dans les deux cas, si elles concernent la production économique aussi bien que la production d'une nouvelle éthique de la vie communautaire négligent beaucoup trop la notion du collectif, donc de l'obligation de s'associer pour pouvoir se développer en tant qu'individu et en tant que groupe.

Dans la logique de ce développement il apparaît par conséquent que la propriété sociale ne saurais trouver ses repères dans une construction exclusivement « mécanique », mais demandera plutôt de se référer à un environnement permettant un déploiement « organique ».

Force est de constater que nous suivons en ces temps un net avancement des systèmes capitalistes et que l'association aussi, mute d'un organisme « organique » vers un organisme « mécanique » et ceci en tant que sous-système de réparation des imperfections du système dominant, qu'est le capitalisme. On passe d'initiatives de changement et de transformation sociales d'en bas vers des institutions à caractère sociale complémentaire qui s'installent pour contrecarrer les dégâts programmés et qui atteignent dans la foulée de cette évolution l'homme et donc les biens sociaux, ce qui veut dire dans le jargon économique et mécanique : le salarié ou l'ouvrier et sa fonction. Ce nouveau jeu d'ensemble qui s'installe et qui dégage les nouvelles grosses associations sociales et mécaniques, comprend aussi bien le mouvement syndical, que les mesures sociales importantes qui sont d'abord mises en œuvre en Prusse, c'est à dire, les assurances maladies, accidents et vieillesse. Leur action n'est plus, ni innocente, ni adaptée, par rapport à un développement démocratique recherché, mais leur action est directement liée à un état des choses autour duquel il s'articule. Cet état des choses est le système capitaliste et il fait autorité. Ce nouveau jeu d'ensemble annonce également ce que nous connaissons plus tard en tant qu'Etat social et puis en tant qu'Etat providence.

Par conséquent ni l'Etat social, ni l'Etat providence peuvent être des conquêtes sociales au sens propres du terme, mais se sont plutôt et avant tout des conquêtes capitalistiques lui assurant sa survie. Et ainsi, ce n'est ni l'Etat social, ni l'Etat providence, ni l'Etat démocratique qui sont les « gérants » des biens communs, ni des biens sociaux, en posant que pour pouvoir avoir cette capacité, l'Etat devrait dans un premier temps devenir démocratiquement décideurs sur leur vocation et ainsi en faire d'abord des biens publics. (voir doc Igor martinache Boltanski)

Le Léviathan, d'après Hobbes (.. là où il n'existe aucune puissance commune, il n'y a pas de loi ; là ou il n'y a pas de loi, rien n'est injuste..), n'est donc plus le système étatique (imparfait), mais bien le système capitaliste comme institution quasi hors la loi, en considérant que cette institution n'est pas légitime et démocratiquement installée, mais que ses règles et ses conventions façonnent toutefois les sociétés.

6.2.) Renégocier les biens communs.

Nous essayons donc ici de partir de trois notions différentes qui sont l'objet d'une tractation entre ce que Simmel aura appelé un champ de tension conflictuel dual. Ici, d'un côté, l'idée de la propriété privée favorisant la concurrence et donc le système capitaliste et de l'autre, la propriété commune, dans le sens des biens communs, favorisant l'idée de la solidarité et du partage et qui se déclinent en tant que champs de tension dans les trois niveaux qui sont les biens communs, les biens publics et les biens sociaux.

Pour illustrer cette conception et en considérant premièrement la notion des biens communs, la question de la tension se pose très largement à travers la représentation de la rareté. D'un côté, les ressources abondantes sont donc pour le système capitaliste, non maîtrisé démocratiquement, moins intéressantes aussi longtemps qu'ils ne sont pas rares. On est ici d'abord dans la description des ressources en tant qu'objets abondants et disponibles à une utilisation telle quelle (l'air, l'eau, etc.) et ensuite, des ressources sujets à une transformation et dont le contrôle sur le processus de cette transformation des objets permet l'organisation préméditée de la rareté. Nous constatons aujourd'hui que même l'air et l'eau deviennent des objets rares et font de plus en plus partie de la propriété privée. De l'autre côté, l'approche démocratique et communautaire se place plutôt dans un schéma d'un traitement responsable et de partage des ressources et de la consommation responsable en les considérant comme propriété commune. Le champ de tension se situe dès lors au niveau de l'utilisation partagée des ressources et s'organise dès lors entre la notion de la rareté et de l'absence d'un système d'ordre démocratique, soit-il construit sur la démocratie représentative.

Deuxièmement, en ce qui concerne la notion des biens publics nous pouvons avancer la primauté des effets produits par les choix négociés dans un système politique donné en considérant d'un côté la question de la propriété privée et de l'autre la question d'une répartition équitable des ressources en général. A cette époque, nous nous trouvons face à deux visions politiques extrêmes possibles où ce choix politique peut autoriser un système qui se développe sur la base donnant la primauté au droit à la propriété privée et qui favorise ainsi la loi du plus fort, le système capitaliste en l'occurrence. L'autre vision est celle de l'appropriation collective des ressources et des moyens de transformation et qui, à travers l'expérience réelle du communisme qui s'installe, progresse vers un système administratif centralisé et puis autoritaire et verra également ces limites en ce qui concerne la participation démocratique des hommes. Dans les deux cas nous nous trouvons dans des systèmes mécaniques montrant leurs incapacités à gérer un monde dont le caractère serait plutôt de l'ordre organique. Il est à rappeler que les deux systèmes ont une attitude négative par rapport à une organisation associative sur les plans aussi bien politiques, qu'économiques et mettent in fine à jour une attitude totalitaire en s'opposant radicalement à des démarches d'organisation plurielles des sociétés dont les développements peuvent avoir des trajectoires diversifiées. Donc d'être d'un ordre organique basée sur une utilisation, une production et une consommation de ressources communes selon les besoins identifiés par les communautés respectives. Le champ de tension se manifeste ici au niveau de l'organisation politique et dans ce cas entre les notions de système totalitaire et de système de démocratie participative.

Troisièmement, en ce qui concerne les biens sociaux nous constatons que les deux systèmes dominants, c'est à dire le capitalisme et le communisme, considèrent tout les deux les hommes d'abord comme des éléments intéressants dans le sens de leur force de travail ainsi que de leur force de consommation qui peut être utilisée et est nécessaire au soutien du système respectif. Les hommes deviennent donc une « propriété privée » du système et perdent ainsi leur propriété sociale. Le vecteur de l'expression politique des hommes par rapport à cet état des choses devient ainsi une voie qui ne permet plus d'influencer sur un quelconque changement

social en considérant que l'action politique a adopté les mécanismes d'un système de production de masse et de consommation de masse, également au niveau des idées (pour les masses), soit-il libérales ou soit-il communistes. L'action politique est devenu la représentation d'une possible gérance de la masse humaine et non plus l'ouverture à l'expression individuel ou collectif. Habermas insiste dans ce contexte sur l'importance qui doit être attribuer à ce qu'il appelle la société civile et des vecteurs d'expression qu'elle doit s'ouvrir pour contrecarrer les effets produits par le jeu d'ensemble entre politique et économie. Le champ de tension apparaît dans ce troisième cas comme conflit entre l'expression créative individuelle et collective et la standardisation comportementale des masses.

6.3.) Les biens communs un objet de domination.

Ces constatations sont aussi articulées et renforcées par Honneth si l'on considère ses réflexions concernant la lutte pour la reconnaissance et qui démontrent que la transformation sociale passe par les luttes sociales pour une reconnaissance des ambitions des individus ou des collectifs. Toutefois il faut retenir qu'avec le développement de ce qui précède il devient évident que cette lutte n'a pas lieu dans un schéma démocratique, parce qu'elle oppose les populations, non pas uniquement à l'Etat, mais elle les oppose en premier lieu au système capitaliste, système qui fait autorité dans l'organisation économique générale. L'Etat reprend tout au plus un rôle d'arbitre. Ainsi il apparaît également que tant que l'Etat comme institution de la démocratie représentative ne sera pas capable de s'approprier l'autorité sur les biens publics en les rendant aux populations pour les avoir transformés en biens communs, aussi longtemps la question de la propriété sociale ne peut se négocier sur un terrain démocratique, faute de parties concernées pouvant agir sur une base démocratique et pouvant ainsi s'appuyer sur une reconnaissance mutuelle. Le système économique capitaliste de par son réglage axé prioritairement sur la concurrence exclue d'office toute formes de négociations sur le partage concernant l'utilisation de l'appareil productif et la consommation des ressources naturelles et ne saurait « reconnaître » ou valider une approche économique construite sur des valeurs solidaires et pouvant s'exprimer à travers un développement organique de la production et de la consommation construite sur des principes solidaires et confectionné par des acteurs qui s'organisent dans des associations ou des mutuelles. Par conséquent, dans des entreprises ne recherchant pas le profit dans le sens du bénéfice financier et du pouvoir, mais bien au niveau de la production bénéfique aux aspirations généralement reconnues comme légitimement voulues par les communautés.

Mais comme ces aspirations communautaires sont fortement liées à des soubassements solides en termes de démocratie politique et de démocratie économique, l'association en tant que modèle d'entreprise de production « reconnu » ne pourra s'imposer. La

situation économique générale allant toutefois en se dégradant fait pourtant subsister l'idée de s'associer pour pouvoir survivre, même si elle prend un caractère clandestin et politisé. Nous parlerions aujourd'hui plutôt d'un mouvement de la société civile qui s'exprime à travers des conceptions liées à la notion du « self-help » ou encore, de façon plus structurée, aux projections qui concernent les « grass-roots initiatives ». Nous verrons également que la survie de l'association et le besoin des hommes de s'associer sera fortement liée aux activités culturelles qui y seront déployées au fil du temps et qui représenteront la base fertile d'un renouveau de l'association productive à partir des événements de 68.

En étendant la discussion sur la production communautaire brièvement à l'importance que commencent à prendre les questions concernant les droits d'auteurs et en conséquence les brevets, qui sont des représentations à l'opposé des biens communs, il importe de voir que les discussions menées à ce sujet au XIX^{ème} siècle appellent plutôt à considérer que « les idées sont de libre parcours » (Renouard) et que, si on doit reconnaître le droit d'auteur, y compris moral, on ne peut parler de propriété des idées. Il est intéressant également de voir qu'au XVIII^{ème} siècle Benjamin Franklin avait attribuer toutes ses inventions au domaine public, en déclarant que « .. de même que nous profitons des avantages que nous apportent les interventions d'autres, nous devrions être heureux d'avoir l'opportunité de servir les autres au moyen de nos propres inventions, et nous devrions faire cela gratuitement et avec générosité.. ». En mettant en avant que seule la concurrence peut entretenir une influence positive sur l'activité créative, nous pouvons voir que les inventions en tant qu'éléments de la propriété privée ne servent pas forcément les intérêts communs, mais s'installent comme outils pouvant garantir l'autorité dans un système économique en place et en l'occurrence, l'autorité des tenants des moyens de production. Encore une fois la sphère de l'action politique se rallie à cette vue des choses en acceptant l'idée de la concurrence comme moteur unique et celle du non-partage des idées et des inventions, pour en faire des outils de stratégie pour sa propre légitimité, dans le sens également de l'autorité, voir de son expansion en considérant les enjeux géopolitique.

Un bon exemple pour illustrer ces propos, est la question de l'énergie. Elle nous renvoie aussi bien à des considérations de production, de consommation, qu'à des considérations de répartition et en corollaire à des considérations respectives qui concernent les systèmes économiques, politiques et sociaux. En considérant les réflexions que fait Illich par rapport à la question de la consommation de l'énergie en mettant en exergue la façon irresponsable avec laquelle les sociétés « mécaniques » consomment l'énergie, il insiste que : « Si une société se prononce pour une forte consommation d'énergie, alors elle sera obligatoirement dominée dans sa structure par la technocratie et, sous l'étiquette capitaliste ou socialiste, cela deviendra pareillement intolérable ».

Illich poursuit dans cette même logique en nous mettant en garde que ce n'est pas en premier lieu une question de la nature des énergies que nous utilisons, qui met en péril nos sociétés, mais que ce sont bien les modes de consommation qui sont

prépondérants pour garantir leurs survies et que dans cette même réflexion, « il sera important de ne pas nous laisser aveugler par des considérations écologiques » parce que « nous tendrons à négliger toute limitation énergétique socialement motivée ».

Ces descriptions d'Illich comptent également en les mettant dans l'environnement structurel géopolitique mentionnée, puisqu'il affirme dans le même contexte qu' : « il voudrait avancer la raison de ce que plus d'énergie consommée demande plus de domination sur autrui ». Si nous attribuons ces considérations dans un contexte politique à la domination des pays riches envers des pays pauvres, nous voudrions l'étendre ici également à un contexte économique en l'appliquant à la domination des grandes entreprises sur les possibilités de développement de petites entités de production diversifiées (associationniste) dans leurs objectifs, de même qu'à un contexte social où la loi du plus fort est installée à travers une concurrence reposant sur des possibilités de consommation maximisées entre individus.

A cette époque et sur une toile de fonds qui reprend les aspects géopolitiques de domination, nous observerons que les tendances à une forte autorité politique ainsi qu'économique ne font qu'accentuer le risque de conflits mondiaux qui sont en train de s'annoncer. Donc durant les périodes de guerres mondiales et de l'entre des deux guerres, nous constatons que l'associationnisme, en tant qu'élément de création, de développement ainsi que comme lieu de production ne joue plus un rôle signifiant, voir même un rôle dérisoire. Seul l'idée de s'associer est acceptée dans un sens servant les politiques politique et économique à tendance totalitaire, dans un sens de propagande. Par contre l'idée de s'associer dans un but de la transformation sociale persiste évidemment dans les mouvements contestataires aux régimes fascistes naissants, mais les mouvements opèrent alors dans la clandestinité.

Le capitalisme et plus précisément la variante fordiste, portant en son sein une logique de la domination, est donc aussi l'élément porteur de la logique autoritaire et guerrière durant cette époque, qui dans une telle logique peut être décrite comme un propulseur de la production et de la consommation de masse et le fordisme survie ainsi en tant que modèle de développement économique.

6.4.) L'impuissance des politiques régaliennes.

En ce sens l'après guerre est constituée d'une période de développement économique et d'une évolution de la société qui est construite d'abord sur le mécanisme de la méthode fordienne du traitement de la question économique à travers la considération du facteur de la création et de la rétribution en fonction de la notion de la masse et ensuite sur l'affirmation des acquis concernant les systèmes de protection sociales issues notamment des luttes ouvrières du début du siècle.

Ce système, le post-fordisme, qui s'installe après la deuxième guerre mondiale et qui perdure jusqu'au milieu des années soixante-dix est appelé communément les « trente glorieuses ».

Et en effet, pour ce qui concerne les pays développés en général ce modèle de développement arrive à satisfaire un soi-disant bien-être de la société en général, mais qui est avant tout construit sur un sentiment de satisfaction qui est de l'ordre d'un bonheur matérielle. Toutefois il a comme contre - effet et corollaire la production d'un haut degré d'insatisfaction « spirituel ». C'est ainsi aussi que durant cette période où nul ne met en doute la prospérité qui est attribuée au système économique en soi et à l'avancement technologique qui va de pair et qui laisse entrevoir des possibilités inouïes de perpétuer de manière ascendante cette évolution gratifiante pour tous, l'association en tant que lieu de production alternatif et pouvant donner du sens à une production n'est prise en considération. Son existence, par contre, prend de l'importance au niveau des défaillances du système politico-économique c'est à dire dans l'univers des besoins spirituels des populations et où elle se fait une place dans tout ce qui est des domaines de l'activité culturelle, mais des cultes également.

L'idée de s'associer prend dans ce contexte donc deux visages. D'un côté, le mouvement annonce de par sa démarche une attitude reprenant les fonds des pensées libertaires en ouvrant à travers l'activité culturelle les dimensions qui doivent questionner l'autorité, mise en place par un système politique et économique certes prospère mais agissant en fonction d'une imposition d'une standardisation de la participation à l'évolution générale et ne laissant ainsi guère une place à des moments de réflexions plutôt spirituelles.

D'un autre côté, ce manque de spiritualité fait plutôt l'affaire d'autres mouvements associationnistes et qui sont des domaines des cultes et forment en quelque sorte un contrepoids aux associations à caractère libertaire en essayant de fournir ce replis spirituel en accentuant le sentiment de soumission autoritaire par une autorité accrue. Les explications de Weber à ce sujet et qui concerne l'influence du protestantisme sur l'évolution du capitalisme nous indiquent que ce schéma de lecture sur l'autorité qui peut guérir le supplice de l'autorité subie pour lui donner un sens nouveau et positif, se laisse retracer dans l'histoire humaine.

Dans les deux cas de figure ici décrit comme étant sur le fond des mouvements contestataires, il est à noter que ni l'une des approches, ni l'autre met spécialement en question le système économique capitaliste dans le sens qu'il essayerai de construire à travers le fait de pouvoir s'associer des alternatives au modes de production et de distribution. Le mouvement du Pop-Art en étant un exemple flagrant dans le sens de sa compréhension ambiguë qu'il installe en critiquant justement la consommation de masse par la production de masse en termes d'objets artistiques et culturelles, mais dont les formes de commercialisation de ses œuvres et artistes profitent pleinement du système fordiste dont il font la critique.

6.5.) L'écologie n'est pas un bien commun en soi.

En considérant ce développement de l'histoire de l'associationnisme dans son rôle culturel et entrepreneurial, il est proposé ici qu'aujourd'hui, l'association, pour avoir un impact sur le devenir de nos sociétés en tant qu'instrument politique et d'opérateur économique, devrait permettre de s'attaquer prioritairement à la question de la démocratisation de l'économie et notamment à la démocratisation des organismes de production qui constituent le paysage économique, les entreprises.

Premièrement, en considérant l'organisation économique actuelle avec la prédominance des idéaux néolibéraux, l'idée discutée dans un assez large consentement concernant la conception d'une économie solidaire repose sur la notion d'une économie plurielle (Laville, 2005), qui reprend grosso modo l'idée introductive d'un espace économique ayant ces propres logiques de procédés, mais sans agir dans un univers à part et étanche, entre économie publique et économie privée.

Deuxièmement, en considérant l'environnement politique actuel, l'économie solidaire reste certes un projet économique mais reste aussi fortement porteuse de ses ambitions politiques en termes de démocratie (Dacheux, 2007). Pour comprendre son actualité aujourd'hui, l'histoire récente, nous l'avons dit, renseigne sur une période d'après-guerre de croissance économique sans précédent, les trente glorieuses, suivie d'un moment de mise en question fondamentale des modes de fonctionnement et d'organisation dans nos sociétés, qui est mai 68.

La révolution de mai 68, outre sa contestation par rapport aux comportements moraux et à la pesante omniprésence d'une « autorité » s'opposant à toute démarche de créativité, mettait notamment en avant sa critique du fordisme dans le modèle socio-économique (production et consommation de masse) de la société en général et de l'entreprise en particulier.

Ce moment charnière dans l'évolution de nos sociétés modernes mène à deux processus organisationnels majeurs qui vont s'enclencher par la suite.

D'abord il y a une action de récupération subtile par l'establishment politique et économique des revendications émises en intégrant ces éléments de contestation dans les systèmes socioéconomiques existants, ce qui aura comme conséquence de les renforcer. Ceci s'exprime notamment dans la mise en cause des systèmes hiérarchiques au niveau des entreprises ou les systèmes d'autorité des notabilités dans l'organisation politique et démocratique.

Ensuite il y a lieu de prendre acte de la survie de mouvements contestataires qui, d'un côté s'expriment à travers un vecteur qui relève plutôt de la démarche culturelle (modes de vie alternatifs) et créative (l'expression artistique) et, de l'autre côté, par un courant politique qui se revendique de l'écologie.

Pour ce qui est donc de la question politique et des courants politique, le mouvement des écologistes s'organise dans nombre de pays en Europe dans les partis politique des « verts ».

Dans ce parti politique on compte au début aussi bien les représentants des deux courants qui sont les culturels-crétatifs et les écologistes-politiques (sans parler des environmentalistes). Toutefois cette constellation ne va pas perdurer, dans le sens où d'un côté s'ouvre assez vite un clivage important entre ceux qui se réclameront d'une approche fondamentale de contestation continue et de l'autre ceux qui voudront plutôt accéder au pouvoir politique et négocier l'acceptation de programmes écologiques. L'exemple de l'expérience allemande est peut-être ici la plus parlante et évidente en considérant la cassure du parti entre « Fundis » et « Realos » au début des années 90.

Et effectivement à cette époque, les « Verts » en Allemagne ont réussi à accéder au Gouvernement à deux reprises (entre 1998-2005 coalition socialistes-verts). La social-démocratie allemande et européenne, n'étant déjà plus une alternative ni un contrepoids par rapport au libéralisme de marché, il s'en est suivi que les orientations politiques générales n'ont pas trop changé pour autant et que la question de la récupération, cette fois-ci politique, s'est reposée à nouveau à ce moment là.

L'écologie est, avec le mouvement politique écologique, certes entrée dans le discours politique habituel mais malgré les origines contestataires et libertaires du mouvement, il faut constater d'un autre côté qu'il a en fait pris des formes qui reviennent à un ordre autoritaire, objet majeur de la contestation originaire.

En effet, aujourd'hui l'écologie, ainsi que d'autres arrangements de la vie en communauté, s'impose plus par des interdits que par des approches créatives ou alternatives. Ainsi, les institutions continuent à travailler dans une logique post-fordiste, c'est à dire dans un schéma basé sur les systèmes de gouvernance structurée favorisant ce qu'on appelle dans la théorie fordiste le « compromis institutionnalisé ». Donc des compromis favorisant expressément les développements possibles à l'intérieur du système institutionnel dans lequel l'on agit. Déjà dans les années 70 Gorz avait remarqué « que la lutte écologique n'est pas une fin en soi, c'est une étape » et « qu'elle peut créer des difficultés au capitalisme et l'obliger à changer ; mais quand, après avoir longtemps résister par la force et la ruse, il cédera finalement parce que l'impasse écologique sera devenue inéluctable, il intégrera cette contrainte comme il a intégré toutes les autres ».

6.6.) La redécouverte de la notion de l'alternativité.

Dès lors, nous devons constater aujourd'hui que, d'un côté le modèle politique écologiste a abdicé sur la question de la transformation sociale par la créativité. Il se construit essentiellement sur cette nouvelle autorité écologique, dont la propagation des idées de la « green economy » et des « green-jobs », qui restent moulées dans le système économique actuel, en est l'exemple le plus voyant. De l'autre côté nous constatons que l'approche culturelle-créative n'a apparemment de chance d'exister que si elle reste un mouvement marginalisé. Nous pouvons alors entrevoir, en considérant ces deux antipodes dans un même mouvement, lequel à la base était réuni sous le sigle politique de l' « alternative », l'apparition d'un champs de tension qui peut nous renseigner sur l'émergence d'une volonté d'action socio-économique intégrée et innovante que sont les nouveaux concepts d'économie solidaire.

C'est ainsi aussi que nous voyons qu'à partir des années 80 naît se mouvement d'autodéfense, l'économie solidaire, sur fonds de crise économique et lequel dans un esprit du « self-help » organise les individus à travers des collectifs, qui sont pour la grande part des associations, pour se défendre en premier lieu contre le fléau du chômage de masse qui commence à s'installer de manière durable.

L'une des considérations majeures pour permettre l'émergence de cette idée de faire de l'économie autrement était justement de se donner la possibilité d'« entreprendre autrement » et, en s'appuyant sur la notion d'espace public (associationniste) et en prenant en compte ainsi les ambitions de la société civile créative, l'association, en tant qu'entreprise innovante et alternative, pouvant apparaître alors comme l'instrument et le levier le plus adapté.

L'enjeu pour faire de l'économie autrement est donc aujourd'hui avant tout de trouver une alternative, non plus par rapport à un libéralisme déchaîné ou à une écologie politisée, tous les deux agissants sous une autorité dogmatique, mais bien par rapport à la notion de l'autorité même qu'ils représentent et qui empêche toute action créative et démocratique.

Pour Gorz il s'agit de voir : « si nous voulons un capitalisme qui s'accommode des contraintes écologiques ou une révolution économique, sociale et culturelle qui abolit les contraintes du capitalisme et, par là même, instaure un nouveau rapport des hommes à la collectivité, à leur environnement et à la nature ».

Pour cela l'association en tant qu'acteur productif et désobéissant au dictat de la croissance économique, avancé comme étant le seul moyen de progrès par les tenants du système actuel en place, sera essentiel pour en arriver à la démocratisation de

l'économie qui reste en ce sens une question profondément attaché a une survie écologique de notre planète et donc de l'humanité même. En ce sens, il est postulé ici que nous ne pouvons arriver à des formes démocratiques généralisés de vie en commun que si cette volonté d'action démocratique puisse s'exprimer sur le plan économique et dont la condition essentielle sera qu'elle peut s'exprimer à travers les outils par lesquels ce fonctionnement économique est confectionné, en l'occurrence, des entreprises démocratiques et solidaires.

Ces formes d'entreprises démocratiques et solidaires, dont l'association peut représenter un idéaltype d'entreprise, peut avoir une chance de déploiement d'activités innovantes et fiables si elles savent s'articuler autour de trois complexes de questionnements essentiels. Premièrement, il faudra se demander comment se mettre hors des logiques capitalistiques de la concurrence et de la croissance et favoriser des moteurs d'action et de production s'inscrivant dans les logiques du développement durable en donnant la primauté à la valorisation des hommes et non au capital. Deuxièmement, en considérant le territoire sur lequel elle agit tout en renforçant le caractère autogestionnaire et démocratique de l'entreprise , d'abord en interne et puis en poursuivant une stratégie, à la limite subversive, d'une participation hétérogène et multidimensionnelle de parties prenantes externes. Troisièmement, en orientant la production des biens et des services en les définissant par rapport aux valeurs ajoutés qu'elles peuvent produire en relation avec la question sur la propriété, donc en les liant à l'idée sur les trois représentations développés plus haut et qui sont de l'ordre des biens communs, des biens publics et des biens sociaux.

Ces trois volets d'approches de l'activité des entreprises solidaires devraient permettre d'installer une nouvelle culture d'entreprise, capables de construire une logique économique pouvant faire contrepoids à cette condition qu'on appelle communément la pensée unique et donner ainsi l'opportunité aux hommes de pouvoir intervenir par l'activité économique sur l'évolution de nos sociétés démocratiques. C'est en tout cas ce que Illich nous conseille en posant la question : « Vaut-il la peine de survivre dans un monde transformé en hôpital planétaire, en école planétaire, en prison planétaire et où la tâche principal des ingénieurs de l'âme sera de fabriquer des hommes adaptés à cette condition ».

7.) Un espace multidimensionnel socioéconomique à investiguer par la société civile.

7.1.) L'espace d'actions économiques.

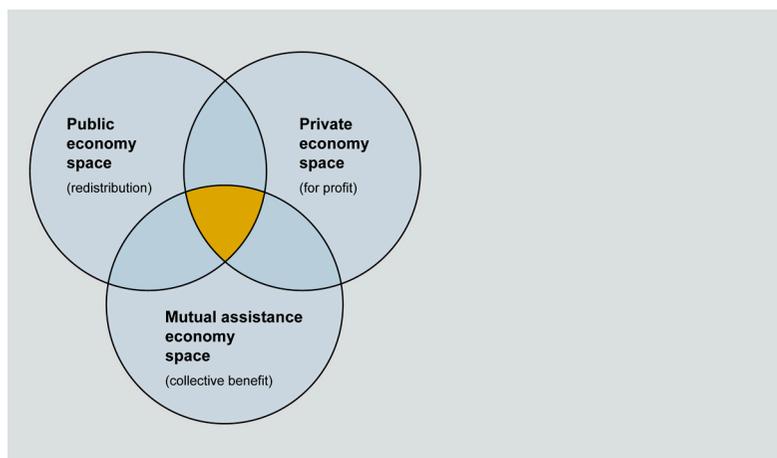


Figure 1 : Économie – Création d'un troisième espace, celui de l'économie solidaire. L'économie se démocratise.

7.2.) L'espace territoriale de la solidarité socio-économique.

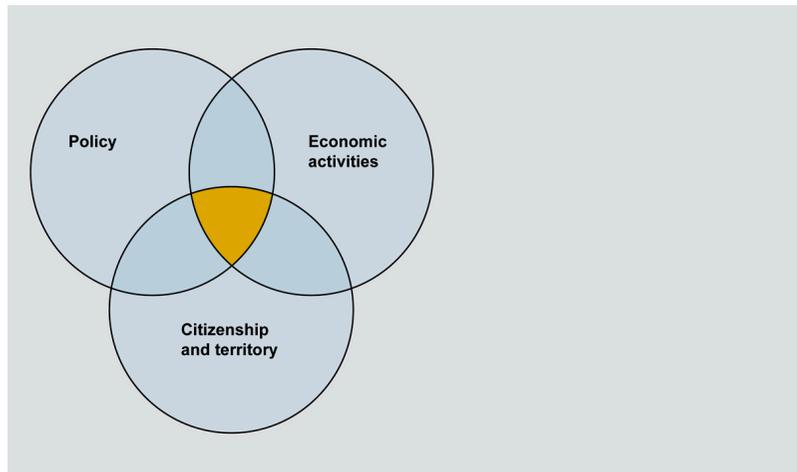


Figure 2 : Territoire – La société civile et la communauté forment un troisième facteur pour le processus décisionnel dans le domaine sociopolitique.

7.3.) L'espace de l'organisation démocratique participative.

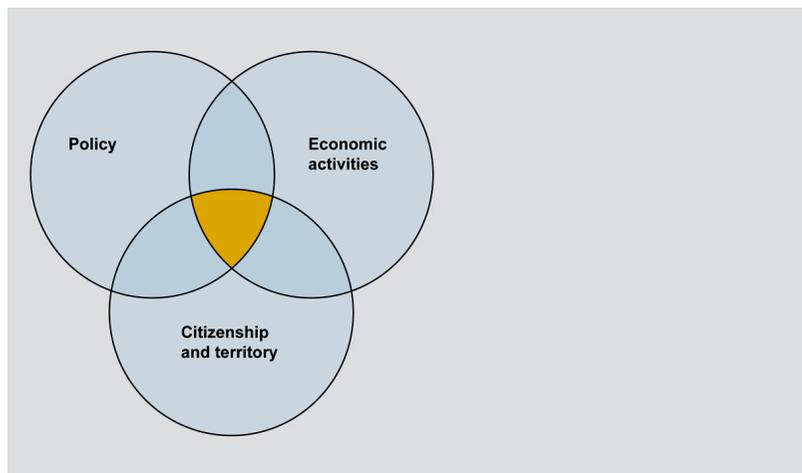


Figure 2 : Territoire – La société civile et la communauté forment un troisième facteur pour le processus décisionnel dans le domaine sociopolitique.

8.) Différents concepts majeurs de l'économie solidaire.

Dans le présent travail, il s'agira de prendre certainement en compte les développements et modifications profondes qui se produisent dans le monde – plus particulièrement au niveau de l'organisation économique et socio-économique de nos sociétés - en rapport avec les progrès scientifiques, les innovations sociales et techniques et l'émergence d'un questionnement critique de la société civile par rapport à une meilleure gouvernance.

Cependant force est de constater également qu'au vu de l'évolution économique et sociale mondiale actuelle, il apparaît que des évolutions récentes nous permettent d'entrevoir qu'avec le passage de l'aire d'une économie postindustrielle à l'aire d'une économie du savoir, les enjeux futurs sont d'une nouvelle qualité et sont de l'ordre aussi bien de l'écologie, que de l'organisation sociale et économique. Les discussions concernant les concepts du développement durable, mais tout autant les discussions qui concernent la mise en doute de nos outils d'appréciation et de mesurage, comme le BIP, en témoignent.

Sur ce, l'on voit apparaître depuis une bonne trentaine d'années un mouvement de transaction sociale dans sa forme moderne et où la question du caractère anthropologique de cette mouvance reste néanmoins posé en considérant que la société civile cherche à imaginer des solutions alternatives aux modèles économiques dominants. Ces mouvances ont déjà abouties assez discrètement à l'existence d'un espace socio-économique complémentaire qui concrétise son existence à travers son action dans les domaines du fair-trade, de la finance éthique, de la valorisation du territoire, de la création d'activités d'entraides et de nouveaux emplois, pour n'en citer que certains, influençant ainsi sur le renforcement de la cohésion sociale et la discussion sur une meilleure gouvernance et qui trouve sa représentation scientifique notamment dans les concepts théoriques de l'économie solidaire.

Si cet univers a été certainement un objet de la recherche scientifique interdisciplinaire depuis nombre d'années, il apparaît aujourd'hui que le concept de l'économie solidaire a trouvé une réalité devenu indispensable dans la vie et l'organisation de nos sociétés et demande par conséquent, en insistant sur le caractère innovant et spécifique de la démarche générale, un espace permettant, idéalement en tant que discipline scientifique à part entière, la recherche sur son état actuel, son évolution future et ses interactions avec les autres espaces socio-économiques existants.

Ainsi l'on peut retenir que l'économie solidaire comme objet de recherche a trouvée de partout dans le monde un certain intérêt. L'hétérogénéité des entrées choisies pour analyser ce phénomène est liée aussi bien aux différences socio-culturelles des sociétés dans les différents continents de notre planète, qu'elle est liée aux méthodes scientifiques d'analyse employées par les différentes disciplines scientifiques.

Quoiqu'on peut constater évidemment des chevauchement entre éléments d'analyse formant les différentes entrées, il apparaît clairement que les différences socio-culturelles jouent un rôle plus déterminant pour décrire brièvement les différentes approches desquelles nous retenons ici les 4 principales :

L'entrée par les statuts (les associations ; les coopératives ; les institutions para-publics ; etc.)

L'entrée par les activités (l'entraide ; l'Intérêt Générale ; le but lucratif limité ; etc.)

L'entrée par le territoire (développement local et régional durable ; etc.)

L'entrée par la gouvernance (société civile ; démocratie participative ; etc.)

L'entrée par les statuts est une approche très anglo-saxonne et est surtout pratiquée en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou encore en Australie. (Exemple : L'étude mondiale sur le « troisième secteur » de la John Hopkins University.)

Les entrées par les activités et par le territoire ont été pratiquées notamment dans les pays de l'Europe latine et particulièrement en France. (Exemples : Le CRIDA (2) ; la Fondation Charles Mayer ; etc)

Ces trois entrées sont chacune pertinente et utile, mais elles reprennent chacune pour soi qu'un aspect, certes large et essentiel, mais que partiel de la question posée.

L'entrée par la gouvernance, qui est proche également de celle liée à l'approche territoriale, s'est certainement le plus déployée dans des pays moins développés et notamment en Amérique du Sud avec le Brésil et l'Argentine. Mais cette démarche trouve un consensus d'approche également au Canada, avant tout au Québec, au Luxembourg et dans une moindre mesure dans des pays germaniques à travers les notions du « Gemeinwesen » et des « grassroots-initiatives ». (Exemples : L'Institut Universitaire CRISES au Québec ; l'Université de Recife au Brésil ; Technische Universität Berlin ; etc .)

Pour cette étude, il est favorisée l'entrée par la gouvernance qui peut avoir vocation à chapoter les différentes approches de par son ambition à questionner nos systèmes d'organisation démocratiques et par la suite, comme hypothèse par rapport au modèle d'entreprendre ici développé, influencer sur le devenir d'une économie qui doit de se réappropriier les valeurs qui soient au service de l'homme et de notre planète.

8.1.) L'exemple du Luxembourg.

Nous nous attarderons dans ce travail plus exhaustivement sur l'évolution et l'installation d'une idée et d'une pratique d'économie solidaire au Luxembourg en considérant que l'auteur est à la base de son développement dans son pays. L'exemple du « réseau Objectif Plein Emploi » est mis en avant en considérant qu'il a été, il y a une bonne vingtaine d'années, la seule structure se revendiquant d'une stratégie basée sur l'économie solidaire au Luxembourg. Il s'agira surtout de montrer qu'il a été possible en partant d'une idée encore assez nébuleuse à l'époque (dans les années 80-90) de persuader un échantillon de parties prenantes hétérogènes a une aventure d'ordre économique laquelle a été, à travers les moyens déployés, canalisée au cours du temps vers une démarche politique de mainstream qui abouti finalement a s'imposer à un niveau national.

De part sa taille, le Luxembourg dispose d'une particularité importante pour le traitement des sujets ici mentionnés. En effet, le Luxembourg est un pays de petite taille, mais disposant des mêmes institutions socio-politiques que d'autres grands pays. Cette constatation permet dans un premier temps de tirer deux conclusions. Premièrement, nous disposons de raccourcis énormes en matière d'actes décisionnels et la mise en pratique de projets est ainsi facilitée. Deuxièmement, la « facilité » de la mise en place de projets concrets évite trop souvent des discussions et des réflexions plus poussées sur le fonds des démarches mêmes.

Les promoteurs de l'économie solidaire, sont ainsi dans une situation qui a un caractère paradoxal dans le sens où l'avancement au niveau de l'implantation de projets concrets est plutôt spectaculaire, mais que les logiques fondamentales de leurs actions ne sont pas comprises. Cet état des choses les expose forcément à toutes les envies de récupération et de transformation de leurs missions et de leur philosophie par la politique ou d'autres groupes et acteurs intéressés. Ces organismes qui peuvent paraître fort, restent ainsi très vulnérables. L'absence de cette reconnaissance sur le fond de l'action est certainement du au fait que le Luxembourg n'a pas développé des ambitions au niveau de la promotion de la recherche dans ces domaines et ne dispose donc pas d'une « culture » de discussion poussée pouvant garantir un environnement solide aux aspirations affichées par ces organismes.

Dans un Etat construit sur les valeurs de la démocratie, cette situation n'aide en rien la prise de décision stratégique sensée des responsables politiques concernant les aux concepts défendus par les promoteurs. A ce sujet, il faut noter qu'au Luxembourg les notions tel que économie solidaire, économie sociale ou encore initiatives sociales pour l'emploi restent des concepts flous et nébuleux sans interprétations différenciées et sont instrumentés au niveau politique exclusivement pour les mettre dans un fourre-tout pseudo – intellectuel en vue d'alimenter la discussion sur les politiques actives de l'emploi. Cette façon réductrice de concevoir une approche de l'économie solidaire, qui relève plutôt de la politique sociétale générale que d'une politique liée exclusivement au travail et l'emploi et aux affaires sociales, fait que le paysage Luxembourgeois des institutions affichant des ambitions au niveau

d'activités relevant du domaine socio-économique s'articule, encore et toujours, autour des prémisses issues des politiques d'un Etat providence qui cherche à prendre en charge des personnes risquant, pour de maintes raisons, l'exclusion, en employant les méthodes dites caritatives.

Evolution récente des politiques dites « actives de l'emploi ».

Depuis le début des années 80 un réel changement des politiques de lutte contre le chômage, alors grandissant, est à constater. Nous pouvons observer que la prise en charge de personnes « nécessiteuses », qui jusqu'à présent a été réalisée pour la plus grande part par les congrégations ou autres œuvres caritatives, est de plus en plus reprise par des politiques favorisant la prévention et la « remise en activité » et par des organismes privés à forte connotation citoyenne.

D'un côté les pouvoirs publics, donc le législateur, renforce une Administration s'occupant de l'emploi, rebaptise un fonds de solidarité pour le chômage en un fonds pour l'emploi et invente une panoplie de contrats de travail atypiques (non-réglementaires) et autres instruments, comme les préretraites, pour pouvoir parer à un chômage de masse. L'économie privée en laissant toute la responsabilité du traitement de cette menace aux instances étatiques, pousse celles-ci à réagir de plus en plus spécifiquement sur ce phénomène en ajustant les « mesures » qu'ils installent sur des besoins très pointus liées à des « insuffisances » individuelles, pour répondre en réalité aux besoins de l'économie privée. Cette façon de procéder pour améliorer, ce qu'on appellera l'« employabilité » des individus, aura comme effets pervers la culpabilisation des individus vis-à-vis de leur situation économique et, partiellement, une mise sous tutelle de leurs droits de participation démocratique.

D'un autre côté nous pouvons également constater que les organismes privés qui se créent comme opérateurs de lutte contre le chômage, suivent grosso modo les logiques des approches décrites au dessus sans pour autant remettre en cause leur dépendance par rapport aux financements publics. Nous voyons ainsi la naissance au début des années 80 de nombres d'organismes privés qui s'investissent prioritairement dans le combat du chômage. A cette époque, comme d'ailleurs pour la majeure partie d'entre elles encore aujourd'hui, l'ambition est de travailler sur ce qu'on appelle l'insertion. Ainsi les efforts furent concentrés pour proposer des emplois, limités dans le temps, à des demandeurs d'emploi, leur fournir un accompagnement social et des formations pour les rendre aptes à « reconquérir » un emploi dans l'économie privée.

Cette façon de faire va de paire et rejoint donc toute à fait la logique politique décrite auparavant. Pour sortir de ce cercle vicieux, où l'individu devient la cause de son propre échec et où le taux de chômage va en augmentant, donc avec l'ambition de dénoncer la faillite de ces systèmes, OPE présente l'étude « Objectif Plein Emploi » en 94. Cette étude essaye de combiner les stratégies du

développement local avec les concepts de l'économie solidaire et propose un modèle concret de mise en œuvre d'une politique de responsabilisation sociétale pour le Luxembourg.

OPE, acteur important de l'économie solidaire au Luxembourg

OPE est un réseau qui dispose d'un Centre de Ressources (recherche appliquée) mettant au service d'une trentaine d'associations locales, membres du réseau, les savoirs faire nécessaires pour œuvrer dans les domaines de l'économie solidaire et du développement local. Pour cela le réseau s'est assuré de la coopération de 61 Communes (sur 116 au total) et d'environ 400 bénévoles issus des forces vives locales. Le réseau OPE, dont la mission consiste à engager des processus d'amélioration de la qualité de vie à partir d'une volonté basée au niveau local et réalisée à travers des nouvelles activités dans les domaines des services de proximité, de l'environnement, de la culture et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, a ainsi créé 950 nouveaux emplois.

Depuis la fin des années 80, OPE s'intéresse aux concepts modernes que représentent le développement local et l'économie solidaire. OPE a contribué à l'évolution de ces concepts en s'investissant au niveau de réseaux européens et en collaborant avec des instituts de recherche et des universités des pays limitrophes.

L'activité qui peut ainsi être déployée concerne donc bien des activités économiques. Elle demande néanmoins d'autres apports, d'autres formes d'échange organisées qui sont en premier lieu le bénévolat, la réciprocité et le partenariat. En considérant également l'environnement socio-économique réellement existant à un certain moment à un certain endroit, il est clair que les préoccupations des femmes et des hommes concernés trouvent des formes hiérarchisées. Pour exemple, au Luxembourg aussi, le chômage apparaît comme l'un des défis majeur auquel il faudra faire face. Le problème de l'évolution démographique demandera des solutions nouvelles, aussi bien quant à l'occupation significative de la population active et des personnes âgées, qu'aux soins à apporter à ces personnes. Cet exemple illustre en fait bien le champ d'action dans lequel l'économie solidaire pourrait déployer ses activités.

En admettant ces hypothèses, il sera possible de s'engager dans une discussion qui, d'abord, essaiera de définir tous ces champs d'actions qui engendrent des activités nouvelles et ensuite trouver les règles appropriées à leur réalisation. Pour définir ces règles, il faudra, d'une part, essayer de mettre ensemble tous les éléments qui sont de nature positive et contribuent à la construction (le partenariat, la décentralisation, le bénévolat...etc.) et, d'autre part, recenser les éléments qui risquent de compromettre la démarche (un cadre législatif contraignant, la concurrence déloyale...etc.).

Un parcours d'opérationnalité progressive pour un processus en cours.

Sans nier les origines de ses projets dès les années 80, qui portaient sur les bases d'un combat du chômage, en s'accommodant ainsi des concepts d'initiatives pour l'emploi et d'initiatives d'insertion, OPE a continué son travail dans le sens d'en faire un projet de responsabilisation sociétale, de démocratisation de l'économie notamment, en impliquant progressivement de plus en plus de parties prenantes dans la confection et la réalisation de la démarche générale. OPE l'a fait en travaillant selon le principe du pas à pas, en s'appuyant continuellement sur des paliers installés au fur et à mesure que des « terrains de compréhension » ont pu être établis entre parties prenantes. Ces « terrains de compréhension » relèvent de domaines divers comme les politiques actives de l'emploi, les politiques de l'environnement avec leurs ambitions écologiques, les politiques de la santé et de la sécurité sociale et leurs soucis de la satisfaction des nouveaux besoins d'une population vieillissante, les dérives des politiques d'éducation où l'être humain critique et autonome n'est plus demandé, les politiques économiques prônant à tort exclusivement l'idéal néolibéral, et d'autres qui devraient reprendre dans leur globalité et essence ce qu'on appelle aujourd'hui le défis d'une perception d'un renouveau de la pensée en introduisant le concept du « développement durable ».

En considérant ainsi l'approche théorique et conceptuelle développée ci avant, nous estimons avoir engagé des mécanismes concrets de développement qui sont certainement à évaluer et à réajuster progressivement.

Pour pouvoir financer l'activité ou le projet nous avons introduite la notion du « financement mixte ». La caractéristique du financement mixte est que toutes les parties prenantes intéressées par la démarche globale pourront investir dans les activités qui les concernent ainsi que dans les projets et prestations dont ils ont besoin.

Chez OPE, le tableau des recettes se présente comme suit :

Etat (Impôt de solidarité) Fonds pour l'emploi : 56%

Communes : 23%

Marchés publics : 14%

Services aux particuliers : 5%

Financements pour projets Européens : 2%

Pour les dépenses, il est à noter que 82% des recettes sont investies dans les frais de personnel.

Le fonctionnement et l'organisation actuels d'OPE permettent, d'une part une présentation des budgets et des comptabilités analytiques, concernant aussi bien les recettes que les dépenses et d'autre part d'engager ainsi une démarche qui va résolument dans le sens d'une « autonomie économique » laquelle responsabilise la société entière. Le poids spécifique à attribuer à la nature des apports financiers, soient-ils publics ou privés, ne jouant pas un rôle prépondérant.

La question de la liberté du choix individuel, comme d'ailleurs du choix collectif, est ici une question primordiale et essentielle pour la défense des droits démocratiques. Par conséquent et logiquement, en traduisant les nouveaux besoins sociétaux en nouveaux emplois indispensables, des personnes actuellement sans emplois deviennent ainsi des acteurs requis de la vie économique et non des bénéficiaires de systèmes sociaux paternalistes et caritatifs. Elles sont une ressource et non un handicap. Dans le même ordre d'idées il ne s'agirait donc pas de poser la question de savoir si la recherche de niches d'activités économiques préparent le terrain à une récupération par des sociétés à but de lucre, mais d'affirmer résolument que la reprise d'activités ayant pour vocation la cohésion sociale sont mieux fournies dans un espace où l'on fait de l'économie autrement, plus démocratiquement, en associant les citoyens directement, donc avec des organismes sans but lucratif.

Ainsi, l'association sans but lucratif qui est constituée par une Assemblée Générale, donc, le cas échéant par un nombre illimité de membres, est un instrument qui donne notamment à la société civile la possibilité de participer à la démarche engagée. De plus le Conseil d'Administration de l'association est tenue de veiller à ce qu'une composition des ses membres soit garantie qui tienne compte d'une représentation des « forces vives » du territoire local où elle est implantée. Parmi ces forces vives il faut compter notamment des représentants des élus locaux, des représentants des fédérations d'artisans et de commerçants locaux, des représentants des sections locales des syndicats ou d'autres associations et les citoyens. Avec une telle approche, l'asbl devient progressivement l'outil de base par excellence pour garantir une approche économique participative et démocratique.

Le cadre législatif Européen et National en évolution.

Dans la foulée des politiques européennes qui orientent pour une grande part la confection des politiques législatives des Etats Nations, membres de l'Union, il est à constater que l'un des grands champs de réflexion qui, entre autres, intéressaient fortement le travail d'OPE, a concerné les problématiques liées au chômage de masse qui s'est installé depuis les années 80.

Le livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi qui proposait des « nouveaux gisements d'emplois locaux », puis les « pactes territoriaux » et la « stratégie européenne pour l'emploi » et enfin les communications sur le « renforcement de la

dimension locale » sont des exemples qui démontrent bien l'importance qui a été mise sur une approche locale assortie d'une économie sociale et solidaire forte pour créer des nouveaux emplois et ainsi de combattre le chômage durant une bonne décennie à partir des débuts des années 90.

Avec l'application de la « Stratégie de Lisbonne » en 2000, ayant comme objectif premier la croissance économique en devenant l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde dans un laps de temps de dix ans, l'on revient à des stratégies néolibérales lourdes et par conséquent les programmes d'actions à partir du niveau local en construisant sur l'économie solidaire partent doucement aux oubliettes. Nombreux sont les projets qui, à cause de ce revirement de politique, disparaissent du paysage européen.

Au Luxembourg les effets immédiats sur les projets sont moins spectaculaires. Au niveau du travail du législateur toutefois, le vent glacial néolibéral se fait sentir. Les ripostes s'organisent et concernent aussi bien des projets de portée européenne comme le vote pour une constitution européenne, que la directive sur le libre échange « Bolkestein », que des projets de loi qui concernent directement la situation des personnes sans emploi au Luxembourg. En effet, les propositions d'OPE pour en arriver à un environnement législatif où l'économie solidaire puisse se développer et où les salariés disposent de contrats de travail réglementaires sont à cette période de 2005 à 2007, partiellement contrecarrées par deux projets de loi notamment. Le projet de loi « 5144 en faveur des initiatives sociales pour l'emploi » et avant tout le projet de loi « 5611 proposant de nouvelles mesures en faveurs de l'emploi ». En fait ces deux projets renforcent des politiques (néolibérales) où l'individu est responsabilisé pour sa situation sociale et économique avec l'introduction de nouvelles « mesures » (contrats de travail atypiques) comme le « contrat d'appui à l'emploi » et le « contrat d'initiation à l'emploi ».

L'engagement d'OPE fait pourtant qu'aujourd'hui les efforts pour l'organisation d'un cadre législatif pour le développement de l'économie solidaire laissent entrevoir certaines possibilités d'avancement. Le projet de loi 5144 a été modifié dans le sens qu'il doit permettre l'engagement de demandeurs d'emplois par des entreprises à but lucratif et à but non lucratif avec des contrats réglementaires à durée indéterminée et financés en partie par le fonds pour l'emploi, approvisionné par un impôt solidaire.

La recherche appliquée comme fer de lance.

OPE en tant qu'acteur socio-économique dispose d'un Centre de Ressources qui avec ses différents départements, répond aux exigences d'un travail évolutif de recherche et de développement dans les domaines suivants :

La recherche au niveau des stratégies socio-économiques et politiques.

La recherche au niveau de la projection de programmes environnementaux et écologiques.

La recherche au niveau du développement des méthodologies liées à l'éducation, la formation et au développement des personnes et collectivités.

La recherche au niveau du développement de cadres législatifs, juridiques et administratifs appropriés.

La compétence au niveau des méthodologies concernant l'initiation, l'organisation et la gérance de projets.

Les réalisations majeures à mettre sur le compte de ce travail de recherche appliquée d'OPE pour le Luxembourg, sont les suivants :

2004 : le Gouvernement Luxembourgeois dans son accord de coalition reconnaît l'économie solidaire comme troisième pilier économique à côté des économies publiques et privées.

2007 : sur avis d'OPE le Ministère du Travail et de l'Emploi modifie la loi 5144 en faveur de notre démarche et modifie son titre (la loi sur les initiatives sociales pour l'emploi, devient la loi pour le rétablissement du plein emploi).

2008 : en concertation avec le Ministère du Travail et de l'Emploi, l'OPE réalise une proposition de loi dans le cadre du droit d'établissement, qui prévoit la mise en place d'une nouvelle forme de société, l'« association d'intérêt collectif ».

2008 : avec la production par OPE de nouveaux outils d'évaluation prenant en compte le développement durable, des premiers marchés publics ont été annoncés où il est accordé une plus grande attention à la notion du « mieux disant », en intégrant des critères environnementaux et sociaux, pour sortir de la seule notion du prix.

2009 : Le Gouvernement Luxembourgeois poursuit dans sa logique et installe un Ministère pour l'économie solidaire

Ainsi, pour en arriver à des résultats probants au niveau de la description et de la réalisation d'un espace d'économie solidaire réel et viable entre l'économie public et l'économie privée, il a été primordial de pouvoir organiser une collaboration interdisciplinaire intense et interactive entre ces différents domaines de recherche appliquée en interne et impérativement également avec des institutions de recherche, universités et autres acteurs socio-économiques externes à OPE.

C'est d'ailleurs pourquoi OPE a investi dans la création de l'Institut Européen de l'Economie Solidaire (INEES) en 2006 pour mieux pouvoir promouvoir ce type de collaboration et de réseautage à un niveau européen et mondial. Aujourd'hui INEES est un acteur reconnu au niveau mondial et a organisé le IV. Forum International de la Globalisation de la Solidarité avec plus de 700 participants venus du monde entier.

En effet, comme il est souvent d'usage d'appeler le nouvel espace que nous construisons, un « troisième secteur » par rapport aux deux autres, le public et le privé, il nous est important de souligner que la notion de « secteur » dans son explication scientifique est

un espace bien défini, strictement délimité et étanche. Alors que ce dont les trois espaces ont besoin, c'est au contraire une texture perméable qui favorise l'interactivité, la complémentarité et l'évolution par le processus.

Cette volonté politique déclarée, permet en tout cas de croire que la notion d'espace public puisse être reconsidérée à sa juste valeur comme élément essentiel de nos systèmes démocratiques et comme lieu indispensable pour contribuer sereinement au processus de la transformation sociale dans nos sociétés.

9.) L'Europe, terre historique de la recherche de concepts économiques.

Sur la toile de fond présentée dans l'approche générale, ou on cherchera également à préparer la question du « choix » (selon Sen) qu'on pu avoir des sujets - acteurs, soient-ils des individus ou des collectifs et leurs rapports avec la situation socio - économique dans laquelle ils évoluent, il nous importe ici d'introduire un deuxième axe de réflexion complémentaire mais utile, qui est celui du temps.

Il s'agirait de mettre en rapport la notion du « temps » en rapport avec la notion du « choix possible » qui a confectionné les genres de sociétés qui ont apparues durant l'histoire humaine et de détecter les forces ayant pu s'opposer à un certain choix par manque de reconnaissance pour ce choix. Il va de soi qu'une certaine importance est à mettre sur la circonstance que dans une société qui s'organise il y a forcément aussi une mise en place d'organisations institutionnelles qui puissent veiller à la reconnaissance et au respect de ce choix. Toutefois sera pris ici le parti pris de se limiter à une classification délibérément sommaire selon trois cas de figure de nature historique:

Premièrement, en s'intéressant aux temps d'avant les années lumières avec une approche anthropologique, qui servira à voir si au niveau de l'histoire humanitaire et des différentes cultures d'organisation en société il a forcément et toujours existé un esprit de concurrence et d'individualisme entre individus ou collectivités servant comme seuls facteurs pour expliquer l'histoire de l'évolution. C'est ce qu'on essaye de nous faire croire dans nos systèmes d'économies capitalistes. Puis par rapport à cette affirmation pesante mettre en exergue l'influence des notions comme la collaboration, le collectif ou encore la solidarité en tant que facteurs déterminants de l'évolution humaine.

Deuxièmement, en considérant qu'une première révolution de la connaissance qui influe directement sur ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie solidaire se présente avec les nouvelles idées émanant de penseurs des années lumières, qui mettent en évidence l'individu en tant que citoyen responsable mais avec cela mettent aussi en question les institutions existantes, notamment. Ce processus de transformation prépare en fait les projections préliminaires du développement de l'ère industrielle où les conflits se

dessinent dès les débuts entre les facteurs le constituant, c'est à dire : le capital et le travail (Marx). Si, en ces temps, le capital est très dominant par rapport au facteur travail, nous constatons toutefois des percés surtout au niveau des mouvements des travailleurs organisés et solidaires, lesquels prennent forme plus concrètement dans la deuxième moitié du 19ième siècle et savent mieux équilibrés ce rapport de forces à partir du début du 20ième siècle.

Troisièmement, en considérant les temps modernes, nous assistons à une sérieuse mise en question des institutions à partir des années soixante. Après les trente glorieuses, les années soixante, avec la révolution sociétale et sociale qui a lieu dans les pays de l'ouest notamment, anticipent d'une certaine façon sur les premières signes de crise économique d'après guerre en s'attaquant de manière virulente aux systèmes d'ordre conservatif, autoritaire et guerrier. L'action menée était ainsi apparemment plus d'un ordre socio-politique que d'un ordre économique en considérant que les institutions capitalistes étaient moins visées que les institutions soutenant une certaine idée de morale poussiéreuse collective.

Quatrièmement, il serait nécessaire de se poser la question aujourd'hui, si l'humanité se retrouve dans une telle situation charnière de mise en question des institutions actuelles, mais en s'attaquant plus spécialement aux institutions à caractère politico-économiques. Si les enjeux de la survie de notre planète et de l'humanité sont devenus les préoccupations majeures d'aujourd'hui et que le système capitaliste apparaît comme moteur de destruction de la planète et de l'humanité, la question du choix devient imminent et demande aussi un partie-pris qui oblige, d'où bien de remettre fondamentalement en question ce système économique basé sur le capitalisme ou bien d'en atténuer les effets destructeurs par la transformation en s'appuyant sur un modèle d'action qui favorise l'organisation à responsabilité sociétale.

A titre d'hypothèse, les renseignements sur ces aspects devraient servir à voir de quel ordre sont les corrélations, conflictuelles ou de sociabilité, à relever, en considérant que les mouvements sociaux historiques, construites sur des solidarités, représentent un essort déterminant pour nourrir ainsi la créativité qui permet ainsi de construire parallèlement les systèmes de gouvernance correspondants dont les institutions politiques seraient les garants.

L'idée d'une économie solidaire européenne peut se présenter par conséquent comme un régulateur économique de tous les temps et a forcément pû produire, à travers son action foncièrement économique, des formes adaptées d'organisation à responsabilité sociétale, relançant ainsi également des nouveaux systèmes de gouvernance.

10.) L'économie solidaire, un concept scientifique ?

10.1.) L'économie solidaire, un concept scientifique évolutif et interdisciplinaire.

La question de savoir si, au sens scientifique, l'économie solidaire peut constituer une discipline à part entière ou si elle n'est « seulement » qu'un objet d'étude fait aujourd'hui l'objet d'un vif débat au plan international.

Les schémas ci-dessus indiquent clairement que la problématique, de par sa complexité et son caractère hétérogène, autorise, voire exige, de parler d'une discipline scientifique autonome. Si, dans le domaine de la science économique, on est autorisé à reconnaître des disciplines autonomes dans « l'économie politique » – la macro-économie – et « l'économie privée » – la micro-économie –, il semble bien qu'il faille faire de même pour l'économie solidaire. Cette prise en compte dans le travail scientifique est une condition indispensable pour établir des comparaisons valables entre l'économie solidaire et les autres modèles économiques, de façon à pouvoir engager un changement de paradigme par rapport à notre actuelle doctrine néolibérale en matière d'économie.

En considérant les nombreux travaux sur le thème et leur large diffusion, le moment semble venu pour la recherche universitaire de franchir résolument ce pas. Toutefois, et malgré les enseignements d'économie solidaire (organisés généralement par les facultés de sciences sociales) dispensés dans plusieurs universités et hautes écoles, et les diplômes de master qu'elles délivrent, on ne peut s'empêcher de penser que le monde de l'enseignement supérieur hésite à le faire. D'une part, l'économie solidaire possède par nature un caractère interdisciplinaire, ce qui pose la question de savoir quelles en sont les véritables parties prenantes. Mais il se pourrait tout aussi bien que l'économie solidaire en tant qu'objet de recherche passe pour innocente et que, dès lors, ce serait enfreindre la règle de correction politique que d'assigner à ces études un statut autonome et reconnu scientifiquement.

Il s'agirait alors, pour ce qui est de l'introduction de l'économie solidaire en tant que discipline, de s'inscrire en faux par rapport au dictat politique et économique de la liberté académique. Toutefois, cela entraîne également la nécessité de promouvoir une collaboration plus étroite entre universitaires, responsables de projets et société civile, de façon à imposer une ouverture à la pratique et au terrain de la part des universités et des écoles supérieures. Cette démarche ne pourrait susciter que de nouveaux modèles pour une étude et un apprentissage communs. De telles méthodes nouvelles sont dès à présent mises en œuvre à titre d'expérience ou d'incitation dans différents pays, avec certains résultats probants (comme par exemple à l'Université de Recife au Brésil).

10.2.) L'économie solidaire, un sujet pour la transaction sociale.

Au moment d'entrer dans le 21ème siècle, l'occasion se présente de refaçonner notre ordre économique et social. Cette occasion se présente comme un défi à relever, en particulier lorsqu'on songe à l'effet de l'actuelle crise financière et économique. Le modèle néolibéral, dont les idées se sont implantées depuis quarante ans dans tous les domaines de notre vie, rencontre aujourd'hui ses limites. Il s'est révélé une puissance destructive qui a défait toute forme de cohésion sociale et de solidarité. Beaucoup de responsables lancent aujourd'hui des appels – encore que souvent superficiels – à la responsabilité ; ils mettent en garde contre le danger qu'il y aurait à retomber dans une mentalité du chacun pour soi, ils réclament un changement d'idées et de mentalités afin qu'à l'avenir, l'économie soit à nouveau remise au service de l'homme, ils affirment qu'une reconstruction sur la base de principes d'humanité et de solidarité est possible. Cela suffit-il à produire ce changement d'idées et de mentalités ? L'incitation au développement durable, que l'on réclame déjà partout et peut-être trop, est-elle suffisante pour soutenir efficacement une telle transformation ? Notre société peut-elle parvenir à un consensus général sur ces questions et la solidarité peut-elle devenir le fondement d'un nouvel ordre social ?

Pour répondre à ces questions, il faut s'attacher de façon plus précise à la notion de solidarité sous ses nouveaux visages et cela, en interaction explicite avec l'ordre économique et social dominant en Europe à différentes époques. Jean-Louis Laville renvoie à ce propos, pour la période moderne, à trois époques qu'il convient de distinguer et de prendre en considération. Cette prise en considération pourra permettre de saisir la mission que s'est donnée le mouvement de l'économie solidaire et notamment en ce qui concerne son caractère entrepreneurial dans un contexte historique et tangible, et asseoir par là sa légitimité démocratique, politique et économique.

Tout d'abord, au cours du 19ème siècle, la mise en place des démocraties modernes a vu l'introduction du principe de citoyenneté (au sens d'appartenance des individus à un État en tant que citoyens, statut s'accompagnant de droits et de devoirs), à partir duquel s'est développé le facteur essentiel de la protection de la liberté individuelle. Toutefois, accompagnant cette liberté individuelle, il y a aussi le principe de la liberté d'organisation dans la société civile et la possibilité d'une action commune, sur le plan économique et sur d'autres. Considérée de ce point de vue, la notion de solidarité constitue le point de départ permettant la création de formes d'auto-organisation dans lesquelles les relations sociales, en association avec un savoir-faire donné, se trouvent sur un pied d'égalité et emportent ainsi une symbiose des ambitions démocratiques et des efforts sur le plan socio-économique. En deuxième lieu, à la suite de la constitution d'États-Nations dont la richesse nationale repose exclusivement sur le modèle de l'économie de marché, on observe comment, à la fin du 19ème siècle, l'idée de solidarité se réduit sans cesse davantage à une idée philanthropique vécue sur le mode de la compassion, dont la conséquence est « d'admettre » l'injustice et l'inégalité et, en fin de compte, de légitimer une gestion de la pauvreté. Troisièmement, on voit apparaître après la Deuxième Guerre mondiale le

modèle élaboré d'une « économie sociale de marché » telle que nous la connaissons aujourd'hui, reposant d'une part sur le marché en tant que créateur de richesses et, de l'autre, sur l'État en tant qu'instance publique de régulation et de redistribution de ces richesses. On peut en déduire que par cette interaction, la solidarité se trouve élevée au rang d'un « droit », mais observer dans le même temps que ce modèle d'un État-providence touche à ses limites. En effet, ce modèle se construit exclusivement sur l'idée que la solidarité ne peut exister que par la captation de bénéfices résultant de la croissance économique et du marché.

Étant donné le cadre historique que l'on vient de rappeler, il faut dès lors se demander si tous les acteurs concernés voudront participer au maintien du système actuel, auquel cas le risque est fort de retomber dans la deuxième époque de la solidarité, celle de la philanthropie et où la pauvreté était admise, ou si sur la base de l'existant, l'envie du changement peut l'emporter et stimuler la réflexion sur l'innovation sociale permettant ainsi un « retour » à la première époque en intégrant des éléments d'émancipation démocratique et économique actuels aux idées et projections proposées.

11.) L'économie solidaire, un champ de tension sociétal.

Dans une telle perspective d'appréhension scientifique il importe de se demander, sur fonds de crise concernant le jeu d'ensemble de nos systèmes démocratiques et notre organisation économique, s'il est possible de s'appuyer sur le concept de mouvements et d'actions émanant de la société civile, qui dans leur nature sont à la fois démocratique et économique, en l'occurrence dans ce cas, l'économie solidaire, pour analyser la capacité de celle-ci à apporter des solutions innovantes ou encore pragmatiques à une crise.

La crise est toutefois considérée ici, non pas comme un événement d'actualité, éphémère ou spécifique à notre époque, mais en la considérant comme un événement cyclique, par référence aux théories de Keynes, démontrant ainsi les tensions énormes et l'apparente incompatibilité entre une organisation prospère et juste de nos sociétés qui voudraient se baser simultanément d'un côté sur les principes d'un ordre démocratique et de l'autre sur les systèmes d'une économie à caractère capitaliste.

En considérant les diversités, les contradictions, les projets concrets portés par les acteurs et en tenant compte d'éventuels points de basculement dans les démarches il est postulé ici que le concept de l'économie solidaire par sa présence et par son action complexe de partout dans le monde a anticipée notamment sur le développement de la réflexion conceptuelle et de l'existence empirique de la notion de la « responsabilité sociétale des organisations ». L'économie solidaire devient ainsi une démarche en mouvement qui interroge par rapport à son action la notion de l'« entreprise » et l'on peut ainsi s'appuyer sur les réflexions de Laville (3), mentionnant qu'elle peut trouver son expression scientifique, sociopolitique et pratique la plus lisible et compréhensible à travers l'opérationnalité produite au niveau de l'aménagement de l'« organisation » même.

Dans le cadre de cette étude, la représentation accordée au terme « organisation » est essentiellement liée à sa signification originelle, donc toute structure (ou société) suivant une logique propre pour l'atteinte d'un but spécifique. D'un point de vue sociologique et en considérant dans une certaine mesure les travaux de Bourdieu concernant les « champs », l'organisation peut ainsi être décrite comme un ensemble d'éléments en interaction, regroupés au sein d'une structure régulée, ayant un système de communication pour faciliter la circulation de l'information, dans le but de répondre à des besoins et d'atteindre les objectifs déterminés.

L'entreprise de l'économie solidaire en tant qu'organisation à responsabilité sociétale peut être expliquée ainsi comme étant l'élément façonneur-créateur de l'institution démocratique et ce jeu d'ensemble servira à dégager des éléments de sens et de signification de la notion de gouvernance.

11.1.) Une recherche appliquée au quotidien.

La recherche appliquée dans le cadre de projets est une affaire de nécessité. Pour exister dans l'environnement politique et économique hostile dans laquelle se crée l'économie solidaire et pour pouvoir la développer, les acteurs sont contraints, dans le cadre même des projets, de fournir un « travail de recherche » dans les différents domaines thématiques concernés par le déploiement de leurs activités afin de donner un corps théorique durable, mais aussi une consistance juridique, à leur vision. En français, cette démarche est désignée de façon précise et exacte par le terme de recherche-action.

Lorsqu'on est conscient de travailler dans un environnement hostile mais que l'on entreprend néanmoins d'y agir concrètement de façon active et alternative, tout en sachant que d'une part l'on est porteur d'assentiment par la « réparation » de certains déficits sociaux et, de l'autre, porteur de contestation parce que le système sociétal actuel, au-delà de cette fonction « réparatrice » largement acceptée, refuse toute forme d'action susceptible de pérenniser des alternatives et met en œuvre, pour rendre effectif ce refus, la mécanique financière propre au système, il apparaît rapidement qu'il convient à tout le moins d'agir dans une logique que l'on pourrait qualifier de « subversion positive ». Cette logique de projet peut être saisie en gros sous la forme de deux lignes d'étude, qui correspondent à deux lignes de développement potentielles : d'une part, il y a la définition des « vrais » besoins sociaux ; d'autre part, il y a la prise en compte des ambitions et modes d'action qui en résultent dans le système juridique prévalant et l'adaptation éventuelle de ce dernier. Les exemples concrets permettent de se convaincre que ces démarches se réalisent de façon très semblable dans le monde entier : très souvent, ce sont les mêmes thèmes qui sont en jeu, et ils sont généralement indépendants du contexte politique et économique.

Tout d'abord, la définition des véritables besoins humains implique sans exception la notion de qualité de vie. Selon la région du monde et le contexte où l'on se trouve, celle-ci va de la simple survie à la vie « riche de sens » ou « meilleure ». Les études dans ce domaine ont généralement recours à ce que l'on appelle des « nouveaux indicateurs », mis au point pour décrire et mesurer la situation visée selon le cas. Ces recherches s'inspirent pour la plupart de réflexions proches des travaux d'Amartia Sen et, contrairement aux mesures du produit intérieur brut (PIB) actuellement en usage, qui définissent la prospérité sur la base exclusive des performances économiques et du revenu par tête d'habitant, prennent en compte les indicateurs dits de « HDI (Human Development Index) », tels que l'espérance de vie, le niveau de formation et la participation démocratique. Elles vont de pair avec l'idée d'un développement durable compris comme une harmonie entre environnement, développement social et économique, comme le formulent les appels de Porto Alegre, de l'Agenda 21, etc. Il est important de souligner à ce propos que l'on s'efforce de transposer, dans la plupart des cas, ces aspirations globales sur le plan local ou territorial sous la forme d'activités qui font sens dans un lieu et un contexte donnés, de façon à répondre aux besoins réels – mais aussi et peut-être surtout aux ambitions véritables – des hommes qui y vivent. Sur le plan concret, ces activités vont de services réciproques entre citoyens à la production de biens respectueuse de l'environnement, à d'autres services et aux systèmes monétaires ou de financement alternatifs ; tous servant fondamentalement à un développement communautaire axé sur les valeurs humaines et, de façon spécifique, à la création ou au renforcement de la cohésion sociale. En fin de compte, comme le dit Patrick Viveret, ce qui est en jeu est qu'un accident de voiture par exemple, avec tous les dommages et frais qu'il entraîne, est aujourd'hui enregistré en termes comptables du côté des actifs parce qu'il contribue largement au produit intérieur brut, en dépit du coup qu'il porte à la qualité de vie de la victime, qu'il ne rend d'aucune façon plus riche ou prospère.

Ensuite, il faut considérer le cadre légal dans lequel l'économie solidaire est appelée à se déployer – un domaine de grande importance pour les acteurs concernés. Comme nous l'avons déjà indiqué, notre régime démocratique repose sur un système de droits et de devoirs qui donne lieu à une construction complexe de lois et de traités et accords. Par un ensemble de décisions et de mesures politiques, le système formé par ces lois et traités et accords est organisé fondamentalement de façon à permettre le bien-être global de la société, la création de richesses par l'activité économique (privée) et la remédiation à des inégalités sociales par la répartition de ces richesses. C'est ce que l'on appelle la politique sociale, qui donne cependant lieu à des relations de dépendance très peu souhaitables. C'est pourquoi il importe que les acteurs de l'économie solidaire, dans leur travail de recherche, rompent avec le cadre imposé par la législation sociale, de façon à se dégager de toute relation de dépendance sur le plan à la fois conceptuel et pratique. Cela signifie qu'il ne faut pas rechercher de solutions en vue d'une reconnaissance de l'économie solidaire par la proposition de lois dans le cadre sociopolitique, mais qu'il convient bien plutôt de considérer notre régime juridique dans son ensemble afin d'y apporter des changements fins en différents points, de façon à ce que l'économie solidaire soit non seulement reconnue, mais puisse prendre forme et s'épanouir de façon claire et manifeste. Nous en voyons des éléments concrets par exemple dans le droit économique, notamment dans le domaine de la passation des marchés publics. Elles peuvent constituer un

outil important de politique publique et démocratique, dès que l'on ne prend pas uniquement en compte le prix de la prestation, mais aussi des aspects écologiques et sociaux susceptibles de servir au développement durable. Dans le droit des sociétés aussi, il conviendrait d'opposer aux entreprises à orientation exclusivement capitaliste des modèles d'action non orientés vers le profit et de les ancrer dans la législation. Les marchés monétaires et du financement constituent bien entendu un autre domaine de développement important, où d'autres orientations devraient être envisagées de façon précise à la lumière de sûretés locales et de systèmes de financement éthiques globaux.

11.2.) La faveur actuelle d'une politique sociale sélective.

Par définition, la politique sociale sélective reconnaît et distingue des situations différenciées ; elle peut dès lors admettre des situations extrêmes, notamment celles que l'on peut qualifier de « pauvreté » et de « richesse ». L'approche sélective est un instrument classique des stratégies politiques conservatrices. On peut dès lors invoquer la maxime romaine *divide et impera* pour caractériser la tactique actuelle du personnel politique des partis de gouvernement, et on ne trouvera, dans les points consacrés dans leurs programmes à des thèmes socio-politiques, que peu d'exemples permettant de distinguer entre partis conservateurs et partis progressistes.

Les débats européens concernant l'euthanasie forment un tel thème : le débat peut avoir lieu parce que le thème polarise l'opinion ; toutefois, c'est un débat secondaire, qui détourne l'opinion d'autres questions liées à la vie et surtout la survie, et qui concernent la politique socio-économique actuelle. Que sont donc des thèmes spécifiquement socio-politiques ? Et qu'est-ce qui les distingue d'autres thèmes non spécifiques ? La vie et la mort sont présentées comme un thème socio-politique ; il est vrai qu'elles nous concernent tous à quelque degré et de quelque façon. Un autre thème de ce genre est celui de la séparation de l'Église et de l'État.

De tels thèmes posent des questions concernant l'organisation futures de la vie en commun dans notre société. Ils nous incitent à nous interroger sur les valeurs de cette dernière afin de permettre à la politique de servir l'intérêt général en légiférant de la façon la plus démocratique. Mais qu'en est-il de la survie au sens strict ? Est-ce également un thème socio-politique ? Pas tout à fait apparemment, car les politiques, qu'ils soient conservateurs ou progressistes, nous enjoignent à l'aborder selon une approche différenciée. La discussion concernant les valeurs sous-jacentes, de nature essentiellement philosophique, se trouve ainsi souvent rejetée à l'arrière-plan au profit d'une série de débats de politique pragmatique et donc sectoriels. De quoi une société et ses membres ont-ils besoin pour survivre ? Ne citons que quelques facteurs essentiels : la sécurité, le travail, une économie fonctionnant correctement (la croissance est-elle ici le premier critère ?), un système scolaire convenable, des soins de santé

optimaux, un système judiciaire intègre et un environnement intact. Mais avant tout, la société a besoin de relations sociales solidaires.

11.3.) La solidarité est-elle donc un thème socio-politique ?

Dans notre société, la cohésion sociale et la solidarité réciproque sont présentées comme un objectif absolument prioritaire de l'action politique. Cet objectif, de quel domaine de politique relève-t-il, si ce n'est pas de tous ? Dans la pratique cependant, ce thème est le plus souvent « traité » par plusieurs ministères ayant chacun des compétences bien définies et délimitées : par exemple, le Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, ou encore le Ministère du Travail et de l'Emploi. Ces instances règlent avant tout la redistribution de la richesse produite, dont l'encadrement global a été élaboré par d'autres ministères.

Dans notre modèle d'une économie sociale de marché, cette politique de redistribution a jusqu'à présent eu lieu grosso modo en considérant les besoins généraux de la population et en tentant d'y répondre collectivement, par exemple par les systèmes d'assurance vieillesse et les caisses d'assurance maladie, la réglementation des conditions de travail ou d'autres prestations sociales. Aujourd'hui cependant, les ministères responsables de cette redistribution ont pour instruction d'allouer leurs dépenses de manière plus sélective. La raison fondamentale en est, dit-on, que les moyens à redistribuer sont désormais insuffisants et cela, alors que les performances économiques continuent constamment d'augmenter et de s'étendre, donc en présence d'une richesse que notre société n'a encore jamais connue. Cette approche sélective et la fragmentation des responsabilités dont elle s'accompagne rappelle un taylorisme depuis longtemps dépassé dans l'organisation du travail industriel. Ce faisant, la politique nous demande de nous pénétrer constamment de l'idée que nous sommes au seuil de la société de la connaissance et de participer à la concrétisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne. C'est là une contradiction absolue. Il apparaît clairement que les programmes des partis, qu'ils soient conservateurs ou progressistes, sont de plus en plus sous-tendus par une approche technocratique depuis longtemps obsolète et que la scène politique prend les airs d'un terrain de jeu où il est permis d'abandonner toute responsabilité politique vraie. Pour tout un chacun, cela signifie la mise à l'encan de la solidarité. Il n'y a pas jusqu'à des droits valables pour tous les citoyens qui, peu à peu, ne sont ramenés à des droits individuels, accordés ou non selon le cas – des privilèges en somme. Cet appareil législatif et réglementaire qui ne cesse de s'alourdir est traité par des administrations dotées de missions, de compétences et donc de pouvoirs extrêmement spécifiques, qui réagissent avant tout à des demandes et des souhaits individuels et sont de moins en moins confrontées à des revendications collectives. En d'autres termes, la politique non seulement se soustrait à ses responsabilités en matière de création et de construction du droit, mais, de plus en plus, abdique des responsabilités qui sont les siennes dans son rôle de gardienne des institutions publiques.

Politique

Démocratie représentative
Parlement
Gouvernement

Moyens à court terme

Etat providence

Prise en charge

Redistribution

Politique sociale sélective

Concurrence

(marché) de l'emploi

Politique active pour l'emploi

Dépendance

Contributions/transferts

Chômage – responsabilité individuelle – cohésion sociale

Culture d'entreprise
démocrate

Autonomie

Contribution au bien-être

Engagement citoyen
collectif

Coopération

Développement de
Commons

Responsabilité territor/local

Solidarité

Investissement dans le
future

Stratégie

Réseau
Société civile
Démocratie participative

Objectifs durables

Les acteurs sociaux et les financements publics

Champ de tension entre Acteurs sociaux – Financements publics	
Chômage	Création d'emplois
Les financements, un moyen de redistribution subjectif	Les financements, un bien commun social
Un instrument de régulation	Un bien commun public
Un instrument de financement pour les initiatives de (ré)intégration	Un système de financement durable pour des entreprises solidaires
Subvention	Investissement

1.1.2.

Les acteurs sociaux et la politique sociale

Champ de tension entre Acteurs sociaux – Politiques sociales	
Organisation philanthropique	Organisation solidaire
Définition et sélection de personnes vulnérables et de groupes cible	Sensibilisation et activation d'individus et de collectifs
Mise à disposition de financement pour indemniser les personnes-cibles	Utilisation des financements pour promouvoir l'initiative propre
Les objectifs principaux sont prédéfinis (ré(intégration))	(Co)construction des objectifs par la participation dans la réalisation des projets
Les clés de répartition pour l'utilisation des financements sont prédéfinis	Les budgets de projets initiés localement sont adaptés aux clés de répartition
Prise en charge	Empowerment

Les acteurs sociaux et la culture d'entreprise

Champ de tension entre	
Entreprises sociales (classiques)	Entreprises solidaires
<p>Se définissent comme entreprise agissant dans une économie parallèle et subventionnée</p> <p>L'objectif est l'insertion des « occupés » sur un « premier » marché de l'emploi</p> <p>Se sont en général des associations et des coopératives qui ne mettent pas en cause le système capitaliste</p> <p>La structure du personnel est organisée selon le schéma : encadrants-encadrés</p> <p>Le travail social sert une politique étatique de prise en charge</p> <p>L'économie dominante détermine (in)directement les contenus d'apprentissage</p> <p>Les individus sont gérés</p>	<p>Se définissent comme entreprise avec un potentiel économique durable</p> <p>L'objectif est l'acceptation d'une production de biens et de services essentiels et durables</p> <p>Se sont des associations et des coopératives qui mettent en cause le système capitaliste</p> <p>Tous les collaborateurs mettent en commun leurs compétences</p> <p>L'éducation communautaire favorise l'échange d'expériences</p> <p>L'éducation citoyenne sert à la définition de nouveaux objectifs de formation et de nouveaux métiers</p> <p>Les individus et les collectifs agissent sur des besoins réellement existants</p>
Au service de l'économie dominante	Au service de la société

Les acteurs sociaux et les normes de droit

Champ de tension entre Acteurs sociaux – normes de droit	
Droit du travail	Droit au travail
Les mesures (contrats de travail atypiques) creusent le droit du travail	Un travail effectuée réclame légitimement une reconnaissance de droit universel
Les initiatives pour l'emploi acceptent ces mesures pour indemniser une partie de leurs collaborateurs (les encadrés)	Les entreprises solidaires s'engagent à pourvoir tous leurs collaborateurs avec des contrats de travail réglementaires
En général, les syndicats tolèrent ce système des « mesures »	Un travail régulier demande un contrat de travail régulier
Les syndicats défendent encore trop exclusivement les acquis des salariés réguliers (p.ex. : contrats collectifs)	Les entreprises solidaires refusent le statut de « chômeur occupé »
Les mesures en tant que subventions financières sont strictement attribuées à la personne et limitée dans le temps	Les entreprises solidaires s'engagent en leur sein pour l'application de contrats de travail et de systèmes de rémunération homogènes et revendiquent des contrats collectifs adaptés
Orientation politico - économique	Orientation politico - sociétale

Les acteurs sociaux et la gouvernance

Champs de tension entre Acteurs sociaux - Gouvernance	
Démocratie représentative	Démocratie participative
Unification d'organisations dans des fédérations	Collaboration d'organisations dans des réseaux
Les fédérations unissent des organisations semblables avec des ambitions et des activités similaires	Les réseaux promeuvent des partenariats ouverts et innovatifs
L'objectif est la défense de positions homogènes	L'objectif est la recherche de consensus et de prise de décisions démocratiques
La défense des intérêts d'une fédération s'appuie sur une position de négociation sectorielle (corporatiste)	Des formes d'organisation ouvertes permettent des partenariats hétérogènes lesquels peuvent produire de manière précise des changements dans des domaines déterminés
Approche fermée	Approche ouverte

Les acteurs solidaires et le bien-être

Champ de tension entre Acteurs solidaires – Bien-être	
Indicateurs de bien-être actuels	Indicateurs de bien-être nouveaux
Mesurage du Produits National Brut	Prise en compte d'analyses complexes en partant du « Human Development Index »
Mesurage du Revenu par Habitant	Recensement des besoins réels et multiples des citoyens
L'application du label « corporate social responsibility » par les entreprises actionnariales cache leur fonction originare de maximisation du profit	Les entreprises de parties-prenantes développent originarement des activités partenariales et durables et favorisent, sous contrôle multiple, les économies à circuits courts
La progression de la privatisation des biens communs publics et sociaux, comme indicateur, renseigne plus valablement sur l'(in)efficience des efforts produits sous le label de la « CSR » par ces utilisateurs.	La réappropriation des biens communs publics et sociaux est l'indicateur qui renseigne sur l'(in)efficience des ces promoteurs pour démocratiser l'économie
Evolution guidée par le capital	Evolution guidée par la durabilité

Les acteurs solidaires et l'économie

Champ de tension entre Acteurs solidaires - Economie	
Concurrence	Compétitivité
Les entreprises capitalistes ne portent pas de responsabilité pour les chômeurs	Les entreprises solidaires prennent de la responsabilité pour le phénomène « chômage »
L'économie dominante profite d'investissements publics (programmes conjoncturels)	L'économie solidaire revendique des investissements publics (programmes de développement durable)
Les marchés publics ne sont adjugés que sur la base du critère du prix	Les marchés publics doivent tenir compte de critères relevant de leurs durabilité en termes écologiques et sociaux
Cette concurrence dans le système capitaliste promeut les oligarchies	La multitude des critères devient garant d'une compétitivité à caractère démocratique
La concurrence déloyale est un problème propre à l'économie capitaliste et y est favorisée	Une compétitivité appropriée demande de tenir compte de différentes manières de faire de l'économie
Les fédérations patronales nationales ne tolèrent guère l'existence d'entreprises alternatives	L'économie alternative pose la question : Quels genre d'entreprise répond le mieux à la demande
Marchés protégés	Marchés pluriels

12.) L'éducation levier du changement

L'éducation, l'enseignement et la formation devraient être organisés de telle façon que l'homme puisse acquérir la faculté de sa propre responsabilisation ainsi que celle envers son interaction avec la société qui l'entoure et de concrétiser ses ambitions dans un respect mutuel (Freire (11)). Aujourd'hui, ce n'est guère le cas, ni à la maison chez les parents, ni à l'école primaire, ni dans l'enseignement supérieur, ni dans la vie professionnelle et adulte, en raison de l'omniprésence, à toutes ces phases de la vie, du dictat de la forme économique d'un néolibéralisme sans retenue et établi comme une fin en soi. Il en résulte qu'une condition élémentaire de l'action responsable est sérieusement compromis : le choix – un droit fondamental dans un régime démocratique et de liberté.

Sur la base du constat que l'on vient d'évoquer et en considérant les aspects liés au principes sociaux appliqués aux systèmes de formation ou aux systèmes d'encadrement et qui fixent à priori des manières d'intervention déterminées, il est nécessaire de réinterroger l'usage des sciences sociales et des professions sociales. Elles sont prises dans un dilemme, en ce sens qu'elles doivent leur autorité surtout à la certitude d'être « dans la raison » et leur légitimité à leur mode de fonctionnement, alors que le travail lui-même qui s'y accomplit demande plutôt une attitude de compréhension et la prise en compte de l'incertitude à de multiples niveaux, dans laquelle le doute constitue un fondement omniprésent. Toutefois, pour ce qui concerne leur ambition quant à une compréhension et une analyse en vue d'une élucidation universelle des structures et des défis humains ou sociaux, ce dilemme constitue assurément un obstacle moins important que leur ambition de donner à ces situations des solutions contextualisées, pour lesquelles elles recourent traditionnellement à une démarche orientée vers l'assistance, le conseil et l'accompagnement. En se référant pour l'interprétation à la théorie hégélienne de la reconnaissance réciproque, cela est d'autant plus vrai que cette forme d'action se réclame de motivations éminemment humaines et altruistes.

L'éducation, l'enseignement et la formation devraient être organisés de telle façon que l'homme puisse acquérir la faculté de réaliser sa vie et celle de la société qui l'entoure, et concrétiser ses ambitions dans le respect et la responsabilité. Aujourd'hui, ce n'est guère le cas, ni à la maison chez les parents, ni à l'école primaire, ni dans l'enseignement supérieur, ni dans la vie professionnelle et adulte, en raison de l'omniprésence, à toutes ces phases de la vie, du dictat de la forme économique d'un néolibéralisme sans retenue et établi comme une fin en soi. Il en résulte qu'une condition élémentaire de l'action responsable a disparu : le choix – un droit fondamental dans un régime démocratique et de liberté.

12.1.) Éducation, enseignement ou formation ?

Imaginons-nous un instant que nos enfants aient véritablement un droit fondamental au choix de leur formation : nous risquerions de vivre demain dans un autre monde !

Mais inutile de tenter le diable ; il existe suffisamment de garde-fous pour ramener les ambitions de nos enfants dans le bon chemin. La doctrine néolibérale actuellement dominante a fait en sorte que le sol sur lequel se développe la force de travail humaine et l'attitude « personnelle » qui l'accompagne se cultive largement au profit de cette doctrine dès les très jeunes années. Nos enfants devront apprendre un métier qui puisse au moins les nourrir plus tard, qui leur permette de vivre une vie « meilleure ». Qu'est-ce que cela signifie ? L'ascension sociale, plus d'argent, plus de considération ? Le tout dans un système que nous ne connaissons que trop bien, et à propos duquel nous ne nous laissons pas d'affirmer qu'il est socialement irresponsable, qu'il détermine fortement notre environnement naturel, qu'il a entraîné notre activité économique, qui exige sans cesse la croissance, dans une spirale apocalyptique et toujours plus rapide. Lorsque nous acceptons ne fût-ce que les prémices de cette analyse, ne risquons-nous pas alors d'éduquer et de former nos enfants dans le sens d'un darwinisme social ? Chacun pour soi – le plus fort gagnera.

L'éducation et la formation sont les premiers indicateurs du monde dans lequel évolueront nos enfants demain. Est-ce que ce sera le monde qu'ils auront façonné ? Cela ne peut être guère le cas. En faite, c'est le nôtre, auquel il y a beaucoup à redire, devant la « mécanique » duquel nous avons partiellement capitulé parce que, comme une machine autonome, il nous force jour après jour à y participer. C'est surtout dans notre environnement de travail que nous agissons de la sorte, manifestement parce que nous nous sentons appelés à le faire. Mais au moins, n'avions-nous pas le choix de notre vocation ? N'y avait-il pas d'indicateurs pour nous guider ? A mesure que nous avons grandi, ne nous a-t-on pas averti sans cesse davantage qu'il allait un jour falloir quitter ses parents, notre communauté et vivre sa propre vie ? L'école aussi ne nous l'a-t-elle pas appris ? Ne nous y a-t-on pas dit qu'après les études, c'est une dure vie de travail qui nous attend et que, chacun selon ses dons, nous devons tous rechercher une profession et y poursuivre une carrière ? Du moins, c'est ainsi que se présentaient les choses lorsqu'il y avait encore, sur le plan numérique, une mesure plus ou moins commune entre l'offre – les emplois – et la demande – les travailleurs.

Aujourd'hui, cette commune mesure n'existe plus. Le phénomène du chômage, du non-emploi en est la preuve empirique. La sélection douce qu'a connue notre génération ne suffit plus aujourd'hui. De ce fait, l'école devient sans cesse davantage une institution qui organise la course à l'emploi. La nature de ces emplois, c'est l'économie qui la détermine, de même que tous ceux qui participent à son développement sans esprit critique. En raison de ce manque de remise en question, l'économie est en mesure

de déterminer non seulement le nombre d'emplois dont elle a besoin, mais aussi les compétences qui l'intéressent et, ainsi, la nature des professions nécessaires à son propre développement.

Il faudrait en conclure que l'idée selon laquelle, dans notre société, les enfants ont la possibilité de suivre librement leur vocation et choisir librement leur métier pour donner forme à leur avenir, que cette idée est un mythe. Mais qu'en est-il donc de l'idée du développement durable : n'appelle-t-elle pas à modifier nos pensées, aussi et surtout pour les questions de l'éducation et de la formation ? Bien sûr, tout comme il est sûr que cette idée trouve son application à l'école, de même que chez les parents, les politiques, les médias et – last, but not least – les entreprises, de manière manifeste et explicite. Ce faisant, toutes ces institutions mettent-elles en question leur fonctionnement actuel ? A première vue, c'est très certainement le cas. Les parents incitent leurs enfants à trier les déchets, les enseignants ne cessent de leur expliquer le changement climatique qui menace, les politiques mettent au point de nouveaux systèmes d'imposition et de répression pour punir les pollueurs, les médias nous informent abondamment et de façon critique sur les conséquences du dernier tsunami, et les entreprises ne cessent de développer de nouveaux concepts touchant à la responsabilité sociale et écologique. La pression exercée sur les hommes dans notre société ne connaît pas de relâche. Au contraire, aux « injonctions » liées à la survie économique de chacun, s'ajoute celle d'agir de façon responsable et durable.

Nous vivons ainsi dans une époque où, d'une part, nous avons à expliquer à nos enfants qu'un système économique organisé sur le modèle capitaliste leur demande, pour assurer leur survie, d'intérioriser comme valeurs la cupidité et le chacun pour soi, et qui, d'autre part, donne des signes qu'il est temps de développer une compréhension et des automatismes pour permettre la mise en place d'une relation raisonnable et consciente avec notre monde, afin que nous enfants aient dans le futur la possibilité de vivre dans un monde intact. Cette contradiction dans notre vie sociale et collective est insurmontable et ébranle profondément la confiance des jeunes en nos institutions. Nous trouvons-nous à nouveau face à une crise des institutions, un peu comme il y a quarante ans, lorsque les gens se sont révoltés contre un ordre social conservateur et engoncé dans son immobilisme, dans lequel la vie en société était réglée par un pur principe d'autorité et d'autres contraintes jamais remises en question, sous la férule des notabilités ? Qui sont les notables d'aujourd'hui ? Seulement les chefs d'entreprise et les organisations comme l'OMS ou le FMI ? Ou nous tous ?

Il se peut que ces crises institutionnelles soient cycliques et qu'elles servent à rechercher de nouvelles réponses à des interrogations collectives périodiquement renouvelées. Il y a quarante ans, c'est avant tout la jeunesse qui s'est révoltée contre les situations sociétales d'alors. Les choses en sont-elles allées mieux ?

Si la majorité des travailleurs déclarait aujourd'hui qu'il leur est difficile de concilier leur activité professionnelle et le sens de la vie, il serait temps de réfléchir à l'éducation, à la formation et aux vocations ; on reconnaîtrait alors sans doute qu'à la lumière d'un développement durable, l'avenir demande d'autres métiers et professions que ceux que l'économie réclame aujourd'hui. Sans remettre en cause le progrès, mais en le considérant comme une opportunité, il nous faudrait laisser décider nos enfants du métier auquel ils souhaitent se former – c'est-à-dire suivre leur vocation – et veiller à ce que la valeur éthique et la reconnaissance sociale de leur travail futur puisse trouver un cadre approprié.

L'éducation citoyenne devient donc un apprentissage et un perfectionnement communs, et avant tout une force créatrice collective.

12.1.1.) Le désir et la passion, garants pour un partage des savoirs.

Si la vie des humains en société était construite sur quatre besoins élémentaires qui sont : la reproduction, la subsistance, la protection et l'information/repérage (Viveret, 2007) et si nous acceptons que ces quatre notions trouvent leurs prolongements naturels dans le désir, ce qui nous permet de parler de reproduction/amour, de subsistance/ richesse, de protection/pouvoir, et d'information/sens, connaissance, nous constaterions que l'élément moteur de l'action humaine est fortement lié à la passion.

Le changement essentiel que doivent ainsi subir les professions sociales réside donc dans leurs capacités de pouvoir construire sur la notion de la passion (incertitude) et non sur la notion de la compassion (certitude). Tout comme la recherche scientifique doit s'ouvrir à l'incertitude de la connaissance en faisant de la compréhension un moyen ainsi qu'une fin de la communication humaine (Edgar Morin, 1999).

Ce sera par le partage des savoirs (l'éducation citoyenne) lequel demande une compréhension originelle et un entendement nouveau sur la nature des biens et des services (Calame, 2004), qu'un tel degré de compréhension entre humains peut-être atteint.

Il est proposé dans cette contribution de voir s'il existe des corrélations entre les thèses de Patrick Viveret, d'Edgar Morin et de Pierre Calame, dont les points de départ sont très différents et pas forcément liés, en s'accordant sur un dénominateur commun et déclencheur, appelé ici la notion du « désir systémique » pour voir si une cohésion sociale innovante et fondatrice est descriptible. De voir par la suite dans quelle mesure une telle approche conceptuelle peut se baser sur l'éducation citoyenne comme un élément porteur et transversal et en quoi elle peut influencer sur la nature des professions sociales.

Pour chacune de ces trois thèses nous partons d'une notion-clé, liée à la thèse respective, laquelle est déclinée à travers quatre notions subordonnées.

A chaque fois, nous verrons que trois des quatre notions subordonnées peuvent être attribuées à ce qui sera dénommé ici le couple « vie-passion » et l'une des quatre au couple dénommé ici « survie-compassion ».

Il est proposé également que le couple « vie-passion » soit assimilé avec l'idée des relations humaines (l'être) et le couple « survie-compassion » avec l'idée d'une organisation économique (l'avoir).

D'après Viveret la nature de l'homme peut se définir à travers la représentation de ses « besoins élémentaires », Morin nous propose de réfléchir sur « l'éducation du futur » et Calame reprend la notion du « partage » pour entrevoir les défaillances dans notre organisation cohésive et notre aspiration à un bien-être collectif.

Le couple « vie-passion ».

Premièrement, en ce qui concerne le couple « vie-passion », nous disposons de la notion des « besoins élémentaires de l'homme », qui sont la reproduction, la protection et l'information. Dans le cas de « l'éducation du futur » ce seraient la compréhension, l'incertitude et l'erreur. Pour le concept du « partage » nous parlerons de biens et de services qui se détruisent en les partageant, qui se divisent en les partageant ou qui se multiplient en les partageant.

En soumettant ces différentes notions subordonnées à la logique amplifiante du désir, qui devient dès lors systémique et puis en les croisant en partant des différentes approches, nous pourrions reformer de nouveaux ensembles interprétatifs.

Dans le premier cas, la reproduction engendre l'amour, s'associe avec la compréhension, laquelle produit du relationnel mais aussi de la dépendance et également avec le partage qui multiplie (le partage des savoirs, par exemple).

Dans le deuxième cas, le besoin de protection peut produire du pouvoir, s'associe avec l'incertitude qui s'accorde avec l'insécurité et également avec le partage qui peut être destructif en imaginant que l'environnement écologique soit tellement parcellisé que la survie des espèces devient impossible.

Dans le troisième cas, l'information peut nous apporter des connaissances, mais aussi du sens erroné. Elle s'associe avec l'erreur qui risque de nous priver de lucidité et produit de l'illusion et avec le partage qui est divisible si on considère que des ressources sont en fait abondantes mais limitées aussi, comme l'eau par exemple.

Il s'ensuit de cette approche croisée que l'amplificateur « désir » nous renseigne bien sur les pièges qui peuvent être inhérents à la notion du couple « vie-passion » et que cet élément désir pourrait jouer le rôle de garde-fou dans la construction de l'organisation cohésive.

Mais cette approche nous permet également d'en déduire des réflexions y afférentes qu'on peut même qualifier d'un ordre socio-géographique.

Ainsi, l'on voit dans le premier cas des notions croisées, que les résultats amplifiés nous suggèrent notamment des sensations salutaires et qui concerne plutôt des noyaux humains que l'on croit saisir dans toute son étendue, comme la famille ou la dimension locale, mais qui ne doivent pas nous renvoyer d'office à une idée d'idylle absolue.

Dans le deuxième cas, il nous est possible d'entrevoir les risques qui peuvent émerger si l'on ne se méfie pas des grands mouvements de masse, qui se passent de plus en plus à une échelle mondiale et qui peuvent dérailler et au pire des cas prendre des formes totalitaires.

Dans le troisième cas, nous pouvons pressentir le poids de la responsabilité individuelle dont chacun est porteur dans son environnement, soit-il local ou mondial et où nous sentons actuellement que nous sommes plus ou moins forcés à agir selon les principes du « chacun pour soi » à tous les niveaux.

En résumé, nous disposons par conséquent d'une représentation qui inclue dans ces différentes conceptions tout autant le bien que le mal et dont l'orientation dépend fortement de la nature et des tendances de l'amplificateur désir. Ce sont ainsi souvent des actes passionnels, individuels ou collectifs, qui déterminent le cours des évolutions sociétales. Tous ces phénomènes ont également une autre caractéristique commune : ils sont de la nature du doute et requièrent l'art de la compréhension et du partage des préoccupations communes pour s'approcher de solutions envers des risques éventuels.

Cet ensemble, qui est de la dimension de l'« être » sera dans le contexte de cette contribution l'une des deux parties déterminantes pour développer les nouvelles orientations à proposer pour les professions sociales.

En effet, si le cours des évolutions est déterminé par des actes passionnels nous verrons que les sciences sociales arrivent très bien à décrire les phénomènes en soi mais peinent à s'aventurer dans la recherche des causes de ces phénomènes. Pour y arriver et avoir une vision intégrale de l'arrière-plan il faudra inclure, à valeur égale, le concept du couple survie-compassion.

Le couple « survie-compassion ».

Pour analyser l'idée du couple « survie-compassion » nous pouvons construire sur le contexte développé ci-dessus.

Si nous avons conclu que le concept « vie », aussi bien dans ses formes heureuses que malheureuses, est fortement façonné et influencé par les actes passionnels, il est postulé ici que pour le concept « survie » des hommes les dispositions originaires sont de nature différente et sont développées à partir d'un comportement ancré dans la compassion.

Donc, deuxièmement, au sujet du couple « survie-compassion » et en y attribuant l'amplificateur désir, nous reprenons la notion des « besoins élémentaires de l'homme » pour caractériser le couple subsistance-riche, pour la notion de « l'éducation du futur », il est proposé le couple rationalité-certitude et pour la notion du « partage », elle est déterminée à travers les biens et services de production et qui sont divisibles.

Par rapport à la subsistance nous sommes renseignés sur un besoin de l'homme qui est de s'assurer de sa survie en favorisant l'accumulation de matières essentielles en produits et services, mais aussi en matières symboliques, comme l'argent et justement non seulement pour garantir sa survie immédiate, mais bien dans une attitude de prévision temporelle. Nous en arrivons ainsi à la notion de richesse et où la thésaurisation en tant que désir en est l'amplificateur. C'est un choix délibéré concernant la survie, guidé par une peur omniprésente par rapport à un manque quelconque éventuel et parle ainsi fondamentalement d'une forme de compassion vis-à-vis de soi-même.

Par rapport à la rationalité il apparaît que notre façon de penser et de réfléchir recherche en permanence des systèmes à repères qui nous paraissent logiques, peuvent déterminer de manière optimale nos actions et nous mènent à nous conforter dans une certitude évidente par rapport à nos agissements. Si ce désir de la certitude devient ainsi l'épine dorsale pour avancer dans notre vie comportementale, il s'ensuit que nous sommes bien conscients que le danger de la peur du délire qui peut nous gagner est bien réel et qu'encore une fois se sera une forme de compassion envers soi-même qui va se manifester et nous interdit sciemment de mettre nos comportements et nos actions en doute. Cela reste toutefois aussi une question d'un choix individuel.

Par rapport aux biens et services de production divisibles nous constatons que la nature des biens et services partageables change. Dans le cas du couple vie-passion nous avons parlé de biens et de services partageables qui sont d'un ordre universel comme les savoirs, l'équilibre écologique où encore les ressources naturelles. Dans le concept du couple survie-compassion nous rencontrons le principe de la production réalisée par les hommes. Cette nouvelle donne responsabilise l'homme d'office pour les résultats de sa démarche et il lui incombe raisonnablement aussi d'accepter qu'il est dans une situation où il a la faculté de choisir ce qu'il veut produire et combien il veut produire. Par la suite il a également le choix et le désir d'intervenir sur les possibilités et formes de possession, de répartition ou de partage de sa production et nous en venons au concept organisationnel du marché. Dans un tel environnement l'homme, avec son ambition de survie et son désir d'accumulation de richesses, se retrouve, à travers la peur existentielle d'une infirmité quelconque par rapport à ses aspirations, dans une situation de compassion permanente envers lui-même.

En résumé, dans les trois cas, le désir dans ce contexte de la représentation de la compassion se définit à travers l'importance qu'on peut attribuer à son propre ego et qui est construit sur la notion de la certitude, ce qui implique corolairement la mise en opposition de sa personne à autrui. Il s'ensuit également que la possibilité du choix individuel par rapport aux enjeux définis est toutefois ubiquitaire, construite sur la peur de l'autre, et ne peut être considérée comme innocente. Enfin, l'on constate qu'à chaque fois il est à noter que la dimension de l'« avoir », soit-elle intellectuelle ou matérielle, apparaît comme un fétiche personnel.

En fait nous avons réuni ainsi les éléments de fondement de nos systèmes de marché, donc de notre description de l'économie et en utilisant le principe de l'amplificateur du désir nous en arrivons même à décrire le fonctionnement de l'économie sous sa forme dogmatique actuelle et qui est de l'ordre du néolibéral.

Ceci nous permet de dire qu'une économie saine devrait construire sur une toile de fonds qui considère aussi bien les éléments concernant le couple « vie-passion » que le couple « survie-compassion ». Si l'économie, dans son fonctionnement mécanique, ne s'intéresse qu'aux éléments traités dans le couple « survie-compassion », nous l'avons vu, le désir systémique, le moteur donc, est la peur et elle est liée à la notion de l'« avoir ».

Le nouveau couple qui émerge est donc celui de la « compassion-peur » et s'oppose à un couple issue de la représentation « vie-passion » qui a été décrit dans son contexte comme « passion-doute » et est lié à l'« être ». Cette dernière constatation nous permet de venir aux conclusions suivantes :

Si la peur, qui est en quelque sorte une grande fabrique d'erreurs, est le moteur qui fait fonctionner nos économies, l'économie en tant que discipline ne peut être une science exacte.

De l'autre côté, si le doute nous guide dans notre vie comportementale, nous en arrivons à éviter nombre d'erreurs et les sciences sociales acceptent assurément l'imperfection de leurs propres raisonnements et corolairement ne prétendent pas à être une science exacte.

Si les deux univers décrits, le couple vie-passion et le couple survie-compassion, nous mènent donc au résultat qui met les réflexions aussi bien que les actions des hommes sur des fondements qui ne sont pas construits sur des certitudes, nous pouvons dire que la compréhension commune de nos doutes est l'authentique savoir et est le véritable moteur qui peut être à la base d'une cohésion sociale innovante et fondatrice.

12.1.2.) L'éducation dans sa dimension pragmatiste

Le développement durable nous oblige à renouveler nos idées quant aux protagonistes institutionnels du processus d'apprentissage. Si l'interrogation critique ne fait pas partie des matières prioritaires dans les cadres traditionnels, il est permis de prendre une initiative pour ainsi dire extraconstitutionnelle et de se tourner à nouveau vers l'idée d'une institution qui offre aux citoyens la possibilité d'un regard et d'une réflexion critiques sur le monde dans lequel ils vivent. En ce sens, il serait des plus judicieux de s'appuyer sur les idées développées par les organisations d'éducation populaire et les universités populaires ou critiques. Qu'elles soient d'inspiration libérale, sociale ou religieuse, toutes ces initiatives, qui ont vu le jour à partir du milieu du 19ème siècle, se sont articulées sur la volonté de donner aux gens la possibilité de s'approprier un savoir plus large et de mettre celui-ci en discussion, afin de former des citoyens responsables et de leur donner le moyen de mieux évoluer dans leur environnement. On peut alors se demander si, et dans quelle mesure, de telles idées peuvent être acceptées par les gens, les citoyens, comme un facteur complémentaire du changement à réaliser, un changement qui est aussi sociétal.

Paulo Freire, l'un des pères fondateurs de ce mouvement, décrit le transfert de connaissances tel qu'il s'effectue de manière classique à l'école par l'expression The Banking Concept of Education, l'idée selon laquelle l'enseignement a essentiellement pour tâche de remplir la tête de l'élève de contenus, sans lien avec la réalité ni avec le cadre englobant dans lequel ces contenus ont été constitués et qui est susceptible de leur donner sens – à ceci près que ces contenus doivent plus tard pouvoir être aisément restitués. Comme le dit Freire, cette méthode d'enseignement incite l'élève à la passivité et ne lui apprend pas à s'interroger sur la réalité du monde qui lui est présenté. Comme alternative à cette pratique, Freire développe le Problem-posing Concept of Education, destiné à permettre aux personnes à ne pas recevoir le monde comme une réalité statique, mais à percevoir la réalité comme un processus ; cela, par un dépassement de la relation de contradiction entre enseignant et élève et en donnant aux

personnes la possibilité de comprendre le monde de manière critique, dans le cadre d'une éducation où les problèmes sont formulés et non niés. Freire pointe également sur le fait que dans une telle relation dialogique, la réflexion théorique appelle à l'action. Pour la pratique, une telle relation implique que dans un enseignement optimal, il soit fait droit de façon équilibrée à chacun de ces deux éléments. Dans sa dualité, comme le dit Freire, cette approche favorise la prise de conscience et, de ce fait, l'autonomie de l'individu. A son tour, cela renforce sa capacité à communiquer et permet une interaction plus forte avec les autres. La pensée, ainsi, se trouvera élargie par une dimension supplémentaire, à savoir l'action collective en relation avec le territoire en tant qu'environnement direct de l'homme : naturel, mais aussi sociopolitique et économique.

En rechargeant d'une signification actuelle la réflexion de Freire sur la promotion de la capacité à communiquer des hommes, on peut conclure que dans le contexte de notre moderne société de la connaissance et de la communication, par un maillage et une interconnexion de l'information et du savoir à l'échelle mondiale (Internet !), les citoyens se forment et s'éduquent effectivement, sans pour autant que cela se traduise forcément par leur possibilité d'avoir, en tant qu'individu, une influence directe sur leur environnement social. Ainsi, dans ce nouveau contexte, moderne et globalisé, la participation citoyenne en tant que mouvement de progrès, que l'on peut également nommer la société civile active, doit elle aussi apprendre à nouveau à « bouger » et à agir. Cette société civile, prête à apprendre et engagée en faveur de changements sociaux positifs, ayant à sa portée une connaissance désormais disponible à l'échelle mondiale, il importe qu'elle parte néanmoins du principe que l'action est toujours intimement liée à son ancrage territorial et qu'elle exige une démarche qui s'appuie à la fois sur le collectif et le local et sur un maillage plus large.

12.1.3.) Des professions sociales aux agents du changement.

Sur la base des connaissances que l'on vient d'évoquer, il nous faut réinterroger les sciences sociales et les professions sociales. Elles sont prises dans un dilemme, en ce sens qu'elles doivent leur autorité surtout à la certitude d'être « dans la raison » et leur légitimité à leur mode de fonctionnement, alors que le travail lui-même qui s'y accomplit demande plutôt une attitude de compréhension et la prise en compte de l'incertitude à de multiples niveaux, dans laquelle le doute constitue un fondement omniprésent. Toutefois, pour ce qui concerne leur ambition quant à une compréhension et une analyse en vue d'une élucidation universelle des structures et des défis humains ou sociaux, ce dilemme constitue assurément un obstacle moins important que leur ambition de donner à ces situations des solutions contextualisées, pour lesquelles elles recourent traditionnellement à une démarche orientée vers l'assistance, le conseil et l'accompagnement. En nous référant pour notre interprétation à la théorie hégélienne de la reconnaissance réciproque, cela est d'autant plus vrai que cette forme d'action se réclame de motivations éminemment humaines et altruistes.

Les sciences sociales distanciées de l'homme

Pour ce qui concerne le premier volet, la compréhension et l'analyse, on peut constater que les différentes écoles ont dans ce domaine un dénominateur commun, à savoir la prise en compte de l'individu, de son rôle dans la sphère collective et de l'impact qui en résulte sur sa relation au fonctionnement (ou à l'absence de fonctionnement) de notre société. Cette tâche de compréhension et d'analyse de l'individu et des groupes sociaux est trop souvent réduite à une simple observation, et les conclusions que l'on en tire évitent les prises de position trop tranchées quant aux situations réelles dans lesquelles les individus et les groupes peuvent se trouver. Cette approche implique une distanciation ; elle néglige l'engagement et, ainsi, les risques de l'interprétation et des actions éventuelles qui, par le doute et la participation, pourraient constituer des éléments essentiels de cette compréhension et de cette analyse. Selon cette dernière vue, ces circonstances conflictuelles spécifiques constituent l'une des causes principales du dilemme. L'approche distanciée, en revanche, a pour conséquence que le comportement et l'agir humain ou collectif se trouve divisé en rubriques distinctes, et idéalement en catégories, afin de pouvoir énoncer des propositions générales concernant des situations qui concernent spécifiquement la vie en société.

En projetant ces rubriques du comportement et de l'action comme des unités constitutives sur l'individu ou le groupe, ces derniers se présentent comme des patchworks normalisés ; le risque existe dès lors que l'individu ou le groupe ne fasse l'objet d'interventions correctives que sur des points fragmentaires et isolés afin de le conformer aux normes sociales. On ne reconnaît pas, dans cette approche, que ce n'est au fond que par la co-construction par essais et erreurs et le doute quant à l'action que peut naître une société basée sur la réciprocité et avoir lieu une transformation organique permanente. Dans ces conditions, l'individu ou le groupe se voient effectivement privés de responsabilité – ce qui les prive aussi de la possibilité de réclamer et d'assumer une responsabilité compréhensive et globale quant à la structure sociale dans laquelle ils évoluent.

Cette approche s'attache par conséquent au comportement des individus dans un système existant, ce qui empêche de mener une analyse profonde sur ses causes et son fonctionnement, et à partir de laquelle l'individu pourrait être à même d'apporter lui-même des changements au système. Lorsqu'on part du principe que l'individu est co-constructeur de la communauté dans laquelle il vit, il lui revient très logiquement un rôle de créateur et il se voit investi, de même, d'un droit à intervenir. Cela devrait entraîner, de la part des sciences sociales, une conscience plus vive de leur responsabilité et un intérêt plus soutenu pour une mission d'intervention qui ne se ferme pas à un changement du système, et les inciter à contribuer, par des options d'action correspondantes, à introduire de nouveaux contenus dans le contexte des professions sociales, contenus susceptibles de constituer une nouvelle base et un nouvel incitant à l'intervention dans le domaine de l'homme et de l'environnement.

Le changement de système demande que la recherche prenne davantage en compte comme un apport constructif le facteur qu'est l'individu imparfait qui agit selon ses émotions et qui doute ; au lieu de cela, on ne peut s'empêcher de constater que, dans le

champ de force qu'Erich Fromm appelle « avoir ou être », les sciences sociales n'ont actuellement que trop tendance à privilégier l'avoir – au sens aussi de la certitude de la raison –, et de ce fait portent leur part de responsabilité dans les conditions socio-économiques d'aujourd'hui, dominées plutôt par l'exclusion que par l'intégration.

12.1.4.) Les professions sociales en tant qu'outil de création réciproque

En règle générale, les praticiens des professions sociales travaillent dans un contexte décrit par la science et dont les descriptions prennent comme point de départ, de façon exclusive et massive, une série de modèles d'échec et de comportements erronés ; ce mécanisme met en place un postulat de l'assurance et de la certitude, et sert à l'élaboration et à la mise à disposition d'un outil qui, grosso modo, ne permet que des interventions de caractère autoritaire. Tant pour le praticien que pour l'utilisateur (individu ou groupe), cette situation implique une relation émetteur-récepteur fondamentalement inégale ; il s'ensuit en effet qu'une seule des deux parties ne peut posséder la certitude de la raison, ce qui empêche d'emblée toute forme de réciprocité émancipée dans la recherche de pistes de solutions. Du coup, il devient évident que cet « outil de certitude » ne peut satisfaire ni l'émetteur, ni le récepteur. Au contraire, cette situation fait en sorte que la relation émetteur-récepteur se voit chargée d'une idée de compassion (de soi) qui agit comme amplificateur mais aussi comme objet d'échange et, dans les faits, comme moyen de paiement réciproque pour l'échange de la « marchandise » qu'est la « certitude ». La relation qui, dans son essence, se situe dans le domaine de la compréhension mutuelle et de la création commune et, par là, relève du paradigme de l'être, devient ainsi une relation quasi-économique placée sous le paradigme de l'avoir.

Une telle façon de procéder, qui peut équivaloir à une auto-illusion, s'explique par le fait que dans le travail social comme ailleurs, on s'est habitué à ce qu'une intervention ayant eu lieu à un moment donné et dans un contexte donné doive aussitôt faire l'objet d'une mesure ; or, le paradigme de l'avoir fournit à cet effet une panoplie d'outils et de schémas familiers qui permettent au travailleur social d'entreprendre des actions vérifiables et orientées vers le résultat, tout en fournissant un instrument de légitimation de ces actions. Cette façon de procéder interdit ainsi l'expression des possibilités de façonnement individuel et collectif de la transformation sociale par des individus émancipés et désireux de réformes et, à la suite de cela, une possible amélioration de leurs conditions de vie. La quasi-neutralité auto-imposée qui met en place le couple « certitude - avoir » empêche d'en appeler à la responsabilité globale de l'individu envers son environnement et, de ce fait, limite de façon étroite un changement multidimensionnel au sens du couple « être - douter ». Nous sommes donc loin d'une rapprochement et d'une entente réciproques au sens d'une stratégie d'apprentissage et de création mettant en œuvre une démarche orientée vers la résolution de problèmes (problem-solving). Les concepts liés à la certitude ont au final plutôt comme résultat que les praticiens du travail social appliquent à leurs usagers des outils de l'univers de l'être pour leur permettre de mieux fonctionner dans l'univers de l'avoir et de canaliser leur éventuelle compassion (ou compassion de soi) de façon à ce qu'elle soit supportable tout en ne constituant pas un facteur de

désordre pour le système. Il devient dès lors clair que la science sociale et le travail social ont à se poser la question de savoir s'ils vont continuer à poursuivre avant tout dans une optique qui vise un changement de comportement de l'individu dans le cadre d'un ordre donné, ou s'ils feront davantage droit à la force que recèle la souffrance et le doute – même les doutes vis-à-vis de cet ordre –, pour que la discussion et la création entre interlocuteurs placés sur un pied d'égalité puissent contribuer à une co-construction durable des possibilités d'une transformation sociale positive à l'avenir. Le travail social pourrait dans ce cas devenir une force réelle et intégrante (empowerment) dans le domaine de la participation sociale et des processus de transformation sociale.

12.1.5.) La pédagogie de la communication.

Avec cette analyse on constate que les interactions nécessaires entre les différents groupements d'intérêts, c'est-à-dire communautés sociales d'un territoire, promoteurs de projets, décideurs locaux, nationaux et internationaux, instituts de recherche et universités et représentants de l'économie privée, sont des plus complexes et nécessitent avant tout à l'avenir un effort important par rapport aux théories des pédagogies de la communication à installer.

En effet, seule une démarche concernant l'économie solidaire, qui peut être portée par tous les protagonistes mentionnés ici, peut avoir une chance d'évoluer sainement et de pouvoir donner une voix représentative aux aspirations de la société civile, d'où l'« obligation de compréhension ».

La pédagogie de la communication va certainement être construite sur des travaux de recherche et l'acceptation de ses travaux au niveau du législateur, en les transformant dans des règles qui confectionneront des cadres législatifs adaptés, mais il sera aussi important de considérer les actions menées au niveau du terrain où les projets (pilotes) qui ont trouvé des existences réelles pourront visualiser les contenues d'une démarche hybride et complexe.

Décliner les ambitions pour un changement de paradigme concernant la démocratie participative et son influence sur le devenir de nos sociétés, en partant des projets réellement existants à un niveau local serait une logique pertinente, en admettant que chaque individu doit avoir la garantie de la valeur pour son apport à une démarche commune.

Dans d'autres mots, le questionnement critique des individus sur les circonstances existantes par rapport à l'état des choses de leur environnement politique, économique et social, devrait être à la base des travaux scientifiques. Par conséquent, la forme de la réponse scientifique devra tenir compte plus fermement des questions initiales et devrait permettre ainsi de dégager une pédagogie

de la communication, représentant de manière excellente l'éducation citoyenne, non seulement adaptée aux questionneurs initiaux mais également aux décideurs politiques et autres acteurs concernés.

Ainsi, dans un premier temps, le lieu de débat peut trouver une place de choix à un niveau local où tous les protagonistes, soucieux de vouloir s'impliquer dans une logique de la transformation sociale, pourront interagir.

Concrètement il s'agit de combattre un scénario dogmatique mettant l'individualisme au centre de tout développement sociétal et lequel est favorisé par une approche néolibéral, devenant de plus en plus étouffant au niveau des agissements économiques, depuis les 20 dernières années.

Il faut donc arriver, en mobilisant les ressources (locales) existantes, en s'appuyant également sur des organismes traditionnels tels les associations d'éducation populaire, les sections des syndicats et le cas échéant, en les modernisant, à reconstruire un environnement qui puisse favoriser l'esprit critique des citoyens. Cet esprit critique doit pouvoir s'articuler autour des préoccupations majeures qui concernent l'humanité comme les enjeux écologiques, la vie sociale, le fonctionnement démocratique ainsi que le débat culturel et philosophique pour en arriver à créer des nouveaux vecteurs d'expression qui permettent aussi bien à des communautés que des individus de redevenir acteur de leur propre vie. Ce qui remet l'espace public comme lieu d'éducation permanent et collectif au centre de la démarche et visualise bien le « champ de tension » existant entre le local et le global et qui demande cette obligation de compréhension qui concerne les grands enjeux politiques et économiques.

13.) Vers un nouvel ordre partenarial de l'institution qu'est l'entreprise.

13.1.) Économie et responsabilité sociale.

Si la production de biens et la prestation de services peuvent pour une partie être assurées par des personnes seules, elles sont généralement, vu leur complexité, effectuées par des agents collectifs, des groupes. Ces agents collectifs constituent l'entreprise. Dans le système capitaliste, la production de biens ou la fourniture de services dans l'intérêt général n'est plus la tâche première de l'entreprise : ce sont des moyens dont la fin est la maximisation du bénéfice.

A la lumière de l'idée généralement acceptée d'une transformation sociale nécessaire en vue d'un développement durable, on pourrait imaginer que les entreprises repensent aujourd'hui leurs tâches. Cela semble effectivement être le cas, du moins

superficiellement : il suffit de considérer les grandes campagnes médiatiques par lesquelles elles communiquent au public leurs ambitions dans le domaine durable, à l'aide notamment de la formule magique de la « responsabilité sociale de l'entreprise ». Nous trompe-t-on ?

Dans un tel cas se pose également la question du facteur du travail et cela dans le sens si un individu à la seule possibilité de « vendre » sa force de travail sur un marché, donc à une entreprise, ou si le travail peut être considéré dans un sens plus large et humanitaire, comme un acte d'utilité sociale.

L'hypothèse ici défendue est que la notion de travail en tant qu'effort individuel, tant physique qu'intellectuel, ne représente plus, dans nos sociétés actuelles, une valeur en soi servant une cause collective. Il est postulé que le travail est un acte, un effort individuel de production qui échappe à des considérations concernant la responsabilité et le collectif, tant dans sa dimension de création de valeur que dans sa dimension de l'utilisation des résultats de production et que le travail est ainsi démuné de sa faculté d'être l'élément (une « œuvre » dans le sens de Hannah Arendt) constituant d'un lieu commun servant le développement humain, lieu que nous appellerons ici une entreprise.

Si le travail peut-être défini dans son sens original comme un effort qui sert à la vie et à la survie de l'homme et dans un même prolongement de cette réflexion, à une amélioration de ses conditions de vie, il apparaît qu'aujourd'hui cette relation originale de l'homme au travail n'est plus perçue ainsi, mais est portée à d'autres plans de perception dû à l'évolution de nos sociétés modernes.

Ce que nous entendons aujourd'hui communément par « travail » est en fait un travail rémunéré, qui peut se faire de multiples façons dans notre environnement économique actuel, allant du travail salarié au gains actionnariaux et qui, pour la grande majorité des individus, réside dans la faculté de disposer d'un emploi et d'un salaire. Etat des choses qui ne renseigne pas sur la masse en travail potentiellement existante ou non comptabilisé au sein de nos sociétés et encore moins sur des valeurs inhérentes à ce travail délaissé, donc qui n'est pas existant (demandé). La valeur « travail » est ainsi exclusivement réduite à sa fonction d'emploi rémunéré et devient un élément d'ajustement variable par rapport à un système de production actuellement dominant.

En considérant notamment les processus de la progression de la révolution industrielle, l'alinéation par rapport au travail ne réside aujourd'hui moins dans un premier temps dans une alinéation des travailleu(ses)rs par rapport à une évolution technique de nos modes de production et de la « division du travail sociale » décrite par Durkheim, ni plus dans la ségrégation des membres de la société en classes chère à Marx, mais plutôt par rapport à la question du sens qu'on veuille donner à la production.

Il s'agit dès lors d'une question qui concerne fondamentalement la propriété de l'apport individuel de chacun et laquelle ne peut se résumer à une considération exclusive relevant de la notion d'emploi rémunéré. Marx y fait déjà allusion en mentionnant dans le livre I du Capital : « le travailleur ne devrait entrer dans le processus de production que dépouillé de sa personnalité et de sa particularité, de ses buts et de ses désirs propres, servant des buts qui lui sont étrangers et d'ailleurs indifférents ». La pratique de travailler doit ainsi pouvoir devenir d'abord, et de plus en plus, un acte réfléchi par celui qui l'exerce et permettant à celui-ci également de mettre cet acte en rapport à son utilité sociale. Cette perception de la notion « travail » promouvrait que toutes les entités productives soient basées sur une démarche moulée d'une manière ou d'une autre dans la collectivité, que donc elles seraient de l'ordre de l'entreprendre responsable et de l'entreprise servant la justice sociale.

C'est ainsi que le mouvement de l'ESS est d'abord un mouvement d'entrepreneurs où chaque collaborateur entreprend, mais qui doit en ce sens se différencier par rapport aux entreprises capitalistiques en ne posant pas que les questions concernant l'apport du travail lié au profit et au volume de la production, mais qui devra certainement se focaliser sur des questions concernant le « comment produire » et le « pourquoi produire ». La question fondamentale qui est posée ici est donc de savoir si la raison d'être d'une entreprise et de ses besoins en apports de travail ne s'étend dès lors pas à une question de dimension d'ordre démocratique. Max Weber pose la même question dans le contexte de la démarche de rationalisation « Cependant, considérée (la rationalisation) du point de vue du bonheur personnel, elle exprime combien irrationnelle est cette conduite où l'homme existe en fonction de son entreprise et non l'inverse » (L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme). L'activité d'une entreprise devrait dès lors passer nécessairement et forcément par une analyse du sens de la production et du travail individuel et collectif nécessaire à la réalisation d'objectifs communs. Ce qui implique que l'entreprise ne pourra dans l'avenir ne plus être une institution basée exclusivement sur la prospérité économique de l'entité même, mais qu'elle appellera à une gérance démocratique basée sur de multiples parties-prenantes où elle pourra s'appuyer sur des apports diversifiés, mais reconnus communément en termes de « travail ».

Cette façon d'envisager l'entreprise du futur aura par conséquent également des influences sur la question du travail qui pourra ainsi retrouver un tant soit peu sa vocation originaire et transformer l'entreprise en un lieu servant démocratiquement les contributions et les ambitions des collectivités concernées.

L'ESS revendique communément la démocratisation de l'économie, ce qui peut-être considéré comme un objectif suprême, mais qui est finalement de l'ordre d'une approche abstraite, philosophique et conceptuelle. Pour donner de la consistance à cette idée, considérée ici comme juste, ne faudrait-il pas pour autant s'intéresser plus intensivement à des sous-concepts plus concrets formant l'activité économique et qui sont de l'ordre du sens de la production, de l'utilité sociale de l'entreprise et, ce qui nous intéresse notamment dans ce contexte, de considérer à un niveau démocratique la question du choix de l'individu par rapport à son apport de « travail ». La question très concrète est ainsi posée : est-ce que l'individu a le choix (dans le sens des travaux d'Amartya

Sen) de définir son apport productif en termes de travail ou non ? Dans une société démocratique idéale la réponse ne laisserait apparaître aucun doute sur l'affirmative, mais ne sommes nous pas bien conscients que ce que nous vivons actuellement ne permet pas aux individus de réfléchir sur le sens et l'effet, bénéfique ou nocif, de sa participation dans quelque processus de production que ce soit ? N'est-ce finalement pas une organisation économique autocentrique qui prédéfinit les activités dont elle a besoin pour garantir sa survie, que se sont les individus qui, par leur apport en travail, influencent sur une économie qui peut servir leurs survies ?

Pour analyser ces questions, il s'avère important de mettre le travail individuel en relation avec un concept qui définit le travail individuel comme composante d'un bien commun social, de voir si, plus généralement, le travail, dans sa dimension productive, juridique, mais aussi culturelle, est un bien commun en soi et si, le cas échéant, le travail n'est pas, demain, un objet spontané de lutte de réappropriation par les individus formant des sociétés ou des entreprises. Sinon, si nous restons dans une approche du travail individualisé, monétarisé et rare, nous pouvons nous référer à André Gorz pour qui : « La monétarisation du travail et des besoins fera finalement sauter les limites dans lesquelles les contenaient les philosophies de la vie ».

Et finalement, en restant dans la réflexion philosophique Gorzienne, nous posons la question si l'acte de travailler débouchera de nos jours dans des métiers qui ne seront que « verts » ou dans des métiers d' « utilité sociale ».

13.2.) Le capital humain pour la survie de l'entreprise.

Si dans la foulée de la mondialisation, l'exigence de responsabilité sociale des entreprises se fait entendre haut et fort depuis quelque temps, cela peut tendre à faire penser que cette idée n'intéressait guère les entreprises privées jusqu'à présent. Elles s'étaient habituées à réaliser, dans un univers spéculatif, un profit financier de nature à satisfaire leur actionnariat, alors que l'offre prime sur la demande, que la force de travail est transformée en marchandise et ainsi en variable d'égalisation et que, surtout, le caractère endogène de la production et des produits s'estompe, cela par une redéfinition constante de l'espace à travailler et à occuper (espace territorial, national, international et mondial-global).

Si ce sont là les seules propriétés qui définissent l'entreprise, on aura devant soi un objet ayant un fonctionnement rationnel, mais guère capable de remplir sa tâche originelle : la satisfaction de besoins réels. Il devrait être de la nature de l'entreprise de se mettre au service de l'homme, et non l'inverse comme c'est le cas aujourd'hui, où elle se transforme en un mastodonte qui, pour exister, met les hommes à son service. L'entreprise est prédestinée à se concevoir comme une finalité autonome dont l'existence se justifie de sa vie propre, qui lui permet, dans une lutte qui l'oppose à des entités analogues, à s'affirmer dans un univers qui se constitue

comme hostile. Les mécanismes qui règlent cet univers, nous les connaissons bien et tout se passe comme si nous les avions intériorisées comme une fatalité. Ce sont la concurrence, la croissance obligée, la performance, la rationalisation ou encore la délocalisation, pour n'en citer que quelques-unes. Tous ces mécanismes existent et n'existent que pour assurer la survie de l'entreprise. Cela étant, qu'en est-il de la survie de l'homme ? On ne peut s'empêcher de constater qu'au nom de la survie de l'entreprise, on sacrifie la survie de l'homme. Dans ces conditions, la responsabilité sociale de l'entreprise tant invoquée devient une farce. Elle est une erreur de logique en soi, car l'entité anonyme, abstraite et indifférente qu'est l'entreprise n'est pas à même de développer un modèle de comportement humain et généreux. Il semble alors clair que, dans ce contexte, c'est bien plutôt la responsabilité sociale des entrepreneurs qui est en cause.

13.3.) Des entreprises au service de la survie de l'homme.

Pour que l'entreprise puisse à nouveau fonctionner comme une construction sociale active en vue du bien-être de l'homme, il convient de revivifier le rapport originel au fait d'entreprendre. C'est ce que font les entreprises de l'économie solidaire, qui placent l'homme au centre de la dynamique de l'activité économique. L'entreprise y est un moyen placée au service d'une fin, qu'elle atteint tout d'abord en prenant au sérieux l'objectif de « développement durable » par des mesures écologiques et sociales autant qu'économiques, afin de créer les conditions grâce auxquelles les générations futures pourront à leur tour une planète sur la quelle vivre et entreprendre. En deuxième lieu, l'entreprise offre à la société civile la possibilité de prendre une part plus active à la notion de « territoire », à savoir le niveau de la commune ou de la région où il y a « entreprise », que son activité soit socio-économique ou non. L'ordre de grandeur territoriale évoqué ici est assurément le « rayon d'action » adéquat pour permettre aux citoyens de contribuer à la formation d'un ordre démocratique participatif efficace.

Cette notion du territoire s'oppose à la notion d'espace tel qu'on l'associe aujourd'hui aux activités économiques, qui en tant que projet reste étroitement associé à l'État national. Il faut néanmoins observer que les processus de décision démocratique se font de plus en plus rares dans ce cadre, où des projections supranationales allant de l'Union Européenne jusqu'à la nouvelle représentation d'un nouvel ordre mondial globalisé acquièrent une prépondérance sans cesse plus grande pour ce qui est de la réglementation et de l'orientation de l'activité socio-économique. Cette évolution est d'autant plus dangereuse que les organisateurs autoproclamés de notre ordre mondial – à savoir les membres du G8 et du G20 –, soutenus et en grande partie guidés par une armée d'experts et de lobbyistes, retiennent désormais la concurrence comme la seule force possible pour le développement des hommes et de la société et, de ce fait, entendent imposer inconditionnellement à l'État une idéologie de la compétitivité calquée sur le modèle des entreprises commerciales. Cette concurrence entre États nationaux constitués démocratiquement ou entre blocs politiques et économiques plus vastes, comme l'Union Européenne, ne peut pas être l'objectif d'un ordre mondial pacifique. Au contraire, sous cette forme, ce nouvel ordre mondial ne peut être que cause d'inégalités par l'exploitation des points forts et des

points faibles existant dans les différentes formations économiques publiques et privées, et conduit de la sorte à une politique de société et des sociétés dont l'objectif supérieur est la maximisation du profit.

Avant que cette tentative d'une « économisation » du politique dans la démocratie ne conduise à des situations irréversibles, il importe que l'on puisse soumettre à une interrogation critique le sens et la finalité des entreprises sur la base de différents critères, cela à la lumière des erreurs passées du néolibéralisme en matière d'économie publique et d'économie privée et, surtout, avec la collaboration d'un grand nombre d'acteurs économiques alternatifs. Cette interrogation, qui est étroitement liée à la question « concurrence et/ou coopération », permet de formuler des questions fondamentales auxquelles les réponses permettent quelques premières conclusions quant à une nouvelle éthique de l'activité économique :

Tout d'abord, où en sont les entreprises par rapport à la question de la responsabilité sociale ? Favorisent-elles l'intérêt général ou plutôt l'individualisme ? (Cf. à ce propos la figure 1)

La figure 1 propose un projet de schéma dans lequel les divers acteurs économiques concernés sont classés selon deux axes croisés répondant aux critères « responsabilité collective / responsabilité individuelle » et « économie publique / économie privée » et dans quatre champs de tension, indépendamment de l'importance de leur contribution à la cohésion sociale.

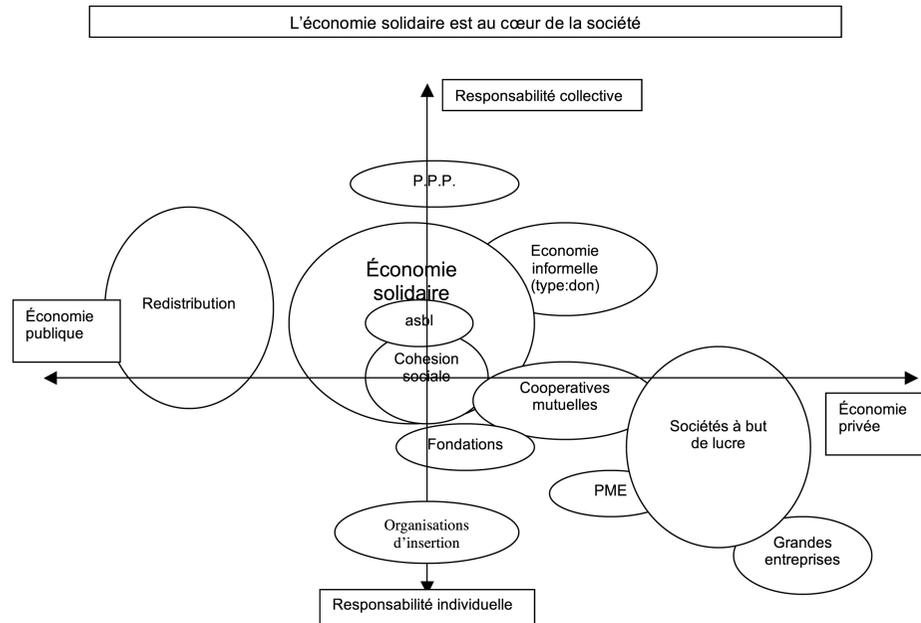


Illustration : Romain Biever 2008

Figure 1

En deuxième lieu, où se situent les entreprises relativement à leur contribution à l'ordre démocratique ou à leur responsabilité territoriale ? Favorisent-elles la participation et la cogestion, ou sont-elles porteuses d'une doctrine uniforme et mondialisée ? (Cf. à ce propos la figure 2)

Selon le même modèle que pour la figure 4, la figure 5 applique aux acteurs économiques les critères « espace démocratique / espace dogmatique » et « espace local / espace mondial » afin d'évaluer leur contribution à la cohésion sociale.

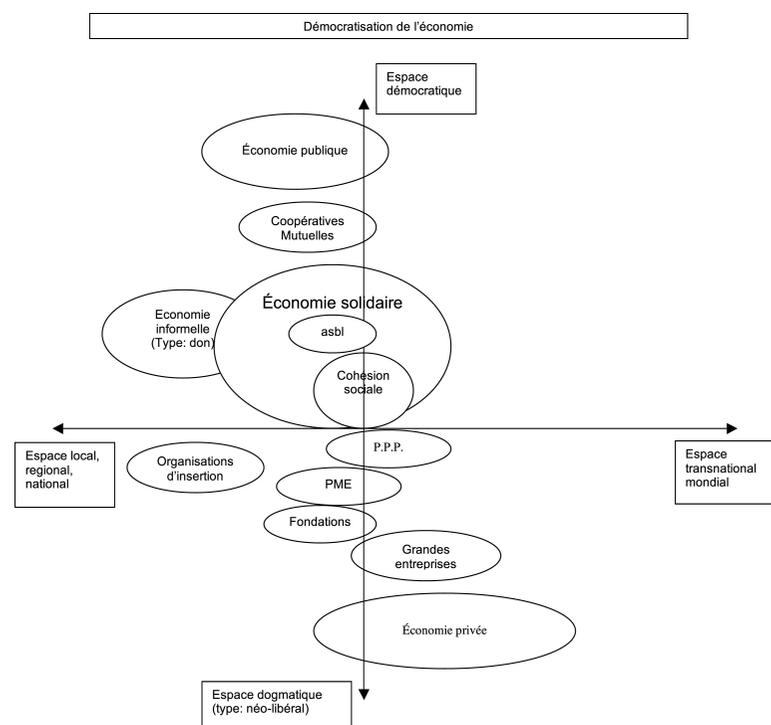


Illustration: Romain Biever 2008

Figure 2

Les représentations graphiques résumant les exigences fondamentales vis-à-vis des entreprises décrivent quelques premières conditions requises pour une démocratisation de l'économie. Au départ d'un questionnaire précis, spécifique aux différents territoires et tenant compte de facteurs de développement durable, cette description peut inciter à entreprendre des analyses éthiques des entreprises dans une zone territoriale donnée, par exemple la commune, et constitue une base d'argumentation fondée pour une nouvelle organisation socio-économique du milieu de vie de même qu'un outil concret de démocratie participative. Au-delà, cette première ébauche peut donner lieu au développement d'une « boîte à outils » permettant d'effectuer des mesures de contrôle permanent chez les entreprises afin d'évaluer le caractère éthique de leur action.

13.4.) L' « entreprise » comme acteur économique à responsabilité sociétale

Si dans la foulée de la mondialisation, l'exigence de responsabilité sociale des entreprises se fait entendre haut et fort depuis quelque temps, cela peut tendre à faire penser que cette idée n'intéressait guère les entreprises privées jusqu'à présent. Elles s'étaient habituées à réaliser, dans un univers spéculatif, un profit financier de nature à satisfaire leur actionnariat, alors que l'offre prime sur la demande, que la force de travail est transformée en marchandise et ainsi en variable d'ajustement et que, surtout, le caractère endogène de la production des produits et services s'estompe, cela par une redéfinition constante de l'espace à travailler et à occuper (espace territorial, national, international et mondial-global).

Pour que l' « entreprise » puisse à nouveau fonctionner comme une construction sociale active en vue du bien-être de l'homme, il convient de mettre en évidence les rapports originels, mais également complexes, au fait d'entreprendre. C'est ce que font les « entreprises » de l'économie solidaire, qui placent l'homme au centre de la dynamique de l'activité économique. Dans un premier lieu, l' « entreprise » est-elle alors un moyen placée au service d'une fin, qu'elle atteint tout d'abord en prenant en compte de manière conséquente l'objectif de « développement durable » par des mesures écologiques et sociales autant qu'économiques, afin de créer les conditions grâce auxquelles les générations futures disposeront à leur tour d'une planète sur la quelle vivre et entreprendre est concevable ? Et en deuxième lieu, l' « entreprise » offre-t-elle à la société civile la possibilité de prendre une part plus active à la notion de « territoire », à savoir le niveau de la commune ou de la région où il y a « entreprise », que son activité soit socio-économique ou non ? L'ordre de grandeur territoriale évoqué ici est assurément le « rayon d'action » adéquat pour permettre aux citoyens de contribuer à la formation d'un ordre démocratique participatif efficace.

Avant que la tentative d'une « économisation » du politique dans la démocratie ne conduise à des situations irréversibles (Viveret (14)), il importe que l'on puisse soumettre à une interrogation critique le sens et la finalité des entreprises sur la base de différents critères, cela à la lumière des erreurs passées du néolibéralisme en matière d'économie publique et d'économie privée et, surtout, avec la collaboration d'un grand nombre d'acteurs économiques alternatifs. Cette interrogation, qui est étroitement liée à la question

« concurrence et/ou coopération », permet de formuler des questions fondamentales auxquelles les réponses permettent quelques premières conclusions quant à une nouvelle éthique de l'activité économique qui soit mesurable par rapport à la cohésion sociale comme élément de la responsabilité sociétale :

En premier lieu : où en sont ces entreprises par rapport à la question de la responsabilité sociétale ?

Favorisent-elles l'intérêt général ou plutôt des intérêts individuels ? Pour cela nous contrôlerons l'activité de tous les types d'entreprises (publiques et privées) en les évaluant par rapport aux pierres de touche suivantes : responsabilité collective / responsabilité individuelle – économie publique / économie privée. Sur base d'analyses croisées nous essayerons de voir jusqu'à quel degré chaque type d'entreprise contribue à l'intérêt général et participe au renforcement de la cohésion sociale.

En deuxième lieu : où se situent ces entreprises relativement à leur contribution à l'ordre démocratique ou à leur responsabilité territoriale/environnementale ?

Favorisent-elles la participation et la cogestion, ou sont-elles porteuses d'une doctrine uniforme et mondialisée ? L'institution démocratique une construction « bottom-up ».

14.) L'entreprise solidaire, une institution de démocratie territoriale ?

14.1.) Le territoire, une pierre angulaire de la réorganisation économique.

La gouvernance, nous l'avons vu, est un thème politique. Elle a pour enjeu notre société démocratique, fondée sur le partage des responsabilités, la diversité des niveaux de décision, voire la question d'une contribution possible de la société civile dans les processus de décision ou des initiatives qui y conduisent. En ce sens, nous ne voulons pas mettre en cause le système de la démocratie représentative, mais attirer l'attention sur ses insuffisances. Il est impossible désormais d'organiser l'économie de façon satisfaisante et au service de l'intérêt général dans le cadre national ou dans celui d'un pouvoir politique européen. Dans ce contexte, un regard historique nous a permis de reconnaître le rôle sans cesse plus important dévolu à l'entreprise au cours de l'époque industrielle, jusqu'à ce que finalement, sous la forme de l'entreprise multinationale, c'est à elle que revient le véritable pouvoir de décision politique. Cette évolution s'accompagne d'une dynamique propre par laquelle ces groupes mondiaux visent désormais de façon exclusive l'extension de leur pouvoir et le contrôle de toute forme de concurrence – et du coup d'alternatives –, sans considération pour les véritables besoins de l'homme. Non contents de se constituer comme des États dans l'État, ces groupes excluent par leur poids même toute forme de mécanisme démocratique. Pour les ramener à leur fonction et leur efficacité

premières et pour entrer véritablement dans l'époque de la société de la connaissance, il importe de substituer le concept de territoire à cet artéfact de l'entreprise. En effet, une société moderne doit placer son territoire et son environnement, en tant que fondements de sa production de biens et de services, au centre de l'activité économique, de façon à faire droit aux véritables besoins humains.

Pour ce qui est des communautés modernes, il faut entendre ici celles, urbaines ou rurales, qui se sont constituées au cours de l'histoire moderne et continuent d'exister aujourd'hui. Au fil du temps se font formées des communautés qui, par l'accumulation d'investissements matériels et immatériels et de capital humain, ont pu vivre une vie propre. Celle-ci repose sur la concentration d'un travail diversifié et qualifié en un lieu donné. De ce fait, ces communautés disposent d'une offre diversifiée de production de biens et de fourniture de services, assurée par des petites et moyennes entreprises de même que par des entreprises alternatives. Le soutien au développement territorial y est assuré par les institutions d'éducation, les écoles supérieures et les centres de recherche qu'elles abritent. Lorsqu'un territoire bénéficie de telles caractéristiques, il peut prendre le rôle d'un acteur économique autonome et de poids dans l'avenir (Calame (12)).

Cette représentation de l'importance du territoire en tant qu'acteur (économique) de son propre développement, en termes sociétaux et responsables, permettrait également aux personnes qui l'habite de poser la question sur la réappropriation des biens communs dont ils disposent sur leur territoire. Les centres d'intérêt par rapport à la notion de biens communs (Ostrom (13)) diffèrent certainement par rapport aux différents territoires et des ressources, matérielles et intellectuelles, dont il dispose, mais devraient d'un autre côté pouvoir dégager des indications précieuses sur la définition et la gestion de biens communs.

14.2.) L'entreprise solidaire pour une revalorisation du territoire.

Lorsqu'on veut conduire plus loin l'analyse ci-dessus, il faut, pour prendre en considération le territoire en tant qu'acteur autonome de son développement socio-économique, élargir la base des acteurs impliqués et tenir compte de façon précise des caractéristiques spécifiques du territoire concerné. Le territoire comme moteur du développement socio-économique futur est alors une construction décrivant une dynamique qui, d'un point de vue historique, renaît sans cesse et cela, avec des effets sur la cohésion sociale qui peuvent être positifs mais aussi négatifs ; ainsi dans le domaine de l'urbanisme, les cités-états de la Grèce antique – les poleis –, le développement des Hanses au Moyen Âge ou l'idée de la ville idéale de la Renaissance sont autant d'exemples dans lesquels la notion de territoire se trouve au cœur de la réflexion socio-économique.

A l'époque moderne, constate Pierre Calame, les valeurs des paramètres liés au territoire changent du tout au tout. Calame part de l'idée que l'époque des Lumières, par l'introduction des droits citoyens qui in fine donnera naissance à l'idée de l'État-Nation,

contient d'emblée le principe d'une réorganisation territoriale, mais que cette réorganisation, après l'avènement de l'ère industrielle, a assuré la prépondérance et le pouvoir des nouveaux acteurs que sont les entreprises industrielles. Au fil du temps, celles-ci sont sans cesse davantage devenues la pierre angulaire et le pivot du développement socio-économique de notre société.

Ici encore, on trouve l'idée de la domination de l'utilitarisme sur la réorganisation géographique comme voie de développement du marché, comme nous l'avons décrit dans le chapitre consacré au développement de la politique sociale (chapitre XXX). De nouvelles frontières sont tracées de façon presque arbitraire, frontières donnant naissance à de nouveaux États-Nations ; il en va de même pour leur subdivision en départements, Länder, cantons ou communes. Ces opérations, qui sont menées pour ainsi dire sur la planche à dessin ou sur le modèle du damier, ont conféré à la politique une autorité certaine à cette époque ; toutefois, ce qu'elles ont favorisé au premier chef, c'est la « main du marché » qui dès ce moment se faisait sentir et qui allait attribuer aux nouveaux acteurs, aux entreprises industrielles émergentes, un rôle clé dans le cours du développement des futurs scénarios socio-économiques. Cette évolution s'accompagne en outre de la disparition de tout un univers social constitué comme un patchwork à partir de traditions, de caractères particuliers et d'ambitions spécifiques, qui fera place à la pensée d'une nouvelle uniformité rationnelle s'imposant sur le plan à la fois national et international.

Dans notre monde globalisé, ce principe de l'uniformité rationnelle a pénétré profondément notre mode de vie, sous l'instigation et l'action des grandes entreprises et des groupes transnationaux. C'est ce qui se manifeste lorsque les enfants dans l'ensemble du monde occidental se vêtissent de la même façon, lorsqu'en tous les endroits du globe il est possible de manger les mêmes plats ou lorsque nous fournissons un travail standardisé qui ne contribue en rien au bien-être de notre communauté. Dans ces conditions, il est clair que l'idée ou l'institution d'une société mondialisée en tant que force d'opposition globale au concept d'uniformité rationnelle, si elle peut certes se réaliser, n'en aura pas pour autant l'efficacité nécessaire, puisqu'il s'agirait de fait d'une construction obsolète et anonyme, détachée des besoins réels des communautés et réduite au rôle d'une courroie de transmission pour la consolidation de la théorie néolibérale. L'humanité doit dès lors décider de l'importance qu'elle veut accorder à l'intérêt général, de sa volonté de faire confiance au projet d'un regroupement des forces créatives au sein de communautés territoriales et capables de développer davantage d'initiatives partant de la base pour la satisfaction de besoins définis par les hommes eux-mêmes. Un tel développement impliquerait que des territoires distincts pourraient entrer dans une sorte de relation de « concurrence d'égal à égal » avec les groupes d'entreprises. Ce mouvement serait la percée d'un nouveau type de gouvernance politique et économique, possible à condition qu'il existe une volonté politique de donner plus de responsabilités et de moyens à la communauté.

Par communautés modernes, il faut entendre ici celles, urbaines ou rurales, qui se sont constituées au cours de l'histoire moderne et continuent d'exister aujourd'hui. Au fil du temps se sont formées des communautés qui, par l'accumulation d'investissements

matériels et immatériels et de capital humain, ont pu vivre une vie propre. Celle-ci repose sur la concentration d'un travail diversifié et qualifié en un lieu donné. De ce fait, ces communautés disposent d'une offre diversifiée de production de biens et de fourniture de services, assurée par des petites et moyennes entreprises de même que par des entreprises alternatives. Le soutien au développement territorial y est assuré par les écoles supérieures publiques et les centres de recherche qu'elles abritent. Lorsqu'un territoire bénéficie de telles caractéristiques, il ne serait pas erroné de le laisser reprendre le rôle d'un acteur économique autonome et de poids dans l'avenir, au lieu que le seul modèle d'action économique organisée soit celui du groupe d'entreprise agissant à l'échelle mondiale, avec comme conséquence que les territoires peuvent être mis en concurrence selon des termes inégaux.

La notion d'économie plurielle, où coexistent activités distributrices, marchandes et non marchandes, serait ainsi, par le biais de l'instance du « territoire », soumis au contrôle direct de la communauté et pourrait donner à la démocratie participative, comprise comme la participation des citoyens aux processus de décision, une opportunité réelle de contribuer à la formation socio-économique du territoire. Dans une deuxième phase, cette évolution impliquerait la possibilité d'un retour à la primauté de la politique démocratique sur l'économie (néolibérale) non régulée, puisque les grands groupes d'entreprises qui aujourd'hui se sentent appelés à organiser et à stabiliser l'ordre mondial, se verraient exhorter à négocier « d'égal à égal » avec des « partenaires » plus forts et entretenant des relations de maillage entre eux. Ainsi, le danger imminent qui consisterait à ce que la politique prenne ses leçons chez l'économie et voudrait organiser et diriger l'État selon ses principes, danger contre lequel on nous met si souvent en garde, repose sur une idée trompeuse et fautive. Mais dans le fond, admettre cette idée, c'est ne se tromper que sur un point : que le réel danger consiste dans le fait qu'un cercle restreint de grands groupes d'entreprises n'instrumentalise la philosophie originelle d'une économie publique et démocratique pour, en profitant du mécanisme d'une concentration économique et d'une concentration des pouvoirs sans cesse plus grandes, s'arroger très discrètement le rôle d'un gouvernement mondial. Cette évolution ne peut se réaliser que moyennant un darwinisme social de plus en plus impitoyable au niveau de l'entreprise. Ce faisant, on laisse les gens littéralement de côté ; ce qui fait que toute cette évolution puisse se dérouler sans aucune légitimation démocratique.

Reconnaître les faits que l'on vient d'évoquer, c'est pressentir le danger de l'installation progressive d'un système totalitaire. Mais ils suffisent également pour décrire l'importance future des territoires, ainsi que la nécessité d'accepter la présence de multiples acteurs économiques dans le cadre d'une économie plurielle. C'est ici, dans la défense de toute l'entendue et toute la diversité des possibilités d'action en vue de l'intérêt général, du bien-être des hommes et de celui des communautés, qu'il faut voir la motivation de base de l'économie solidaire. On en trouve des débuts de réalisation dans les formes d'entreprise d'économie solidaire les plus diverses : entreprises de recyclage, associations sans but lucratif, sociétés coopératives et coopératives de production, mouvement des Cultural Creatives, commerce équitable, projets de financement éthique, ... Toutes ont en commun soit d'être ancrées dans leur territoire, soit d'agir sur un mode transterritorial selon un maillage responsable et respectueux de tous les acteurs.

15.) L'économie plurielle et les marchés pluriels, une approche matricielle pour s'autoorganiser.

Pour garantir un fonctionnement démocratique et de responsabilité sociétale de l'organisation / entreprise, il serait judicieux d'organiser la gérance selon les principes d'une organisation matricielle dans le sens du croisement des intérêts des parties-prenantes.

L'approche matricielle dans l'organisation de l'organisation présente certainement l'avantage de tenir compte des intérêts et des apports de nombre de parties-prenantes dans un processus de production de biens et de services, mais également d'y intégrer d'autres parties-prenantes comme les consommateurs ou encore des représentants d'instances démocratiques et politiques et autres.

Cette vue vaste sur un système matricielle de gérance, d'abord interne à l'organisation, mais permettant le concours d'autres groupes d'intérêt peut toutefois être un garant essentiel pour une appréciation démocratique et une acceptation la plus large de l'activité déployée au sein d'une communauté ou d'un territoire.

Elle permet également aussi bien en interne qu'en externe de disposer, par définition, d'un système de contrôle permanent dans tous ces actes sur l'évolution de l'organisation / entreprise.

Sommairement, il est proposé dans un système bidimensionnel de prévoir une approche horizontale reprenant les unités internes et les apports externes des acteurs (salariés, consommateurs et autres) en tant que parties-prenantes et les croiser ou associer de façon verticale aux différents éléments qui représentent l'activité productive (biens et services) et réflexive (administration/finances, responsabilité sociale et sociétale, partenariats et gouvernance, recherche et autres).

Il est proposé ici, en se référant au projet du territoire, de faire un amalgame des notions de l'organisation et de l'entreprise pour démontrer l'unité stratégique nécessaire à l'innovation qui doit s'installer entre une production coordonnée, de production de biens, de services et de conceptions intellectuelles. Cette approche s'avère importante dans le sens que l'activité exclusivement « économique » de l'entreprise devrait s'intégrer dans une stratégie pragmatique de gouvernance à long termes, issue de la production intellectuelle, réflexive et démocratiquement approuvée des habitants du territoire.

S'il y a besoin de définir des bases légales pour l'entreprise à responsabilité sociétale, c'est qu'il est de première importance que les démarches et ambitions d'une telle organisation soient reconnues de plein droit dans notre droit commun. En effet, pour décrire le champ d'action d'une telle entreprise il faut être conscient qu'ici valeurs sociétales, économiques et environnementales se mêlent à des principes de développement local et durable, de cohésion sociale, de gouvernance, de bien-être au travail, de partage des savoirs et de formation tout au long de la vie, d'égalité des chances... . Le droit du travail, la cogestion, les financements mixtes, la fiscalité, l'agrémentation et le droit d'établissement méritent également d'être traités dans le contexte d'un tel statut juridique. La question du travail « rémunéré » se posera également dans ce contexte tout en la considérant dans une première approche comme une lutte de reconnaissance de la personne qui s'engage au niveau d'un apport positif au service de l'humanité, plutôt que de la considérer comme une dépendance, organiser de façon concurrentielle, ayant trait aux seuls facteurs de la productivité et de la compétitivité.

Bien évidemment, cette autre façon d'entreprendre a donné lieu à des réflexions au niveau international. Plus que des réflexions, selon les pays et leur cadre culturel et législatif, ont été trouvées des solutions adaptées à leur situation socio-économique respective (Coopératives sociales italiennes et espagnoles, Sociétés coopératives d'intérêt collectif en France, Sociétés à finalité sociale en Belgique et au Portugal, la "community interest company" au Royaume-Uni, l'association d'intérêt collectif au Luxembourg, etc.).

Les aboutissants d'une telle projection d'un idéaltype d'organisation / entreprise à responsabilité sociétale devraient in fine être construits sur deux principes fondamentaux qui sont ceux de l'ouverture à toutes les parties-prenantes que l'activité concerne (producteurs et consommateurs) et la primauté du bénéfice social sur le bénéfice financier, voir la non-lucrativité.

De même que dans la politique qui porte de par le spectre des parties politiques l'idée de la démocratie, il est important que le spectre de l'activité économique dispose de la même panoplie de possibilités d'action pour fonctionner de manière démocratique. La nouvelle autogestion se différencie par rapport aux anciens modèles par une multitude de parties-prenantes, également extérieur à l'entreprise. On revient au débat sur les différences entre l'approche de la coopérative et celle de l'association.

input

output

L'investissement monétaire et non-monétaire de Parties-Prenantes en faveur de l'intérêt général et la cohésion sociale

- Privés
- Publics spécifiques
- Marchés publics
- Bénévolat; Citoyenneté

Les investissements sont :

- des financements monétaires
- le temps

Le développement durable
Le capital social local

Financement mixte

Le partenariat

L'ENTREPRISE COMMUNAUTAIRE (EC)

L'Intérêt Général
La Cohesion Sociale

- Démocratie de la gestion
Co-gestion
Droit du travail
- Fiscalisation

L'activité de l'EC est d'intérêt général, définie et légitimée à travers le partenariat

Parties-Prenantes Communauté

- investisseurs
- salariés
- bénéficiaires

Bénéficiaires-participants salariés (life-long learning Gender mainstreaming)

- Démocratie de la gestion
- Démocratie de la gestion

- Biens et services marchands
- Biens et services non-marchands

Bénéficiaires-participants (payant)
Bénéficiaires-participants (non-payant)

Fiche auteurs

A

Arendt ; Aristote ; Anheier ; Alinsky ; Arnsberger ;

B

Burnham ; Bellemare ; Bourdieu ; Bentham ; Boltanski ; Brafman ; Boissonat ;

C

Calame ; Capron ; Corcuff ; Chanial ; Coutrot ; Caillé ; Castoriadis ; Comte ; Castel ;

D

Durkheim ; Dewey ; Darwin ; Dawkins ; Dacheux ; Dubet ; Defourny ;

E

Elsen ; Etzioni ; Elias ; Evers ;

F

Freire ; Forrester ; Fromm ; Favreau ; Fichte ; Fourier ; Ford ; Franklin ; Fraise ;

G

Gorz ; Gadrey ; Granovetter ; Galbraith ;

H

Habermas ; Honneth ; Hiez ; Hettlage ; Hobbes ;

I
Illich ;

J
Jaures ;

K
Keynes ; Kropotkin ; Kohr ;

L
Laville ; Lipietz ; Litaer ; Levesque ; Lallement ; Locke ;

M
Morin ; Marx ; Machiavelli ; Mauss ; Mead ;

N
Nisbet ; Negt ;

O
Ostrom ;

P
Polanyi ; Proudhon ;

R

Rémy ; Rifkin ; Rousseau ; Rosanvallon ;

S

Simmel ; Sen ; Stoessel ; Sue ; Sartre ; Smith ; Saint-Simon ; Sibille ; Singer ;

T

Tocqueville ; Thomson ; Tönnies ; Taylor ;

V

Viveret ;

W

Weber ; Wallimann ;